

Régis DEBAILLEUL
Catherine BRATE
Chemin Nizay 5
8950 Neuve Eglise
(Belgique)

A 3

RECUE
AE19 482
16 DEC. 2019
Mairie de Nieppe
Cabinet du Maire (13)

O.URBA
c: H. le Maire

Monsieur Roger LETAIRE
Maire de NIEPPE

Annexe N° 3

Neuve Eglise, le 16 décembre 2019

Monsieur le Maire,

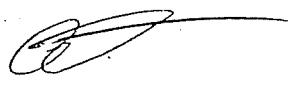
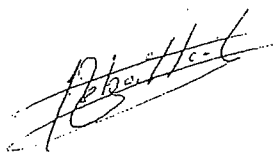
Veuillez trouver ci-joint, le dossier que nous avons envoyé à Monsieur le Préfet des Hauts de France, concernant l'extension d'un pavillier rue de Warneton à Nieppe

Nous vous remercions de l'attention toute particulière que vous portez à ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées

Régis DEBAILLEUL

Catherine BRATE



Monsieur DEBAILLEUL Régis
Madame BRASSE Catherine
Chemin mitoyen 5
8950 Neuve Eglise
(Belgique)

Monsieur le Préfet des
Hauts de FRANCE
12 rue Jean-Sans-Peur
59800 LIBE

Neuve Eglise, le 16 décembre 2017

Monsieur le Préfet,

Nous nous permettons de vous envoyer ce courrier pour évoquer notre inquiétude concernant un projet d'extension de pavillier rue de Warneton à Nieppe (59850)

En 2017, nous avons eu l'accord par la mairie de Nieppe et le CCFI d'Hazebrouck de créer un gîte dans une ancienne grange que nous avons entièrement restaurée. Ce gîte est labellisé "Gites de France" 3 épis, capacité 8 personnes.

Nous apprenons à ce jour, que Monsieur François DEBAILLEUL a pour projet l'extension d'un pavillier et que sur les documents déposés en mairie, nous constatons que le premier gîte le plus proche de son exploitation se trouve à 4,7 km. Ceci est entièrement faux !! Notre gîte se situe à - d'un km (nous voyons son exploitation de notre grange !)

Nous vous exposons ce problème car Monsieur DEBAILLEUL dépose,
CHAQUE ANNEE, les fientes de ses poutilles à 150 m du gîte et ce pendant
plusieurs mois.

Nous sommes très incommodés par les odeurs nauséabondes que cela produit
jour et nuit.

Une famille qui est venue passer 15 jours cet été dans notre gîte nous a
dit : "Domage qu'ici ça sent les produits chimiques!"

Impossible de dormir les fenêtres ouvertes alors que nous avons eu un
été extrêmement chaud.

Monsieur DEBAILLEUL veut produire des palets industriels SANS contraintes
offensives ! Il ne stockera jamais de fientes de palet derrière son exploitation
alors qu'il a de l'espace !

Nous nous permettons de rajouter que nous habitons, en tant que propriétaire du
gîte, en face de la grange (territoire belge). Nous sommes également agriculteurs
(élevage bovin). Les Normes belges sont strictes : A la création d'un poutiller,
d'une étable, d'une porcherie (industriels), nous devons créer une aire de
stockage avec récupération de jus sur l'exploitation même. Cela limite les
problèmes de voisinage.

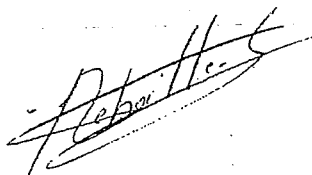
FUTIER ET TOURISME NE SONT PAS COMPATIBLES

Vous remerciant de l'attention que vous portez à ce courrier,

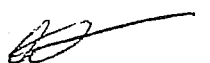
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées

Régis DEBAILLEUL

(pas d'analgène, nous ne sommes
pas de la même famille)



Catherine BRANE



PS: ci-joints :- photocopie du plan de notre gîte situé près de
son exploitation.

- photo tas de fumier (arrière plan = gîte)

Adresse du gîte:

La Grange des deux Pays

1801 Chemin Pitoyen

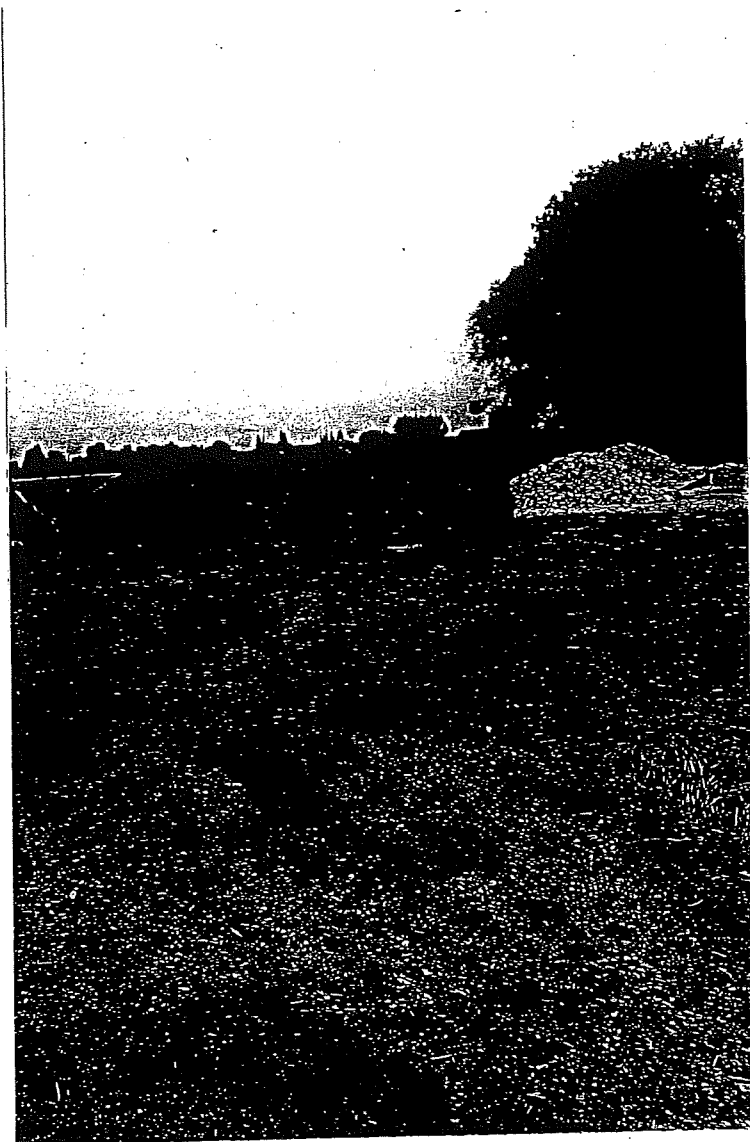
59850 NIEPPE

mail: bramec1801@gmail.com

06 19 55 84 52

Une partie de
dépôt de fumier =>

le deuxième partie
trouvant à droite
(visible sur la photo)

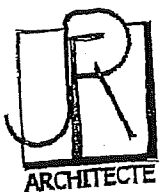
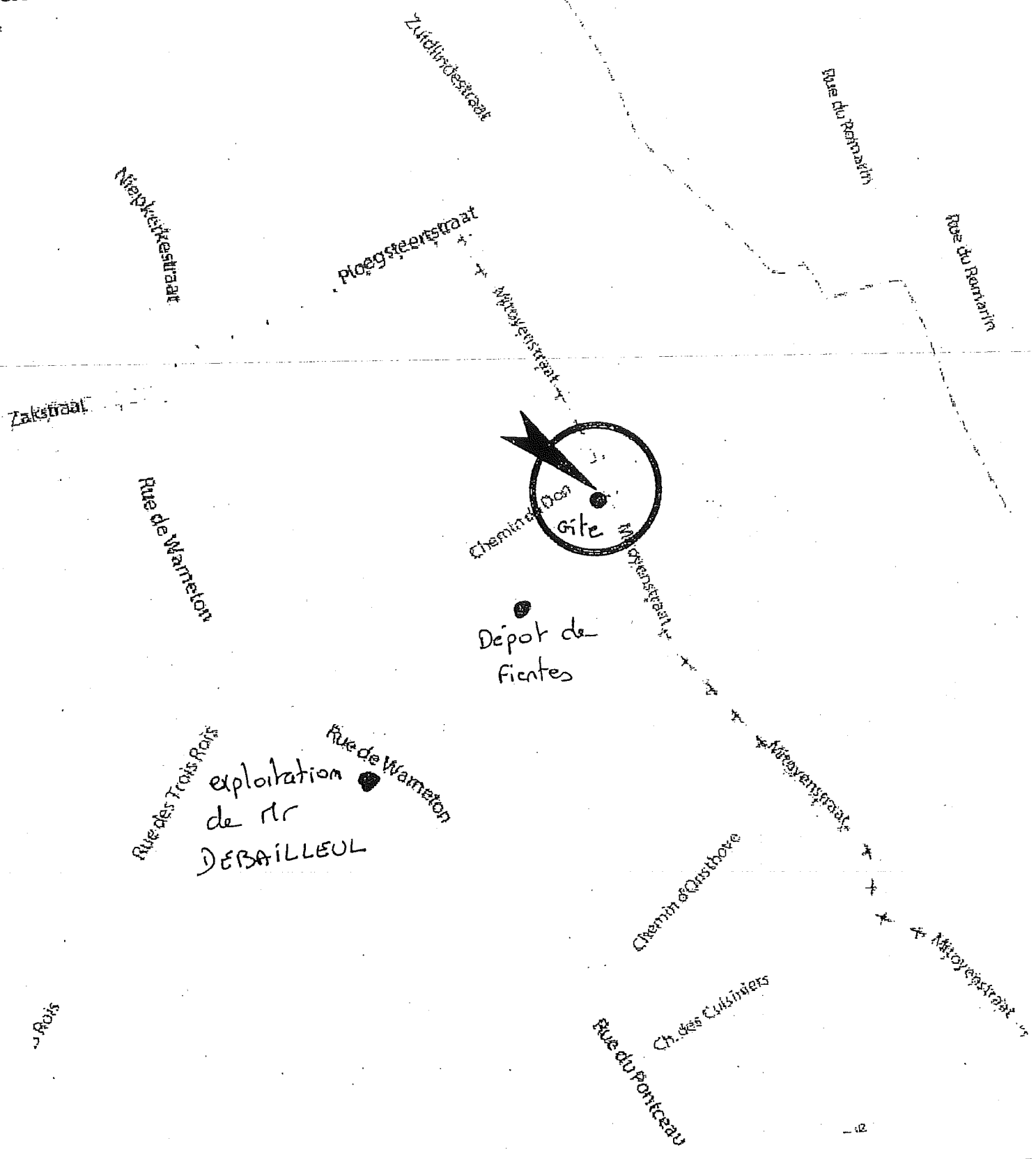


• En arrière
plan, le
gîte

1ère partie mesurant:

30 m de long - 6 m de large. La 2ème partie: 17 m de long - 10 m de large

Plan de situation



0210 - Debailleul-Brame

Date: 05.09.2016

Jean-François Ryckebosch Architecte

PCMI 1.1
- Plan de si
- Extrait ca



M. Jean. NAIL Charébois
 2038 rue de Waretou
 59850 NIEPPE

Nieppe le 27 Dec 2019



D. Ueba
 C. M. le Maire

A Mr. Debailleul François
 "enquête Publique"

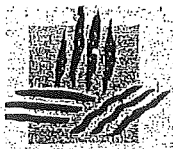
L'air expulsé par vos anciens pouilliers est particulièrement nocif, depuis que vous avez coupé la haie de feuilliers, elle était par un "cahier des charges" commode et un coin où quand elle vous la replante, une ceinture végétale tout autour de votre élevage est nécessaire.

Ces anciens bâtiments doivent être équipés d'une installation efficace pour le traitement de l'air et de l'ammoniac, envisagez vous cela avant agrandissement. Un hangar pour le stockage des fientes vous serait bien utile ! Il existe des centres de compostage auxquels les éleveurs confient les fientes pour traitement afin de diminuer la pollution olfactive.

Je vous ai déjà signalé avec des problèmes de santé, vis à vis des allergènes aviaires. Je vous joins le procès verbal de consultation pour vos prochains travaux en engageant

Charébois

P.S. "allergènes aviaires"



Copie pour
unifor
N° 716

COMPTE RENDU DE CONTRÔLE

DATE: 29/1/06 INSPECTEUR: SERVANT. andré (0320299871)

Nature de l'intervention:

ÉTABLISSEMENT: M. Dubaillet Ponsus	Adresse: 1655 Rue de Valenciennes 59 550 Meppe	Téléphone: 03 20 48 54 85 Télécopie: 0033 22 64 36
--	--	---

Elevage: Mouton	Abattoir:	Faune Sauvage:	Autre:
--------------------	-----------	----------------	--------

Régime de l'installation	AUTORISATION Date: (P)	DÉCLARATION: Date:
--------------------------	---------------------------	-----------------------

À la suite de la visite effectuée ce jour par M. Dubaillet Ponsus, inspecteur en présence de M. Cécerebout Jean-Noël et M. Blarel Harica, il n'a plus été constaté de dépôts de pointes de balles ni présence de l'habitacle de M. Cécerebout Jean-Noël. Sachant que si ce point il n'existe au lieu dit Grenu-als certains autres dépôts de pointes, suites entrées. RAS. Blarel Harica

Signature de l'Inspecteur

Signature de l'Exploitant



Nieppe le 10 mai 2006

Monsieur Jean-Noël CLAEREBOU
2038 RUE DE Warneton
59850 NIEPPE

Affaire suivie par :

Lydie DELAYEN
☎ 03 20 38 80 17

Objet : vos courriers des 10 avril et 8 mai 2006.

Monsieur,

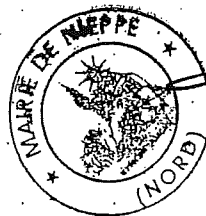
En réponse à vos courriers ci-dessus référencés, je vous informe que j'ai rencontré personnellement monsieur DEBAILLEUL afin de lui rappeler les termes de l'arrêté préfectoral du 4 janvier 1996 l'autorisant à exploiter un élevage de volailles.

Monsieur DEBAILLEUL s'est engagé à respecter les prescriptions de cet arrêté concernant le stockage des fientes en les bâchant. Ceci est prévu dans les jours prochains.

Espérant avoir répondu à vos préoccupations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. *et*

au ci-dessus



Le Maire,
Conseiller Général du Nord

Michel Vandevoorde
Michel VANDEVOORDE

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le maire - Hôtel de ville
249, place du-Général-de-Gaulle - 59850 Nieppe - ☎ 03 20 38 80 00 - 📠 03 20 38 80 10
Adresse postale : Mairie de Nieppe - 59422 Armentières Cedex



Rodolphe et Linda Vétu

1350 rue de Warneton

59850 NIEPPE

rodolphe.vetu@free.fr

AG
Annexe N° 6.

OBSERVATION ÉCRITE EN VERTU DE L'ARTICLE 3.2. DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL (PRÉFECTURE DU NORD) SIGNÉ LE 13 NOVEMBRE 2019, CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À L'INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE M. FRANÇOIS DEBAILLEUL À NIEPPE.

Les installations actuelles de M. François Debailleul et l'EARL du Rossignol provoquent d'ores et déjà des nuisances olfactives importantes. Nous nous situons à environ 200 mètres de l'installation et subissons très régulièrement les odeurs de poulailler. Nous comprenons bien que des odeurs puissent être normales en zone agricole, néanmoins les installations actuelles constituent dès maintenant un trouble anormal du voisinage.

Ces odeurs sont particulièrement intenses, gênantes et incommodes voire pestilentielles par temps chaud, en l'absence de vent ou par vents de secteur Nord-Ouest.

Il est patent que ces odeurs ne sont qu'un signe sensoriel d'une pollution plus large, gaz toxique (ammoniac) et poussières.

L'augmentation du nombre d'animaux nous fait légitimement craindre une augmentation de ces nuisances, tant par leur fréquence que par leur intensité.

Aujourd'hui, nous déplorons qu'aucune mesure sérieuse n'est prise pour limiter ces odeurs. Des arbres (peupliers) existaient sur l'exploitation, qui constituaient un embryon de protection ; ils ont été abattus il y a quelques années...

Le projet d'extension actuel fait apparaître un volet paysager et protecteur. (Paragraphe 28.2 Mesures prises pour limiter les impacts du projet sur le paysage). Les mesures sont censées permettre :

- *De développer un habitat propice à la biodiversité* : le dossier fait référence à une seule essence (charmille), la biodiversité végétale n'existe pas avec une seule espèce ! La biodiversité animale sauvage ne peut pas s'y développer.
- *D'absorber du CO₂ et de dégager de l'O₂* : la plantation de cette haie et éventuellement de quelques arbres constitue une mesure totalement dérisoire pour satisfaire cet argument.
- *D'améliorer la structure du terrain en créant un frein au ruissellement* : la longueur limitée de la haie (80 mètres estimés sur le plan dont il faut imaginer la légende, inexistante) n'apportera qu'une stabilisation extrêmement limitée du terrain. Le système racinaire faible des charmilles ne peut en outre être que faiblement efficace.
- *De limiter les nuisances liées au bruit et aux odeurs* : les plantations sont de toute évidence une mesure indigente et totalement inadaptée, qui plus est au regard de ce qui se pratique depuis de nombreuses années dans certains pays (voir dossier joint).

L'article 5 de l'arrêté du 7 février 2005 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de bovins, de volailles et/ou de gibier à plumes et de porcs soumis à déclaration au titre du livre V du code de l'environnement stipule que « L'exploitant prend des dispositions pour atténuer les émissions d'odeurs, de gaz ou de poussières susceptibles de créer des nuisances de voisinage. »

Force est de constater qu'actuellement, aucune mesure sérieuse n'est prise afin d'atténuer ces nuisances.

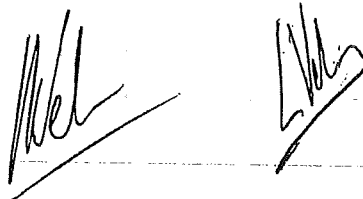
Le projet, en l'état, n'apporte aucune amélioration à ce niveau.

Des solutions de végétalisation élaborée existent pour limiter l'impact olfactif, en gaz et en poussières (voir exemple dans dossier joint), qui auraient en plus l'intérêt de masquer la vue des bâtiments aux riverains et aux nombreux promeneurs, et de rendre au lieu un aspect véritablement rural.

En conclusion, nous constatons de graves manquements dans le dossier, entre autres dans cette prise en compte des nuisances pour le voisinage.

Nous demandons en conséquence une révision du projet en l'état, afin de tenir compte des désagréments subis par les riverains et des impacts néfastes sur l'environnement par des aménagements adaptés.

Nous joignons à la présente observation un dossier québécois, parfaitement adaptable à notre région et au projet de Monsieur Debailleul en particulier. Il apporte de réelles solutions scientifiquement mesurées à la problématique, un aspect bien plus qualitatif au projet pour un budget des plus raisonnables eu égard à la globalité des présents investissements.



ÉCRANS BRISE-ODEURS

Collaboration spéciale : André Vézina, ingénieur forestier, M. Sc.
Institut de technologie agroalimentaire (campus de La Pocatière)

Principe et description

Les écrans brise-odeurs, qui prennent en pratique la forme de haies brise-vents, réduisent les nuisances olfactives émanant des installations d'élevage. Ils opèrent de trois manières concomitantes :

- par brassage de l'air vicié et de l'air sain, avec pour effet la dilution du « panache odorant » ou la dispersion des concentrations d'aérosols (fig. 1);
- par captage mécanique des particules de poussière porteuses d'odeur;
- par biofiltrage ou absorption naturelle des gaz malodorants.

Pour être efficace, un écran doit conserver une densité élevée tout au long de l'année. On obtient cette densité en plantant différents végétaux (arbres et arbustes) disposés en une, deux ou trois rangées; au moins une rangée doit comporter des arbres à feuillage persistant comme le cèdre et l'épinette. Avec une double ou triple rangée, il est plus facile de renouveler l'écran sans perdre d'efficacité. En outre, il est plus aisé d'introduire une grande variété de végétaux. Au reste, la mise en place d'une rangée d'arbres à croissance rapide, comme des peupliers hybrides, permet d'obtenir des bénéfices estivaux en relativement peu de temps.

Les végétaux implantés sont protégés par un paillis plastique noir qui favorise leur reprise et leur bon développement, d'une part, en réduisant la compétition herbacée et, d'autre part, en préservant l'humidité du sol.

L'emplacement de l'écran est fonction des particularités physiques du site d'élevage considéré et des niveaux de la problématique des odeurs. Dans certains cas (fig. 2), l'écran ceinturera complètement les installations, mais ce n'est pas toujours possible ni nécessaire. Ainsi, la présence de fossés, de lignes de transmission (électricité, téléphone...) ou d'autres obstacles peut influencer sur le choix de l'emplacement. On cherchera aussi à réduire au maximum la perte d'espace cultivable.

La hauteur conseillée de plantation des arbres est de 60 cm, et celle des arbustes de 30 cm. Certaines situations peuvent toutefois justifier l'emploi d'arbres de forte taille (2 m), avec un coût supérieur, bien entendu.

Performance et pertinence

Un écran bien aménagé permet de réduire, du quart ou du cinquième, l'ampleur ou l'envergure du panache odorant, qui voit décroître du tiers sa zone de contact avec le sol. De plus, à l'intérieur du panache, les odeurs sont diluées par un facteur de trois.

Figure 1

Représentation schématique de la turbulence dans le sillage d'un écran brise-odeur (d'après Raine 1974; dans McNaughton 1988)

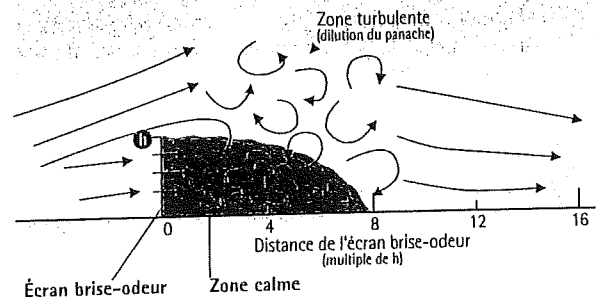
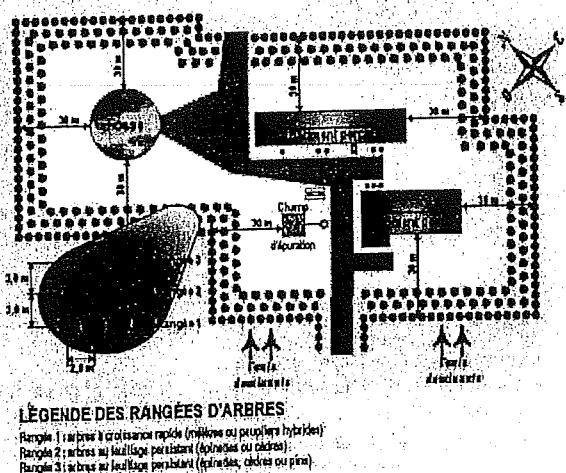


Figure 2

Exemple d'écran brise-odeur aménagé autour d'une porcherie (concepteur : R. Lavoie [Institut de technologie agroalimentaire])



Il faut compter environ dix ans avant que l'effet commence à se manifester. Cependant, certaines essences d'arbres à forte croissance procureront une efficacité estivale dans un délai de cinq ans.

Avantages connexes

- Diminution des frais de chauffage des bâtiments d'élevage pouvant atteindre 25 %.
- Abaissement éventuel du coût de déneigement autour des installations agricoles et dans leurs chemins de desserte.
- Protection des lieux d'élevage et des animaux de ferme contre les écarts excessifs de température :
 - production d'ombrage bénéfique au bien-être des animaux;
 - blocage des vents froids se traduisant par un gain de poids chez les animaux élevés en aire ouverte.
- Atténuation des bruits incommodes (équipements des bâtiments et voisinage) : le nombre de décibels causés par le trafic routier peut être réduit du tiers.
- Interception des poussières d'origine agricole allant jusqu'à 40 % de leur volume.
- Contribution favorable à la biodiversité végétale et animale.
- Réduction des gaz à effet de serre : on estime à 300 tonnes le carbone immobilisé par kilomètre d'écran sur une période de 40 ans.
- Valorisation/embellissement du paysage.

Précautions

- L'écran brise-odeur, mesuré au bord extérieur, doit idéalement se situer à environ 30 m des installations d'élevage, car il faut prévoir un espace suffisant pour permettre l'accumulation de neige qu'engendre la présence même de l'écran.
- L'écran doit dépasser linéairement de 30 à 60 m les installations génératrices d'odeurs gênantes, pour éviter que les vents ne le contournent et n'atteignent celles-ci.
- Dans le cas de bâtiments à ventilation naturelle (non mécanique), il est conseillé de laisser un espace de huit fois la hauteur de l'écran entre celui-ci et les bâtiments pour ne pas nuire à la circulation d'air.

Investissement

Le coût d'aménagement est d'environ **2 \$ par mètre de paillis plastique** déroulé. Il comprend les frais de planification, de préparation du sol, de pose du paillis et de plantation, mais n'inclut pas le prix d'achat des végétaux. On peut se procurer gratuitement certaines espèces d'arbres auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Les autres espèces d'arbres et les arbustes peuvent être achetés dans des pépinières privées au prix unitaire approximatif de 2 \$ (à racines nues, de la taille prescrite plus haut dans la section *Principe et description*).

Coût d'entretien

L'entretien de l'écran consiste dans :

- le fauchage des mauvaises herbes qui s'établissent en bordure du paillis,
- l'inspection phytosanitaire,
- le remplacement des arbres et arbustes morts,
- la taille (élagage ou émondage),
- la protection contre les rongeurs.

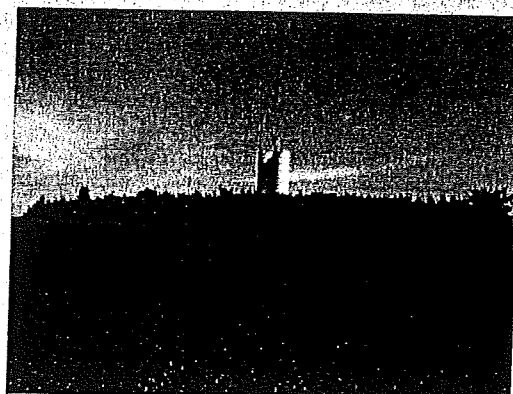
Ces activités entraînent des dépenses annuelles estimatives de 30 ¢ le mètre linéaire.

Photos 1 et 2

Exemples d'écrans brise-odeurs aménagés autour d'une porcherie



André Beaudet



Yves Perrault

Références

- CHOINIÈRE, Denis (2004). *L'influence des haies brise-vent naturelles [sic] sur les odeurs* (rapport final présenté au CDAQ). Saint-Hyacinthe (Québec) : Consumaj. 65 p.
- Consultable dans Internet à www.italp.qc.ca/brisevent/archive.htm
- TYNDALL, J et COLETTI, J. (2000). *Air Quality and Shelterbelts: Odor Mitigation and Livestock Production – A Literature Review* (Project No. 4124-4521-48-3209). Lincoln (Nebraska) : USDA National Agroforestry Center.
- VÉZINA, A. (2005). *Les haies brise-vent et la protection des bâtiments d'élevage* (notes de cours). La Pocatière (Québec) : Institut de technologie agricole. 53 p.
- Consultable dans Internet à www.italp.qc.ca/brisevent/archive.htm
- VÉZINA, A. (2004). *Des haies brise-vent autour des bâtiments d'élevage et des cours d'exercice*. La Pocatière (Québec) : Institut de technologie agricole. 10 p.

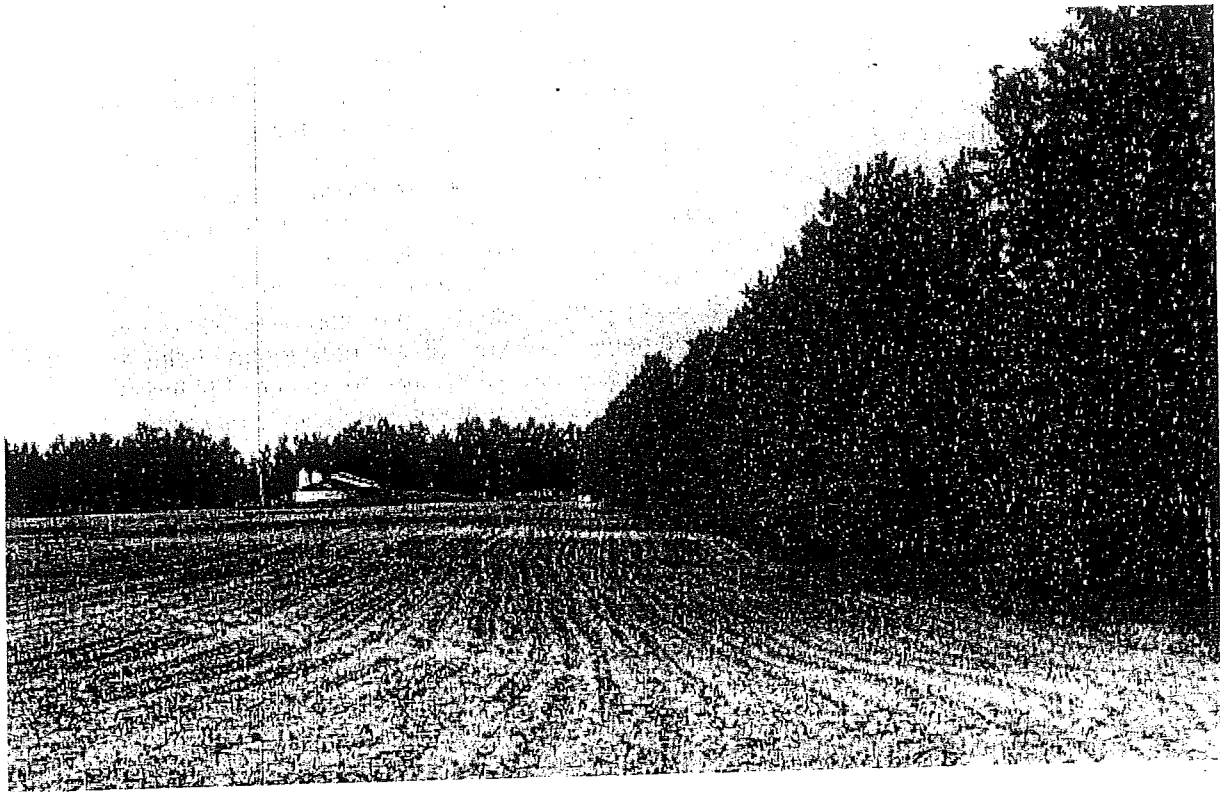
Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

Avec la participation de :
• Institut de technologie
agroalimentaire



Aménagement de bandes boisées pour réduire les odeurs émanant des installations porcines.



Par André Vézina , ing. For. M.Sc,
Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière
andre.vezina.ita@agr.gouv.qc.ca

Et

Camille Desmarais, géographe, M.Sc.
Direction régionale du Centre du Québec
camille.desmarais@agr.gouv.qc.ca

MAPAQ
Septembre 2003

Introduction

L'évolution du secteur porcin, comme pour les plus importantes productions animales au Québec, a été marquée par une concentration et une consolidation importante des entreprises, c'est-à-dire une diminution constante du nombre de fermes et une augmentation du nombre d'unités animales par ferme (annexe 1). Malgré les récentes mesures législatives sur la fixation des distances séparatrices entre des usages ou des constructions en zone agricole, les exploitations porcines existantes se doivent d'utiliser tous les moyens d'atténuation visant à réduire les inconvénients relatifs aux odeurs. Plusieurs technologies de contrôle des odeurs sont actuellement disponibles tels que l'ajout d'additifs à l'alimentation ou au lisier, l'utilisation d'épurateur ou de bio-filtre et l'implantation de haies brise-vent.

La plantation de haies brise-vent a connu, depuis le début des années '80, un développement important dans la campagne québécoise, comme en témoignent les milliers de kilomètres de haies qui y ont été érigées. La première vague de plantation visait principalement à réduire l'érosion éolienne des sols et à protéger les cultures. Ces premiers pas ont permis d'acquérir une expertise québécoise et d'étendre l'utilisation des haies à d'autres besoins tout aussi pertinents, comme la protection des aires de travail et des bâtiments d'élevage. En effet, les haies brise-vent peuvent réduire les coûts de chauffage (10 à 15% pour le nord-est américain) et diminuer les bris aux bâtiments. Elles peuvent faciliter la circulation hivernale autour de ceux-ci, en contrôlant les dépôts de neige. De plus, elles contribuent à diminuer le volume de poussières et de bruits en provenance des aires de travail. Finalement, des haies de végétaux bien aménagées peuvent contribuer à embellir le paysage.

Cependant, une question nous est fréquemment posée : les haies brise-vent peuvent-elles vraiment atténuer les odeurs émanant des installations porcines et si oui comment? Une revue de littérature (Tyndall et Colletti, 2000), financée par l'organisme 'USDA National Agroforestry Center', montre que les bandes boisées constituent un moyen efficace et économique pour réduire les odeurs émanant des complexes porcins, particulièrement si elles sont utilisées en combinaison avec d'autres méthodes de réduction des odeurs.

1. Impact des haies brise-vent sur la réduction des odeurs

Quelque soit le mode de ventilation utilisée (naturelle ou forcée), la plupart des porcheries en Amérique du Nord ne disposent pas de système d'épuration d'air afin de réduire les odeurs. Une fois expulsées à l'extérieur des bâtiments, ces odeurs peuvent parcourir quelques kilomètres si les conditions sont favorables. Lors de conditions d'air stable (généralement la nuit), en présence de vents faibles ou modérés, les odeurs ont tendance à voyager près de la surface du sol. Si la topographie est plane et qu'il n'y a pas d'obstacles pour créer de la turbulence et un mélange entre de l'air pur et l'air vicié, les inconvénients d'odeurs seront plus perceptibles dans le voisinage.

Le processus d'émission des odeurs peut être divisé en deux voies : les émissions gazeuses et les émissions d'aérosols (particules très fines en suspension dans l'air).

Ces dernières ont un impact instantané et à court-terme alors que les émissions gazeuses ont des impacts plus subtils (Jacobson, 1997) qui contribuent, à plus long-terme, à la dégradation de l'environnement (Tyndall et Colletti, 2000). Les odeurs générées par les productions animales qui sont perceptibles à de grandes distances voyagent toutes sous forme d'aérosols (Hammond et al, 1981).

Les haies brise-vent peuvent agir de quatre façons pour réduire les odeurs (Tyndall et Colletti, 2000) :

- Dilution dans la basse atmosphère des concentrations de gaz responsables des odeurs;
- dépôt des poussières et des aérosols;
- interception des poussières et des autres aérosols;
- absorption des composés chimiques responsables des odeurs.

1.1 Dilution des concentrations de gaz responsables des odeurs

Lorsqu'il vente, on peut observer, dans le sillon d'un brise-vent, une zone calme (fig. 1), qui est représentée par un triangle rectangle dont le sommet part du haut du brise-vent et dont la base s'étend jusqu'à une distance de $8H$ (où H est la hauteur du brise-vent). Dans cette zone, les vents sont moins turbulents, la température et l'humidité de l'air sont plus élevées. À l'extérieur de cette zone, on retrouve une zone dite turbulente, avec des tourbillons d'air plus imposants et plus énergétiques. En augmentant la turbulence de l'air, les brise-vent favorisent le mélange entre l'air pur et l'air vicié encourageant la dilution de l'air vicié dans la basse atmosphère. De plus, une partie du panache d'air pollué qui frappe le brise-vent est entraîné au dessus de cet obstacle par un courant ascendant (fig. 1), ce qui augmente la dispersion des odeurs. Des écrans artificiels, utilisés pour dévier vers le haut la circulation d'air ventilé (de sorte que l'air vicié ne se déplace pas au ras du sol), ont eu un impact sensible sur la réduction des odeurs dans leur sillon (OCTF, 1998 ; Bottcher et al, 1999).

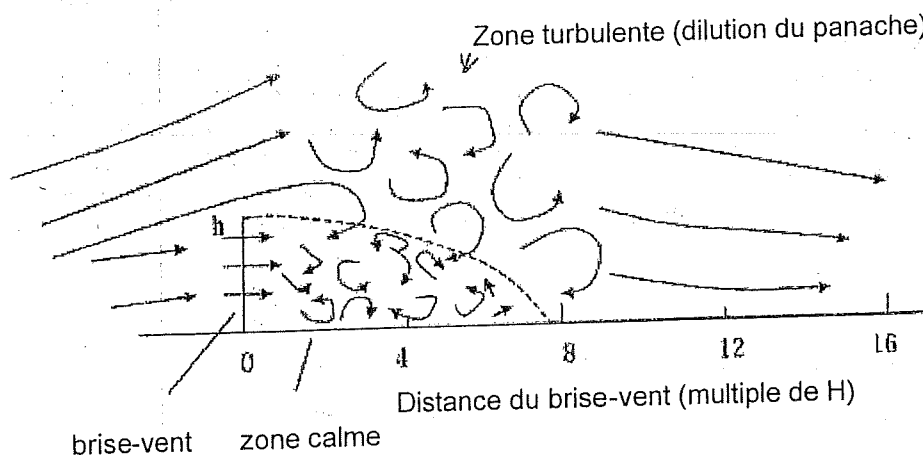


Figure 1- Représentation schématique de la turbulence dans le sillon d'un brise-vent (D'après Raine (1974) dans McNaughton, (1988)).

1.2 Dépôt des poussières et des aérosols

Les particules de poussières peuvent transporter beaucoup plus de molécules responsables d'odeurs qu'un même volume d'air sans poussières (OCTF, 1998).

Un brise-vent, de porosité égale à 40% réduit, en moyenne, la vitesse du vent de 50% sur 10 H et de 25% entre 10 et 20 H (Vézina, 1985). Cette réduction entraîne un dépôt des particules voyageant dans le courant d'air. Les profils d'accumulation de neige en aval de brise-vent de différentes porosités (fig. 2) illustrent bien ce qui se produit avec les particules. On retrouve une grande quantité de neige près d'un brise-vent dense alors que le dépôt est plus petit et plus étalé lorsque la densité est faible.

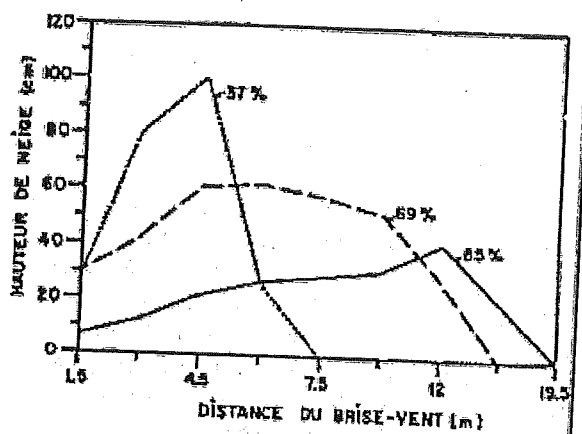


Figure 2- Accumulation de neige par des brise-vent de différentes porosités (d'après Greb et Black, 1971).

Une simulation, en soufflerie, d'une bande boisée de trois rangées de large, montre des réductions de 35 à 56% de la masse des particules odorantes (poussières et aérosols) en suspension dans le sillon du brise-vent (Laird, 1997; Thernelius, 1997).

Des recherches sont actuellement en cours en Caroline du Nord visant à quantifier l'impact de brise-vent sur la réduction des poussières et des odeurs en provenance de complexes porcins (Bottcher et al, 1999). Les brise-vent y ont été installés en aval des ventilateurs et des vents dominants d'une porcherie (finisseurs). Les résultats préliminaires montrent une réduction des particules de poussières et une atténuation des odeurs dans la zone située en aval des brise-vent par rapport à la zone témoin (sans brise-vent). Ces recherches devraient également nous renseigner sur la relation entre la concentration des odeurs et celles des poussières présentes dans l'écoulement d'air.

D'autres recherches font état de réductions de l'ordre de 70 à 90% des concentrations de pesticides dans le sillon de bandes boisées constituées de feuillus à feuilles larges (Porskamp et al., 1994).

1.3 Fixation des poussières et des aérosols

Les végétaux qui composent la haie brise-vent interceptent, grâce à leur feuillage et leurs branches, une partie des poussières, des gaz et de la charge microbienne transportés par le vent. La capacité des feuilles à retenir les particules de 5 microns est supérieure chez les feuilles rugueuses comparativement aux feuilles à surface lisse. De plus, les feuilles de forme complexe et dont le ratio (circonférence/surface) est grand sont plus efficaces pour intercepter les particules. Par conséquent, les conifères seraient meilleurs que les feuillus pour filtrer les poussières d'autant plus qu'ils offrent une protection à l'année longue (sauf les mélèzes).

1.4 Absorption des composés responsables des odeurs

On en connaît peu sur la capacité des plantes à réduire les odeurs ambiantes par l'absorption des composés chimiques qui en sont responsables. Smith (1984) relate toutefois les faits suivants :

- Le taux d'absorption des polluants augmente avec leur degré de solubilité dans l'eau ;
- quand la surface est mouillée, le taux d'absorption des polluants peut être multiplié par 10 ;
- un stress hydrique ou un manque de soleil peut affecter l'ouverture des stomates et ainsi entraver de façon marquée l'absorption des polluants ;
- les polluants atmosphériques sont absorbés plus efficacement par les feuillus situés dans le pourtour de la cime ;
- bien que certains polluants (dioxyde d'azote et le soufre) peuvent être absorbés durant la nuit, les taux d'absorption sont réduits significativement durant la nuit ;
- de nombreux facteurs affectent le taux d'absorption des polluants qui peut varier grandement en conditions naturelles ;
- le taux d'absorption de façon linéaire augmente de façon linéaire avec l'augmentation de la concentration des polluants ;

Les composés organiques volatiles (COV) ont une affinité certaine pour la membrane lipophile (cuticule) qui recouvre les feuilles et les aiguilles des plantes. Des quantités appréciables de composés organiques volatiles ont été mesurées à la surface des plantes ainsi que dans leurs tissus (Reischl et al., 1989, Gaggi et al., 1985).

Les micro-organismes, qui sont omniprésents à la surface des plantes, absorbent les composés organiques volatiles, contribuant ainsi à augmenter la surface d'interception de la pollution atmosphérique. Ils ont aussi la capacité de métaboliser et de briser ces composés (Screiber et Schonherr, 1992, Mueller, 1992).

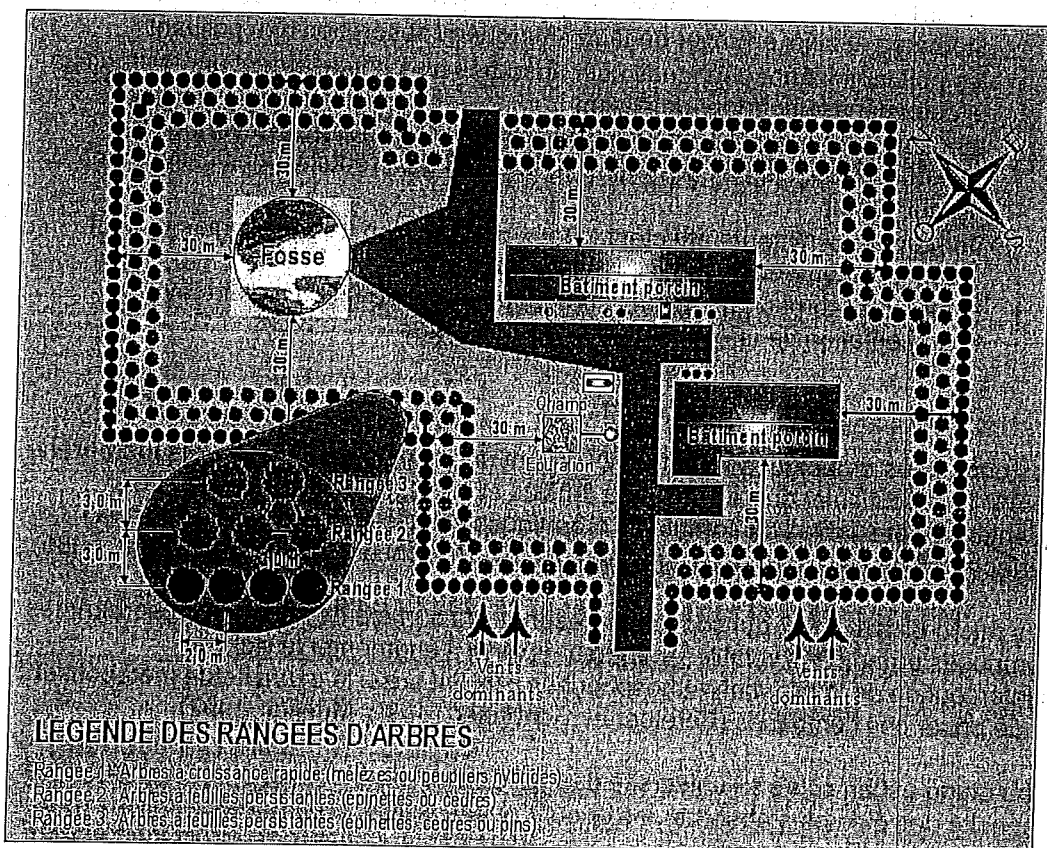
Une étude est en cours à l'université d'Iowa (Beattie et al., non daté) afin d'explorer la capacité des plantes à absorber les odeurs et à dégrader les composés qui en sont responsables. De plus, cette étude vise à identifier et à quantifier le rôle joué par les microorganismes présents à la surface des feuilles.

2. Aménagement de la haie

2.1 Localisation de la haie

Deux facteurs vont grandement influencer la localisation de la haie par rapport aux bâtiments porcins, soient l'efficacité de la réduction des odeurs et l'accumulation de neige. On a intérêt à installer un écran végétal de haute taille et de densité élevée et de le rapprocher le plus près possible de la source si on veut réduire au maximum le taux d'émission des odeurs. La réduction du taux d'émission des odeurs est en effet fonction du rapport W/H , où W = distance entre la haie et la source et H = la hauteur de la haie. Pour une barrière imperméable, la réduction du taux d'émission passe de 26% pour un $W/H=8$ à 92% pour un rapport $W/H=0,6$ (Liu *et al*, 1996). Avec la proposition exposée à la figure 3, on devrait avoir un rapport W/H de 1,2 ce qui confère une réduction du taux d'émission des odeurs d'environ 50%.

On doit aussi tenir compte de l'accumulation de la neige par le brise-vent. On doit laisser une distance minimale de 30 m entre la première rangée face au vent et le bâtiment à protéger. C'est dans cette zone que se déposera la majorité de la neige trappée par le brise-vent (fig. 3).



2.2 Choix et arrangement des végétaux

Les besoins de réduction demandent une haie dense, dont la porosité (% de vides apparents) sera d'environ 30%. Avec ce type de brise-vent, on va réduire la vitesse du vent de 50 à 75% dans la zone protégée. Pour y arriver, on suggère de planter 3 rangées d'arbres dont l'espacement entre les rangées est de 3 mètres. La rangée la plus éloignée des bâtiments est constituée d'arbres à croissance rapide, comme les peupliers ou les mélèzes hybrides que l'on espacera à tous les 2 mètres. Sur les deux autres rangées, on introduit, à tous les 3 mètres, des espèces d'arbres à feuilles persistantes, afin d'avoir un effet perceptible durant l'hiver également (fig. 1). On ne devrait pas planter de pins dans la rangée du centre car le manque de lumière peut entraîner un dégarni de la base des arbres, ce qui diminuera la densité de notre haie.

Si l'on désire une haie qui soit plus esthétique, on peut remplacer la haie d'espèces à croissance rapide par une haie composée de feuillus à croissance plus lente comme les chênes, les frênes, les érables et les tilleuls entre lesquels on insère des petits arbres et des arbustes buissonnants en suivant l'arrangement suggéré à la figure 4.

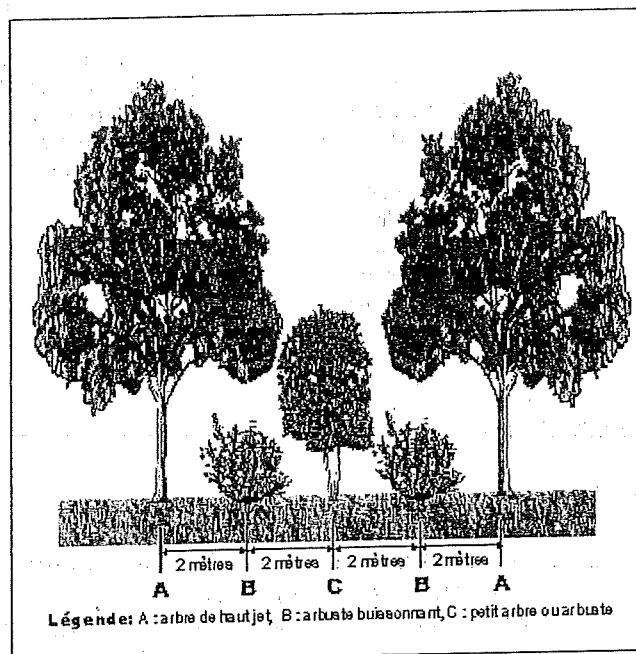


Figure 4 - Schéma de la rangée de feuillus esthétiques

On retrouve au tableau 1 une liste de végétaux qui peuvent être plantés dans cette rangée, selon deux types de sol. Cette liste n'est pas exhaustive et il peut sans doute se rajouter des espèces, particulièrement au niveau des arbustes. Toutes les espèces suggérées vont également bien convenir pour un sol de texture moyenne (loam).

Tableau -1 Espèces végétales suggérées pour la rangée de feuillus, selon deux types de sol, suite à des essais réalisés dans la région de La Pocatière (zone 4b).
Source : Vézina, 1994

Type de végétaux	Sable	Argile
Arbres de haut jet (hauteur à maturité >15 m)	érable rouge frêne rouge bouleau à papier chêne rouge érable à sucre	bouleau à papier chêne à gros fruits chêne rouvre érable rouge frêne blanc frêne rouge orme blanc tilleul d'Amérique
Petits arbres ou grands arbustes (hauteur à maturité = 5-15 m)	argousier noisetier commun cerisier de Pennsylvanie érable à épis osier blanc shepherdie argenté	sorbier des oiseaux érable de l'Amur lilas commun osier blanc
Arbustes buissonnants (hauteur à maturité < 5 m)	aulne crispé lilas duveteux physocarpe à feuilles d'obier sureau rouge saule arctique sureau blanc viorne commun viorne dentée	physocarpe à feuilles d'obier sureau blanc viorne cassioïde viorne trilobée

2.3 L'implantation des haies brise-vent

2.3.1 La préparation du sol

Le sol doit être préparé sur une largeur de 8 mètres. Si le sol montre des signes de compaction, il est recommandé d'effectuer un sous-solage à une profondeur de 40 cm à 80 cm à l'aide d'une sous-soleuse. Le sous-solage doit être réalisé lorsque le sol est sec, ce qui est généralement le cas en fin d'été. La bande doit être ensuite labourée à une profondeur de 15 cm, puis hersée ou rotocultée jusqu'à ce que le sol soit meuble comme pour un semis, de façon à faciliter la pose du paillis de plastique.

Lorsque le sol est bien meuble, un film plastique noir de 0,07 mm d'épaisseur et de 150 cm de largeur (paillis fraise-verger) est installé. La pose s'effectue de préférence à l'automne, à l'aide d'une dérouleuse mécanique entraînée par un tracteur. Le

paillis plastique a fait ses preuves : il assure une meilleure reprise et une meilleure croissance des plants tout en facilitant l'entretien des végétaux.

2.3.2 La plantation

La plantation peut s'effectuer à l'automne ou au printemps. Les peupliers hybrides sont généralement plantés sous forme de boutures rigides de 30 cm de long que l'on pique au travers du plastique. Pour faciliter l'insertion des boutures dans le sol, on percera d'abord le plastique avec une tige métallique de diamètre légèrement inférieur à celui des boutures. Les autres espèces suggérées sont disponibles sous forme de plants en récipients ou à racines nues. En haie brise-vent, on privilégie des plants de forte dimension, dont la hauteur varie entre 30 et 60 cm. Comme le trou percé dans le paillis est grand, il est nécessaire de le colmater avec un carré de plastique (collerette) d'environ 30 cm de côté que l'on place autour du plant. Après la plantation, il faut placer une pierre ou du matériel inerte autour de chaque plant afin d'éviter le ballonnement et la déchirure du paillis.

2.4 L'entretien

La nature des espèces suggérées ainsi que l'utilisation du paillis plastique font en sorte que les travaux d'entretien demandent peu de temps.

Le désherbage se limite au fauchage, 3 à 4 fois par année, des abords du paillis plastique. Il s'effectue à l'aide d'un tracteur à gazon ou avec une débroussailleuse. Lors de cette opération, on vérifie s'il n'y a pas de problèmes d'insectes ou de maladies.

Il faut élaguer les branches des peupliers ou des mélèzes qui nuisent au bon développement des arbres des deux autres rangées. Les pins, épinettes et cèdres exigent peu d'entretien.

Une rangée de feuillus esthétique nécessite davantage d'entretien et par conséquent plus de temps. Les frênes, les érables, les chênes et les tilleuls exigent une taille de formation et ils doivent être protégés contre les rongeurs. Les arbustes devront également être taillés pour contrôler leur expansion ou favoriser leur floraison.

Finalement, il faudra remplacer les arbres morts ou trop chétifs. Avec la méthode de préparation de sol et l'entretien suggéré dans cet article, on devrait avoir un taux de mortalité inférieur à 5%.

2.5 Les coûts d'installation et d'entretien

Pour la plantation, il faudra prévoir un montant compris entre 300 et 400\$/100 m. La majorité est consacrée à l'achat des végétaux (40%) et du paillis plastique (40%). En supposant que l'on ceinture complètement une installation porcine dont le

périmètre est de 700 m, cela représente un investissement d'environ 2500\$. Dans la plupart des régions du Québec, on peut obtenir les végétaux gratuitement (sauf les cèdres et les arbustes), ce qui réduit de façon substantielle les coûts. Pour ce faire, contactez le conseiller du MAPAQ responsable des haies brise-vent dans votre région. Celui-ci recueille toutes les demandes de plants pour les haies brise-vent et achemine une demande collective de plants au Ministère des Ressources Naturelles du Québec. Il peut aussi mettre à votre disposition un excellent vidéo qui vous expliquera en détails comment planter et entretenir des haies brise-vent.

Les activités d'entretien représentent un coût annuel d'environ 200\$.

Conclusion

Les haies brise-vent contribuent à réduire les odeurs dans l'entourage d'un complexe porcin. Selon une étude réalisée en soufflerie (Thernelius, 1997 ; Laird, 1997), on a obtenu une réduction de 56% de la concentration des odeurs à l'aide d'un aménagement de brise-vent rudimentaire. On peut s'attendre à de meilleurs résultats avec un design plus approprié et en tenant compte que les végétaux composant la haie peuvent intercepter et absorber une partie des composés responsables des odeurs

Les haies brise-vent constituent un moyen relativement économique de réduire les odeurs qui s'ajoutent à une panoplie d'autres mesures que l'on retrouve dans la littérature. Elles offrent aussi l'avantage de diminuer les coûts de chauffage des bâtiments, et elles facilitent la circulation hivernale autour ceux-ci. Enfin, elles offrent un cadre naturel qui atténue l'impact visuel négatif que peuvent avoir les porcheries sur une bonne partie de la collectivité rurale.

En combinant les haies brise-vent et des distances séparatrices appropriées, il est possible de réduire les concentrations d'odeurs qui atteignent les milieux habités, de réduire le nombre de personnes affectées, de diminuer le nombre de personnes affectées ainsi que le nombre d'événements générant de mauvaises odeurs.

Bernard Martel
Estelle Martel

550 rue de Warneton, Nièppe

ANNEXE N° 7

(A7)

En page 25 du dossier est indiqué qu'un forage dans la nappe phréatique sera réalisé afin de prélever 2 888m³ d'eau par an. Ce volume représente l'équivalent du contenu d'une piscine olympique : où seront rejetées les eaux usées rejetées par l'élevage ? On peut s'étonner qu'aucune station d'épuration des eaux n'ait été considérée dans les travaux d'extension de l'élevage. De plus, comment ce volume de 2 888 m³ a-t-il été évalué ? Aucune base de calcul n'apparaît pour justifier ce chiffre : Pourquoi 2 888 m³ ou pourquoi pas le double ? Une justification étayée sur des bases vérifiables pour ce calcul devraient être présentées dans le dossier.

En page 117, il est indiqué que la production d'eaux de lavage sera de 263m³/an. Ces eaux de lavage actuellement stockées dans une fosse de 437.5 m³ sont elles épandues sur les champs (en plus du fumier donc) ? Ce volume représente environ un dixième des 2 888m³ qui seront prélevés dans la nappe phréatique : que deviennent les 9/10^{èmes} restant ? La destination des eaux prélevées devrait être mentionnée de façon explicite (abreuvement, brumisation etc.). Actuellement tout le monde peut constater qu'une partie des eaux sont tout simplement rejetées au fossé longeant l'exploitation sur la rue de Warneton.

Un rapport d'inspection daté du 25 Avril 2018 émanant de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de la Préfecture du Nord montre que lors d'une visite inopinée du 3 avril 2018, il a été constaté que le forage n'était pourvu d'aucun compteur volumétrique : cela signifie que l'établissement Debailleul a prélevé de l'eau dans la nappe phréatique depuis 2010 sans aucun contrôle des volumes d'eaux prélevées. Ceci a-t-il été corrigé depuis ? Quel volume d'eau effectif est prélevé annuellement depuis la création du forage ? Des chiffres précis et vérifiés par un inspecteur devraient figurer dans le dossier. Cette absence de données rend les valeurs du prélèvement prévisionnel affiché dans le dossier de 2888m³ non crédible.

Dans ce rapport d'inspection de la DDPP, 9 points figurent au titre des « constats effectués », concernant : 1) pas de dossier d'installation classée tenu à disposition de l'inspecteur de l'environnement ; 2) plan d'épandage incomplet ; 3) pas de contrat de mise à disposition de parcelles entre l'exploitant Debailleul et la EARL du Rossignol ; 4) pas de rapports de contrôle des installations électriques ; 5) quantité et emplacements des extincteurs à réévaluer ; 6) plan de dératisation et de désinsectisation manquants ; 7) pas de compteur volumétrique sur le forage ; 8) absence de cuve de rétention de la cuve à fioul du groupe électrogène ; 9) stockage de fumier non couvert en bout de champ. Ces infractions ont-elles été corrigées depuis le 3 avril 2018, date de l'inspection ? Y a-t-il eu une visite de contrôle depuis ? Si oui quelles en ont été les conclusions ? Ces faits montrent que l'exploitant ne respecte pas les lois dans la configuration actuelle de son exploitation en n'étant pas capable d'obéir aux prescriptions applicables à son établissement : pourquoi ceci s'améliorerait-il dans une configuration étendue qui ne fera qu'amplifier les nuisances vis-à-vis de l'environnement et du voisinage ? Les exigences ~~du~~ du rapport ont-elles été suivies ?

Depuis 3 ans, le niveau des nappes phréatiques de la région est en baisse [1] à cause de la sécheresse qui a sévi pendant ces derniers étés et des pluies hivernales trop peu abondantes qui ne permettent pas de compenser cette baisse de niveau. Le prélèvement annuel de l'installation qui atteindra 2 888 m³ ne fera qu'aggraver ce déficit en eaux souterraines. Lors des prochains étés secs, pourquoi imposerait-on aux Nièppois des restrictions de leur consommation d'eau (payante) alors que ladite installation en consommera (gratuitement) à plein régime ? référence [1] <https://france3->

Bas de compte en 2018 (voir rapport DDPP 25/04/2018)

regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/secheresse-il-pleut-il-pleut-niveau-nappes-phreatiques-remonte-t-il-nord-pas-calais-1751211.html

Le fumier est stocké « en bout de champ » (dossier page 38) suite au départ des animaux. Le dossier ne précise pas quel tonnage ou quel volume de fumier est produit actuellement et ni celui qui sera produit après travaux d'extension. De plus, à l'heure actuelle, Mr Debailleul ne respecte pas son proche voisinage en stockant son fumier en bout de champ à différents endroits autour de l'exploitation et ceci sans tenir compte du rapport tonnage/superficie. La commune de Nieppe est située en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole. A ce titre, l'installation se doit de comporter une fumière couverte avec une capacité de stockage de 7 mois minimum [2]. Nous nous étonnons donc qu'aucune installation de stockage de fumier n'apparaisse dans le dossier (page 117 : « aucune capacité de stockage n'est donc nécessaire pour cet effluent ») ; Nous nous étonnons donc qu'aucune installation ou extension d'installation de stockage de fumier couverte ne soit mentionnée dans le dossier alors que celle-ci devrait implicitement apparaître. La quantité de fumier stockée en bout de champ va donc augmenter, avec les nuisances que cela implique, pour les riverains et pour le voisinage qui s'est déjà manifesté à maintes reprises auprès de l'exploitant Debailleul pour la non-conformité des tas de fumier non protégés disposés aux abords de l'exploitation. Référence [2] préconisation_stockage_fumier_au_champvp2

De plus, le plan d'épandage figurant dans le dossier (annexe 20) ne donne pas explicitement la superficie des parcelles d'épandage dans les différentes communes citées. Comment contrôler dans ces conditions que ce plan d'épandage est conforme ? Comment contrôler le respect scrupuleux de ce plan d'épandage par l'exploitant ? Quels sont les moyens de contrôle ? Y a-t-il un moyen de corrélérer le tonnage d'effluents épandus par rapport à la superficie de chacune des parcelles et ceci en respectant les délais imposés entre les épandages pour éviter la saturation des terres en azote ?

Remarque : On peut douter de la rentabilité économique des sites d'épandages très éloignés de Nieppe : les communes de Robecq, Gonnehem et Lillers (déjà riches en porcheries et autres élevage intensifs) : temps et coût de transport prohibitifs et surtout bilan carbone indécemment !

Le dossier mentionne la plantation d'une haie « au nord-ouest » de l'installation. Pourquoi seulement au Nord-ouest et non pas tout autour de l'installation ? Actuellement il n'y a aucune haie ni rangée continue d'arbres autour des bâtiments déjà en place (voir photo aérienne page 93 et photo page 122). Dans la configuration actuelle de l'exploitation, ceci est une infraction à la réglementation. Nous réclamons l'obligation de (re)planter une bande arborée continue de 10 m de large entourant l'ensemble des bâtiments afin de contenir les odeurs et les poussières qui s'en dégagent.

A3

Annexe N° 8

Développement agricole :

Laissons aux agriculteurs la possibilité de se développer, ce sont de vrais chefs d'entreprise et créateurs d'emploi.

La qualité du produit :

Les agriculteurs produisent ce que le consommateur demande. Ils sont en permanence contrôlés afin de garantir une traçabilité et un produit de qualité.

Bien-être animal :

Les éleveurs sont pointés du doigt...ils sont sans cesse confrontés aux changements de normes, et investissent pour le bien-être de leurs animaux

Odeurs :

Les agriculteurs doivent répondre aux normes françaises. Ils sont confrontés à un calendrier d'épandage strict. Ils sont sans cesse en recherche de solutions comme la méthanisation qui permet de réduire totalement l'odeur à l'épandage.

La santé :

Les agriculteurs vivent dans leurs élevages et sont les premiers concernés aux éventuels inconvénients. Par rapport aux riverains qui sont au minimum situés à 100m des élevages

Messieurs les élus, laissons travailler nos agriculteurs qui aujourd'hui nourrissent notre territoire et sont créateurs d'emploi, au désarroi de quelques riverains qui aiment venir à la campagne et ne veulent subir aucun inconvénient. Voulez vous encore une agriculture française locale , contrôlée et sécurisée ? là est tout le débat !

Philippe traché (agriculteur)

Annex N°9

Nieppe, le 04/01/2020,

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur,

M Mme Crinquette, propriétaires de la maison située 1425 rue de Warneton à Nieppe, soit à environ 100 mètres de l'exploitation de Monsieur DEBAILLEUL, faisons part de nos inquiétudes et de notre réticence face au projet d'extension de l'élevage de poulets.

Tout d'abord et principalement concernant les nuisances olfactives, déjà très présentes actuellement, nous craignons leur augmentation.

Ensuite, concernant les nuisances sonores, les ventilations des bâtiments émettent un bruit constant, sourd et décuplé l'été.

Les chargements et livraisons de poussins et poulets adultes occasionnent également beaucoup de bruit, les camions restent stationnés, moteurs allumés, sur les abords de l'exploitation, c'est à dire à proximité directe de notre habitation.

Les chargements/déchargements ayant lieu la nuit, cela est très désagréable et nuit à notre qualité de vie. Par ailleurs, les accotements autour de l'exploitation sont fortement dégradés par ces camions.

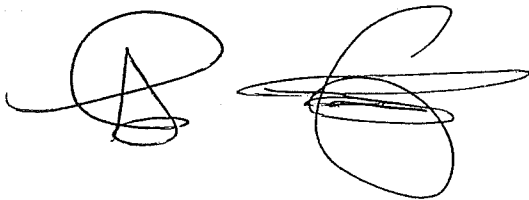
Au delà des nuisances sonores et olfactives, nous sommes réellement inquiets des retombées écologiques de ce type d'élevage.

Nous avons acheté notre maison alors que Monsieur DEBAILLEUL était déjà installé, en connaissance de cause. Nous respectons les agriculteurs. Nous avons la chance d'habiter en campagne, et sommes conscients que certaines nuisances peuvent avoir lieu ponctuellement. Cependant, avant d'étendre cette exploitation, sans doute est-il possible d'améliorer les installations existantes afin de diminuer les nuisances qu'elle occasionne.

Enfin, dans une société où les consciences s'éveillent enfin au bien être animal et à notre impact écologique, est-ce ce type d'agriculture que nous souhaitons voir prospérer?

Nous vous remercions de l'intérêt porté à nos observations,

M Mme Crinquette





P.J. ci-jointe

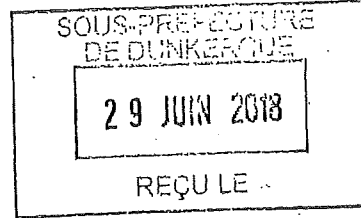
A20

Annexe 10
attachée à R23

Préfecture du Nord

Direction de la Coordination
des Politiques Interministérielles

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement



Réf. :DCPI-BICPE - CB

Arrêté préfectoral mettant en demeure Monsieur François DEBAILLEUL de respecter les prescriptions auxquelles il est soumis et de régulariser la situation administrative de son établissement situé à NIEPPE

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code de l'environnement et notamment ses livres I, II et V ;
- Vu notamment les articles L171-8 et L 181-14 du Code de l'Environnement ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L411-2 ;
- Vu le code de justice administrative, et notamment son article R421-1 ;
- Vu l'arrêt du conseil d'État n° 340205 du 21 février 2013 ;
- Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, M. Michel LALANDE ;
- Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région des Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2017 portant délégation de signature à M. Thierry MAILLES, en qualité de secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord ;
- Vu l'arrêté ministériel du 19 décembre 2011 modifié et notamment l'annexe I, II prescriptions relatives aux effluents d'élevage, 2° stockage de certains effluents d'élevage ;
- Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation sous les rubriques n° 2101, 2102 et 2111, et notamment son article 15 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 1996 autorisant Monsieur René DEBAILLEUL à exploiter à NIEPPE, un élevage de 16 500 dindes;

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation délivré le 12 janvier 2010 à Monsieur François DEBAILLEUL pour l'exploitation d'un élevage de 49 500 animaux équivalents volailles sur le territoire de la commune de NIEPPE - 1655 rue de Warneton concernant notamment la rubrique n° 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment les articles 8, 10, 12, 14, 19 et 20 ;

Vu le rapport en date du 25 avril 2018 de la directrice départementale de la protection des populations, chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement transmis à l'exploitant par courrier recommandée en date du 9 mai 2018 ;

Vu l'absence de réponse de l'exploitant à la transmission du rapport susvisé ;

Considérant que lors de la visite en date du 3 avril 2018, l'inspecteur de l'environnement a constaté les faits suivants :

- aucun dossier de l'installation classée n'est tenu à disposition de l'inspecteur de l'environnement;
- le plan d'épandage est présent cependant la corrélation entre les surfaces épandues et les informations afférentes n'est pas réalisable ;
- aucun contrat de mise à disposition de parcelles n'est établi entre Monsieur DEBAILLEUL et l'EARL du Rossignol. Aucun bon d'enlèvement n'a été présenté ;
- les rapports de contrôle des installations électriques sont manquants ;
- la quantité d'extincteurs ainsi que leurs emplacements sont à réévaluer en fonction des risques. Aucun extincteur n'est installé dans le bâtiment de stockage du groupe électrogène. Aucun extincteur portatif n'est mis en place à proximité de l'armoire électrique situé dans le hangar de stockage du matériel agricole. Les extincteurs présents sur le site n'ont pas fait l'objet de vérification périodique ;
- le plan de dératisation et de désinfection où sont précisés les rythmes et les moyens d'intervention sont manquants. Aucun justificatif n'a été présenté ;
- le forage n'est pas muni d'un compteur volumétrique. Aucun relevé de la consommation d'eau globale n'est donc effectué. La consommation d'eau attenante à l'abreuvement des animaux n'est pas enregistrée ;
- la cuve à fioul « simple paroi » du groupe électrogène n'est pas équipée d'une cuve de rétention pour contenir les pollutions accidentelles ;
- le fumier est stocké en bout de champs et n'est pas couvert.

Considérant qu'il a été établi, par l'inspectrice des installations classées, l'existence d'une communauté de moyens entre l'installation de Monsieur DEBAILLEUL et l'installation de l'EARL du Rossignol ;

Considérant que ces constats constituent un manquement aux dispositions des articles 8, 10, 12, 14, 19 et 20 de l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 susvisé, de l'article 15 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 susvisé et de l'annexe I, II prescriptions relatives aux effluents d'élevage, 2° stockage de certains effluents d'élevage au champ de l'arrêté du 19 décembre 2011 modifié susvisé ;

Considérant que face à ces manquements, il convient de faire application des dispositions de l'article L. 171-8 du code de l'environnement en mettant en demeure Monsieur François DEBAILLEUL de respecter les prescriptions des articles 8, 10, 12, 14, 19 et 20 de l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 susvisé, de l'article 15 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 susvisé et de l'annexe I, II prescriptions relatives aux effluents d'élevage, 2° stockage de certains effluents d'élevage au champ de l'arrêté du 19 décembre 2011 modifié susvisé afin d'assurer la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement ;

Considérant qu'il y a lieu conformément à l'article L. 171-7 du code de l'environnement de mettre en demeure Monsieur François DEBAILLEUL de régulariser sa situation administrative.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Objet

Monsieur François DEBAILLEUL exploitant une installation d'élevage de 49 500 animaux équivalents volailles sise 1655 rue de Warneton sur la commune de NIEPPE est mis en demeure de régulariser sa situation administrative et de satisfaire aux prescriptions, dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent arrêté :

- en mettant à disposition de l'inspecteur de l'environnement son dossier installations classées complet et à jour ;
- en établissant un plan d'épandage complet ;
- en établissant un contrat de mise à disposition de parcelles avec le prêteur de terre ainsi que les bons d'enlèvement ;
- en établissant un rapport de contrôle des installations électriques ;
- en réévaluant la quantité d'extincteurs au risque et à la surface de l'exploitation et réaliser la vérification périodique;
- en mettant en place un plan de dératisation et de désinsectisation où sont précisés les rythmes et les moyens d'intervention ;
- en équipant le forage d'un dispositif de mesure totalisateur et de réaliser les relevés de consommation d'eau une fois par mois;
- en équipant la cuve à fioul d'une cuve de rétention de 50 % de la capacité globale pour contenir les pollutions accidentelles;
- en couvrant les tas de fumiers entreposés en bout de champs ;
- en déposant un dossier de modifications, conforme aux dispositions de l'article L 181 -14 du code de l'environnement, à la préfecture du Nord au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Article 2 – Sanctions

Dans le cas où l'une des obligations prévues à l'article 1 ne serait pas satisfaite dans le délai prévu par ce même article, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il pourra être pris à l'encontre de l'exploitant les sanctions prévues à l'article L. 171-8 du code de l'environnement.

Article 3 – Délais et voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application de l'article L411-2 du code des relations entre le public et l'administration :

- recours gracieux, adressé à M. le préfet du Nord, préfet de la région des Hauts-de-France – 12, rue Jean sans Peur – 59039 LILLE CEDEX.

- et/ou recours hiérarchique, adressé à Monsieur le ministre de la transition écologique et solidaire – Grande Arche de la Défense - 92055 LA DEFENSE CEDEX.

En outre, et en application de l'article L171-11 du code de l'environnement, la décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux est prolongé de deux mois.

Article 4 – Décision et notification

Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le Sous-Préfet de DUNKERQUE sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée :

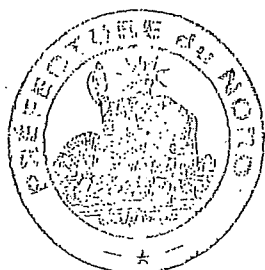
- au maire de NIEPPE,

- à la directrice départementale de la protection des populations, chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

En vue de l'information des tiers, un exemplaire du présent arrêté sera déposé en mairie de NIEPPE et pourra y être consulté ; un extrait de l'arrêté, énumérant notamment les prescriptions auxquelles l'installation est soumise, sera affiché en mairie pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités sera dressé par les soins du maire.

Fait à Lille, le 21 JUIN 2010

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général Adjoint




Thierry MAILLES

(u-j...-18)

11/11

ANNEXE 11

associé à R24

Mr Charebout Jean Noël
2038 rue de Warneton
à 59850 Niclle

A Mr. le commissaire enquêteur Mr. le préfet du Nord
Mr. le Maire de Niclle

Je vous transmets les photos de la fumière de Mr Debailleul
que vous suffisiez être banchée, sur beton avec Reception
des Jus, Située chemin des coisiers face à mon domicile
Je demande que Mr. Debailleul conduise ses fientes lorsqu'il
vide son poulailler dans un centre de compostage où elles
seront traitées, Mr LeLong à Verlinghem dispose de
ces équipements et maîtrise de tels effluents.

La Fumière chemin du dou idantique à mes Photos.
Pouvez-vous venir vérifier sur place ?

Je suis allergique aux antigènes aviaires ce qui me
provoque des problèmes respiratoires et troubles oculaires
yeux rouges constaté par Mme Carlier ophtalmologue à
Ramentieu. une allergie peut provoquer l'asthme de
Quincke selon la revue Asthme et allergie.
ci joint 2 certificats médicaux.

L'activité ne genere pas de bénéfice Pertes mensuelle en 2016
3130 2017 3339 2018 1820 Soit environ -100 000 €
Ce projet n'est pas viable surtout d'aggraver la situation par
un agrandissement qui mettrait François en catégorie
"agriculteurs en difficulté"

Sur le Rapport "Resilience et développement environnement"

Page 14 alinea 10-2 Le nouveau bâtiment est à plus
de 1 km des cours d'eau, Rue de Warneton 2 Fosses, Cours
d'eau à 15 mètres des poulaillers, Rue des 3 rois 2 cours
d'eau à 100 mètres du projet qui reçoivent les eaux par
des collecteurs souterrains des champs bordant les bâtiments

Page 114 alinea 11.4 evolution negative de la qualité de
l'air dans le pays : Il n'est pas précisé que ma propriété
est habitée sur le plan de Masse, Mr Debailleul estime à
10 les voisins impactés sauf erreur s'en compte 16

TSUP

(1)

Page 76 La lys Passe à 380 m (à vérifier)
La lys est une rivière

Page 89 alinea 17-4 Poussières inhalables "Des niveaux élevés par rapport aux limites d'exposition à long terme pour les humains" **Santé Publique ?**

Page 159 effets sur l'homme écrit en Rouge
"irritations, dermatites, allergies, cancer, Fièvre, grippe gastro-intestinales, Septicémies" provoqués par cette activité d'élevage.

Demande les résultats de l'étude de l'INRA pour des valeurs enises Supérieures à 5,2 ug/m³.

Page 172 alinea 38-9 aucune plainte liée à l'émission d'odeurs n'a été enise à l'encontre du site de MR Debailleul, le cas échéant échéant un plan de gestion serait mis en place

Page 176 alinea 38-15-3 Les odeurs ne seront pas surveillées sauf si une plainte venait à être déposée à l'encontre de MR Debailleul.

" Je Porte plainte pour émission d'odeurs postentiales Provenant des poulaillers, dépôts de fientes, et Fumiers, épandage dans les champs " à l'encontre de MR Debailleul François: copies de courriers ci joint

Le 25 Avril 2018 visite effectuée par aux nommes "mouts nou baches" 3 pages d'anomalies relevées absence de dératization, danger d'incendie, électricité defeillante ect-ect. Dangereux pour lui et pour les autres en cas d'accident au travail.

absence sur le plan du projet d'un autre hangar pour le matériel et récolte incidence sur le site!

Le Perm a été accordé et ce un oubli.

Sera t-il construit cet hangar ?

Pourquoi les travaux ne sont pas encore fait ?

absence d'affichage devant l'exploitation des Perm pour hangar et Poulailler.

Pent-il rappeler que c'est obligatoire

Le projet d'enquête Publique a fait l'objet d'un manque d'information locale Mr Pierre pour une recherche avait été indiqué dans cette Publication, aucune trace pour Mr Descaillat et son enquête Publique ?

La densité des poulets au mètre carré selon l'ITAVI est de 21 poulets Mr. Descaillat est régulièrement en information se souhaite connaître le volume intérieur des bâtiments U1 et U2 et U3 et U4, Les bâtiments U1 et U2 sont 2 fois moins haut que le U3, les poulets disposent d'un volume deux fois inférieur, il est normal de ramener la densité à 12 Poulets au m². Pour le bien être animal.

Je demande que l'air soit traité et un traitement efficace de l'air sur l'annonce sur tous les bâtiments Des filtres en papier pour récupérer les poussières fines Les Filtres se rampacent, lorsqu'ils sont arrosés mes poumons doivent être protégés. Tout individu a le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa Santé (déclaration des droits de l'homme)

Le code 4718-1-B: le 1 implique information sur rayon de 1 km, nous sommes donc concernés sur risques d'explosion et incendie surtout selon le sens du vent prédominant

Mr Descaillat pour 48 Ha prête ses terres à un élevage de porcs et il faut donc retirer cet exploitant du plan d'épandage de Mr François Descaillat qui l'indique dans le registre Il ne faut y voir de doublon

Le registre comprend de ~~fausses~~ déclarations, des oublis et imprecisions, une nouvelle étude est à envisager. Je demande, Dapouse par courrier ne disposant pas d'internet un registre consultable sur papier en mairie avec les Dapouse Pour les Personnes aient droit à l'information

Jean-Noël CLAEREBOU
2038 rue de Wauweton TSUP
③ 59850 NIEPPE

ci joint copies
de la plainte du 29/11/2006 contre le contrôle DSU
"Mr Debailleul s'engage à ne plus effectuer de dépôts.

Plainte déposée le 9 Mai 2006 au Maire de Nieffe
Mont non bachelés et refus de Mr. Debailleul d'enlever
les fientes d'espèce au 29/11/2006.

Le 22 Mai 2010

Lettre au Maire de Nieffe Vandewoerde

Mr Debailleul continue malgré son engagement
à déposer des fientes.

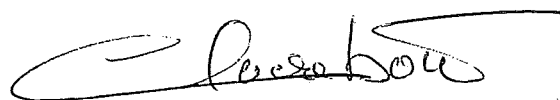
Le 8 Juillet 2010 Procès verbal de conciliation

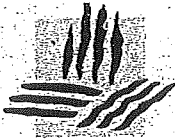
Mr. Debailleul n'a pas encore tenu ses engagements
une fois de plus toujours **Recidiviste**

Il s'engage à ne plus jamais effectuer de dépôts
de cette nature dans l'environnement affectif de
Monsieur Clarette bout

Bromesse qu'il ne tient Pas.

Je demande qu'il lui soit interdit par Mr le préfet
de faire de tels dépôts dans les champs.





Copie payante

COMPTE RENDU DE CONTRÔLE

N° 716

DATE: 29/11/06	INSPECTEUR: SERVANT Ludovic (0320299874)
Nature de l'intervention :	

ÉTABLISSEMENT : M. Debailleul TRANSIRS	Adresse : 1655 Rue de Warrington 59 850 Meppe	Téléphone : 03204854 85 Télécopie : 0033226436
--	---	--

Élevage : Micoles	Abattoir :	Faune Sauvage :	Autre :
----------------------	------------	-----------------	---------

Régime de l'installation	AUTORISATION Date : (B)	DÉCLARATION : Date :
--------------------------	----------------------------	-------------------------

À la suite de la visite effectuée ce
jour M. Debailleul Transirs
a été engagé en présence
de M. Claerebout Jean-Marc
M. Blarel Harica
à ne plus effectuer de dépôts
de fientes de volailles à proximité
de l'habitation de M. Claerebout
Jean-Marc. Sachant que si ce
jour il n'existe au lieu dit
Crenin des censiers aucun dépôt
de fientes. Sur les échanges nbs, Blarel
M. Claerebout

Signature de l'Inspecteur 	Signature de l'Exploitant
-------------------------------	-------------------------------

MR CLAIEREBOUT

Jean - Noël
2038 rue de Warneton
59850 NIEPPE
Tel 03 20 48 63 81

NIEPPE, le 22 Mai 2010

A Monsieur VANDEVOORDE Michel
Maire de NIEPPE
conseiller général
249 Place de Général DE GAULLE
59850 NIEPPE

Monsieur le Maire

Devant l'absence de prise en considération de
mes revendications auprès de Monsieur Debailleul
et fils et beau fils

MR. Debailleul René 1655 rue de Warneton à NIEPPE
MR. Debailleul François 91 boulevard des Anglais à NIEPPE
MR. Blardet Maurice (beau fils) 11 rue d'Ypres 59270 BAILLEUL

Pour faire cesser les troubles de voisinage, qu'il faut
subsister, je me permet de recourir à votre intervention
pour mettre fin à cette situation insupportable.

En effet Monsieur Debailleul, Père, fils et beau fils
se livrent à des pollutions environnantes et
répétitives depuis quelques années en déposant
des tonnes de papiers de volailles à proximité
de mon domicile qui se débient dans
l'atmosphère occasionnant une nuisance
olfactive dit à une odeur fétide et des
infiltrations de micro-poussières qui, lors
de vents dominants est ressentie jusque
dans les moindres recoins de ma maison
ce qui m'incommodent fortement et
particulièrement ma mère très âgée.

D'ailleurs mes proches voisins qui ont des enfants
en bas âge, pourront confirmer ces faits
si vous décidez d'une enquête d'utilité
publique à l'imp. Les habitants de la rue
du Sac au son d'un sursissent eux aussi
régulièrement ces dérangements

Considérant le principe de précaution, reconnu par le traité de Maastricht (art 130-R-2) et par la Loi dite « Barnier » du 2 Février 1995, qui spécifie que « l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable » ;

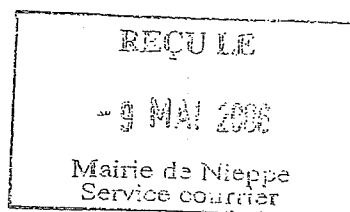
Considérant l'actualité, qui démontre de plus en plus la pertinence de ce principe : affaires de l'amiante, du sang contaminé par le V.I.H., de la « vache folle » (E.S.B.) ... ;

Considérant les dispositions de l'article L 121-26 du code des communes, édictant que le Conseil Municipal peut délibérer de tout ce qui a trait à l'intérêt de la commune ;

Considérant les pouvoirs du Maire en matière de police rurale (article L 131-1 du code des communes), et en matière de police municipale, l'article L 131-2 du code des communes précisant (alinéa 6) qu'il est de la compétence expresse du Maire de prévenir et de faire cesser « les pollutions de toute nature » ;

Le 9 Mai 2006

Monsieur Claerebout Jean-Vincent
Nieppe Tél 03 20 48 63 81



A

Monsieur le Maire de Nieppe

Je n'ai pas reçu de réponse écrite à ma lettre du 10 Avril 2006

Je vous demande de faire évacuer ces fientes de volailles (qui ne sont pas encore bachelées)

Elles représentent un risque pour la santé Publique et particulièrement pour la santé de Mme Claerebout Bernadette qui revient à son domicile le 15 Mai après avoir été soignée en Pneumologie.

Je demande qu'il soit délibéré de ce problème au prochain conseil municipal art L 121-6.

en tant que tel magistrat de Police à Nieppe vous fassiez cesser cette pollution. L 131-2 alinéa 6.

Je vous prie de croire en Mes sincères Salutations

Ministère de la Justice
Cour d'Appel de Douai - Tribunal d'Instance d' Hazebrouck

PROCES-VERBAL DE CONCILIATION

Décret 78-381 du 20 mars 1978, modifié par les décrets 81-583 du 18 mai 1981, 93-254 du 25 février 1993 et 96-1091 du 13 décembre 1996

ENTRE M^r CLAE RBOUT Jean Noël, né(e) le 26.12.1955 à Nieppe (59)
Domicilié(e) 2038 rue de Wauweton - 59850 Nieppe

Et M^r DEBAILLEUL François, né(e) le 27.10.1972 à Haulbordin (59)
Domicilié(e) 91, Bd des Anglais - 59850 Nieppe.

réunis en présence de Monsieur Raymond BUCZKOWSKI, Conciliateur de Justice pour le ressort d'HAZEBROUCK, nommé par Ordonnance de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Douai.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Les parties décident de mettre fin à leur différend concernant : dépôt de fientes de volailles à proximité du domicile.

Sur la base de l'accord suivant, et sous réserve de son exécution :

Monsieur CLAE RBOUT est accompagné de sa sœur M^{me} DEBAERE Thérèse -

Monsieur DEBAILLEUL déclare que le dépôt de fientes de volailles à proximité du domicile de M^r CLAE RBOUT sera retiré dans un délai de 1 mois et qu'il s'engage à ne plus jamais procéder de dépôt de cette nature dans l'environnement affectif de Monsieur CLAE RBOUT

Les parties se rejoignent sur cet accord.

Le présent Procès-Verbal a été établi en autant d'exemplaires que de parties, plus un qui sera TRANSMIS au Greffe du Tribunal d'Instance d'Hazebrouck.

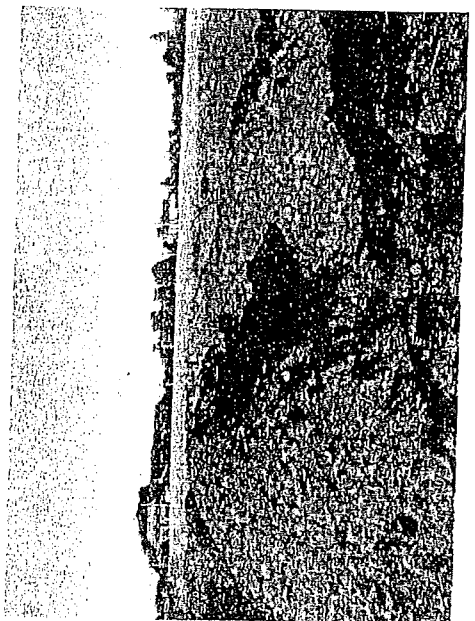
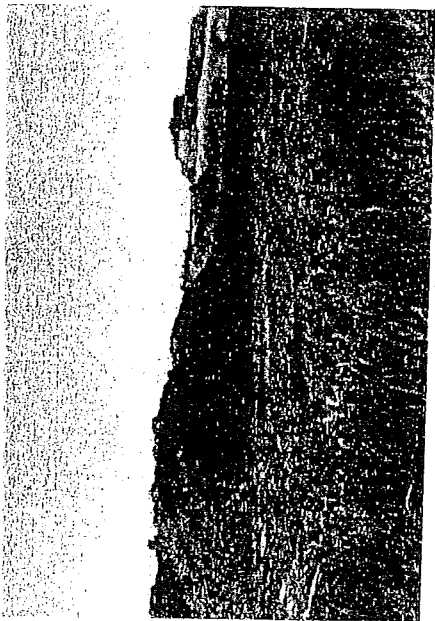
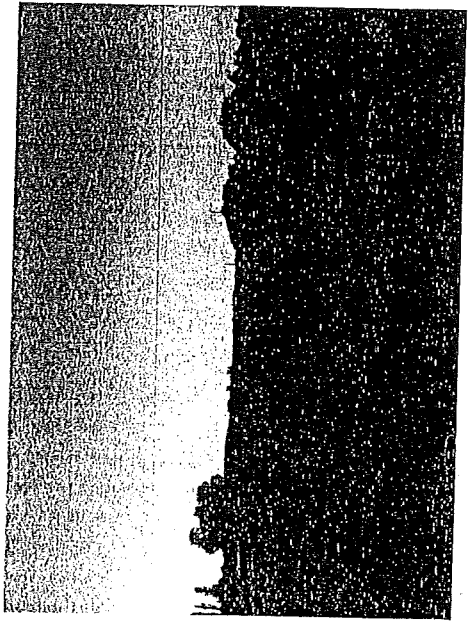
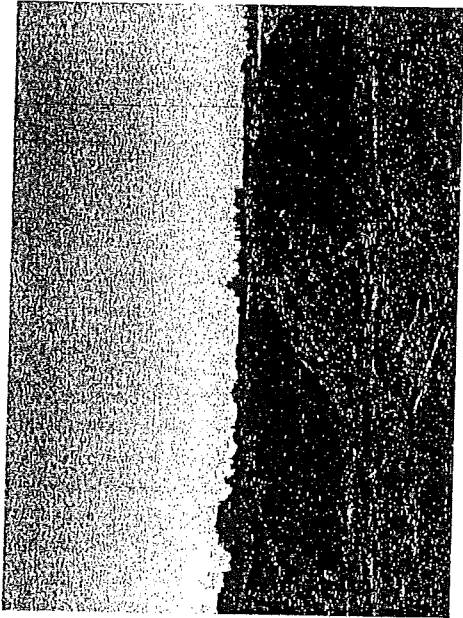
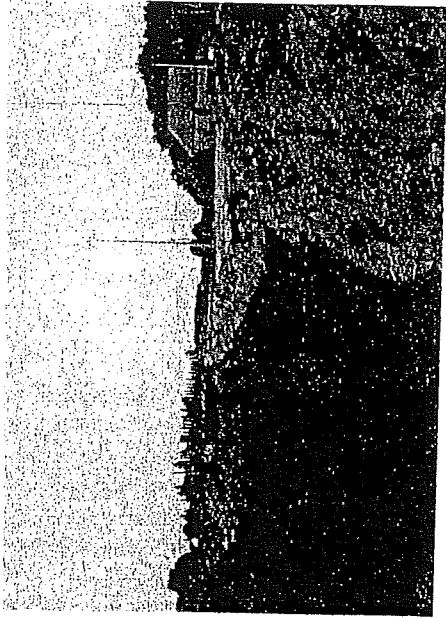
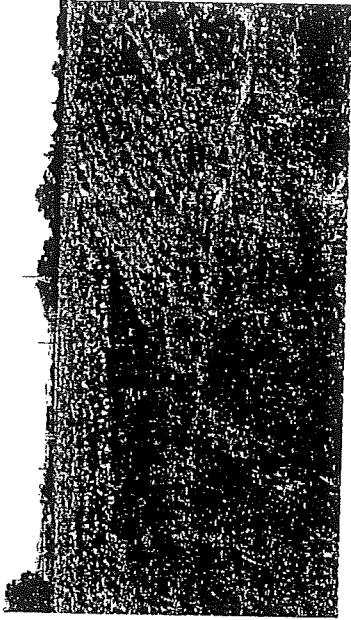
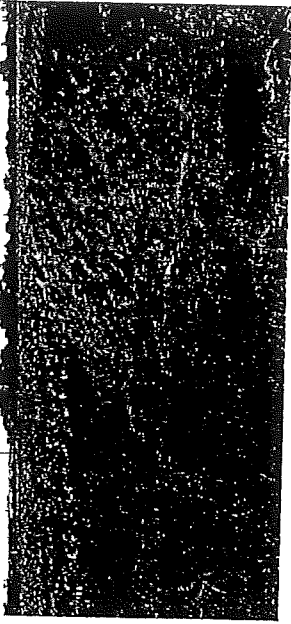
M^r CLAE RBOUT
Bon pour accord
Les Parties,

M^r DEBAILLEUL
Bon pour accord

Fait à Bailleul, le 08 juillet 2010

Le Conciliateur de Justice
Ministère de la Justice
Cour d'Appel de Douai

104

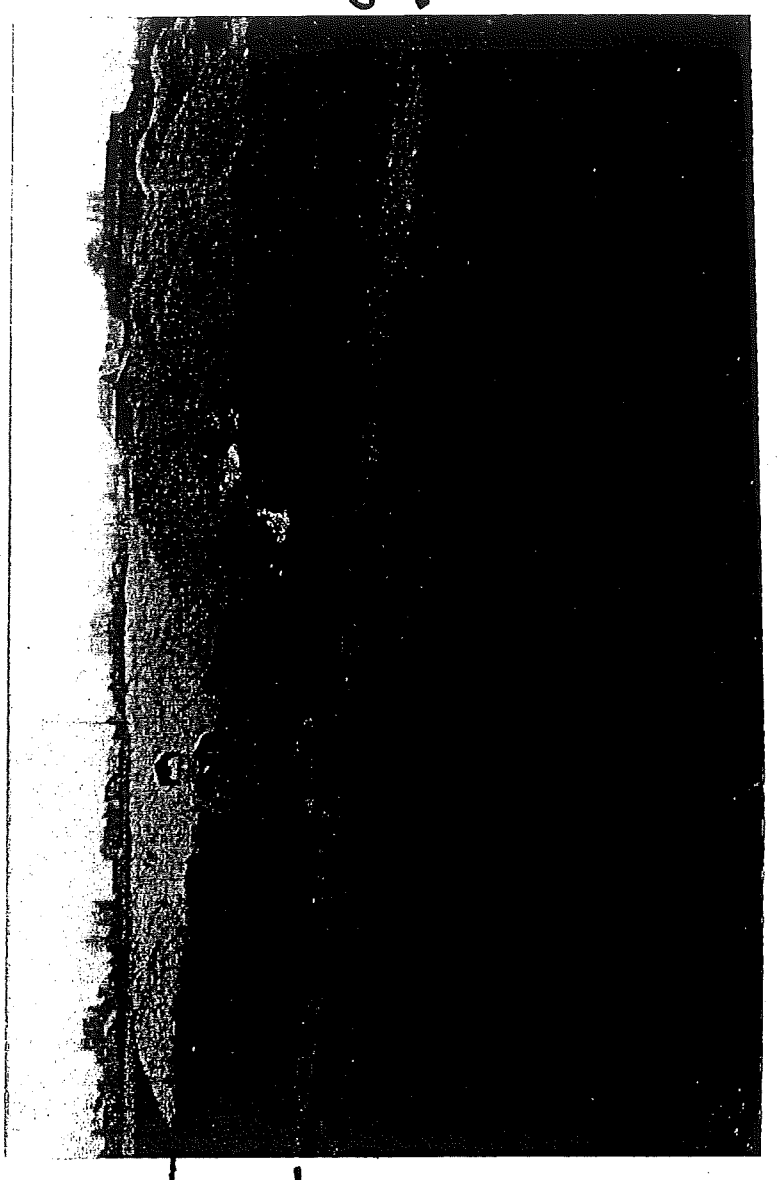
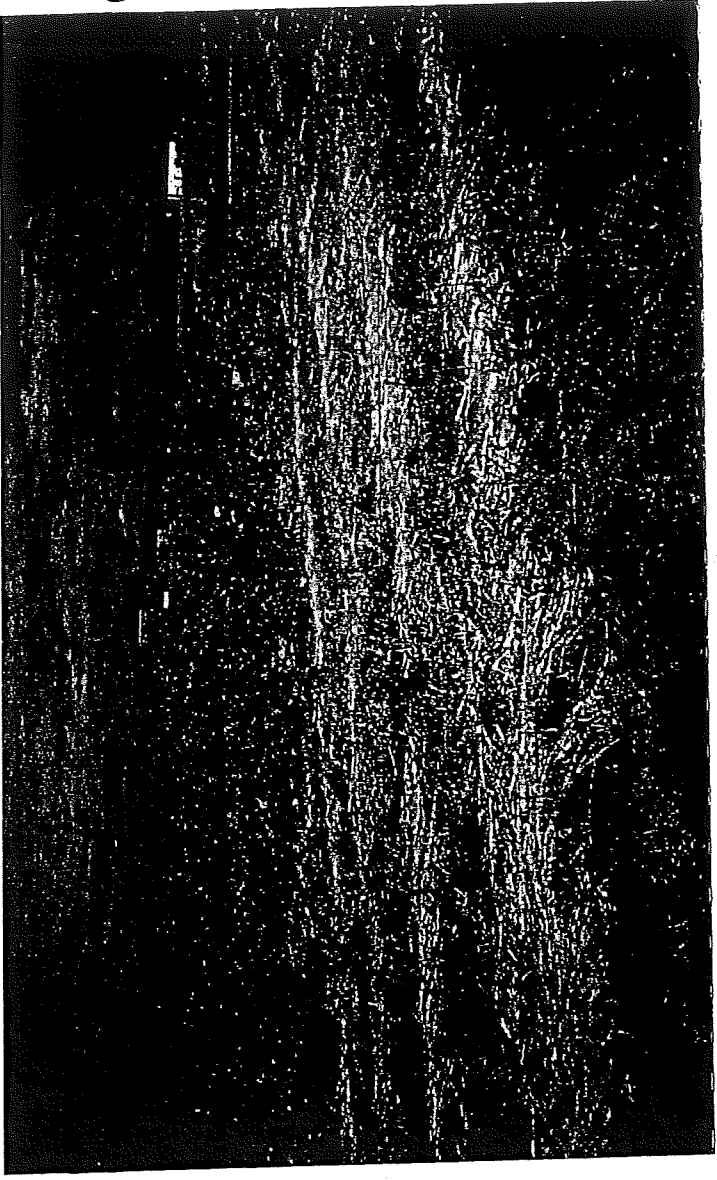


2008
H. P. P. P. P.
Fig. 3

(12)

chemin
commune
vicar
Pedest

Fosse
←



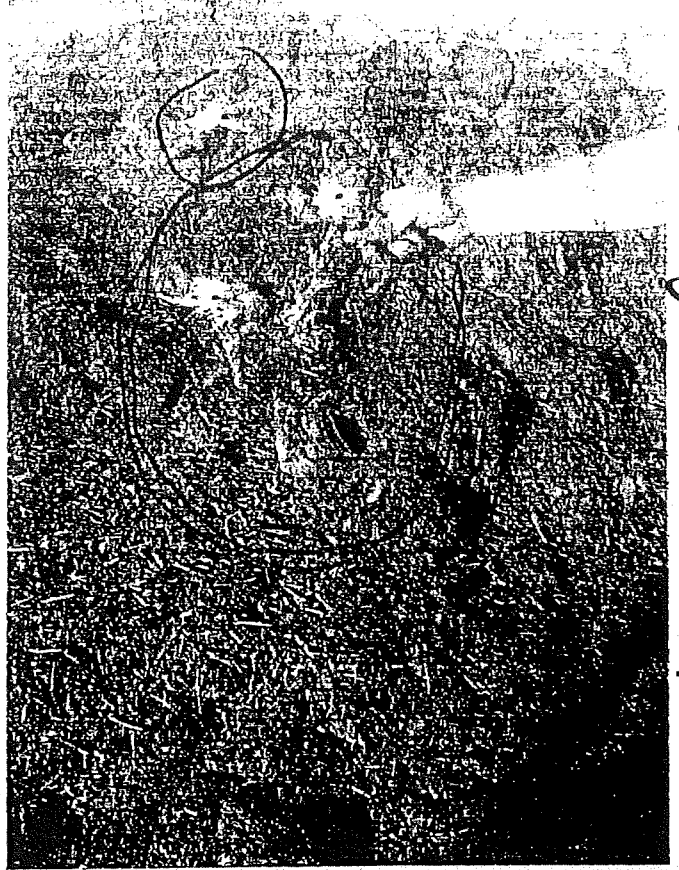
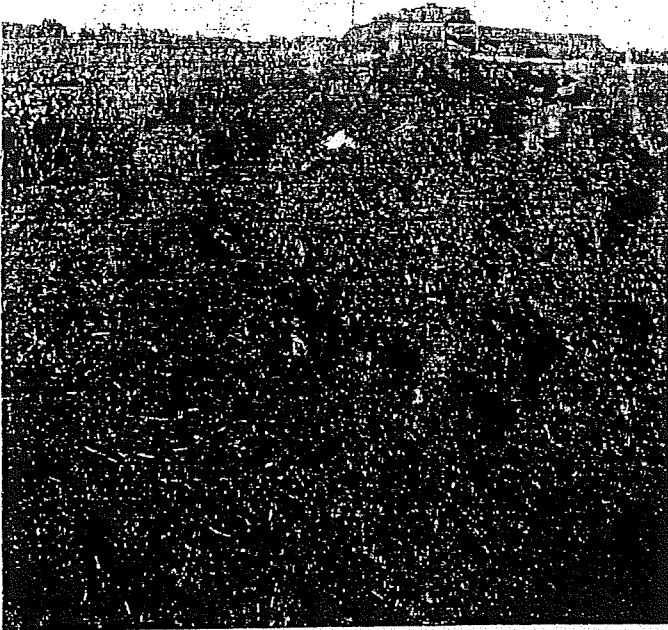
↑ HR c/la recherche Jean. Voo

↑

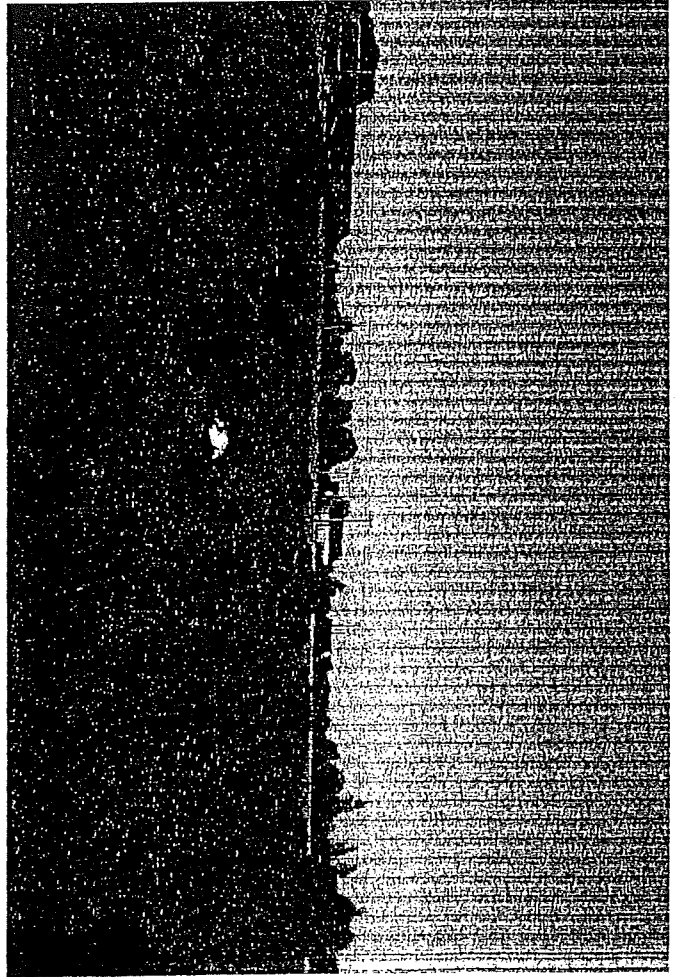
↑



Poulets morts de
dans le tas de
dans l'enclos



ca da van en surface ↑



Docteur Jean-Pierre HANON
Allergologue
Résidence Rive Gauche Rive Droite
22 bd Faidherbe
59 280 Armentières
Tel:03.20.54.63.41

DOCTEUR JACQUART
52 rue Kennedy
59280 ARMENTIERES

Le 24/09/2007

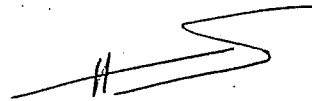
Cher Confrère,

Monsieur Jean Noël CLAEREBOUT est venu m'apporter les résultats de sa radio de thorax qui montre des épaissements bronchiques et des signes en faveur d'une alvéolite allergique extrinsèque. Ceci est confirmé par la persistance d'arcs de précipitation vis-à-vis des antigènes aviaires et selon le rapport de radiologie, je conseille de pousser plus loin les investigations en demandant un scanner thoracique à la recherche d'une ~~alvéolite allergique extrinsèque~~ ~~extrinsèque~~.

Je demande au patient de vous apporter les résultats, de me mettre au courant de ces investigations, et je conseille une consultation pneumologique afin de réaliser des explorations fonctionnelles respiratoires avec mesures de la capacité de diffusion alvéolo-capillaire.

En vous remerciant de votre confiance, et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Mon Cher Confrère, à l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Docteur Jean-Pierre HANON



CABINET MÉDICAL des Docteurs M. Ag CROIZIER et Jean-Noël JACQUART

52, rue du Président Kennedy

59280 ARMENTIERES

Tél. : 03 20 77 83 00

Fax : 03 20 85 57 56

En cas d'urgence : 03 20 42 82 22

Docteur Jean-Noël JACQUART

MÉDECINE GÉNÉRALE

Consultations :

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi sur Rendez-Vous

59 1 08963 6

J. Croizier

Cher le père,

J'ai vu en feu Monsieur Jean Noël
Cherbourg, né le 26/12/55, fait
fortune depuis plusieurs années par les
~~proximité~~ de ~~proximité~~ de ~~volant~~
de bénéficier des conseils de Monsieur
Hamon qui s'en remet à vous pour
le plus
Bonne nuit

C.

Lille, le 03 OCT. 2006

Direction Départementale des
Affaires Sanitaires et Sociales

Pôle Santé Publique
Service Santé Environnement

Dossier suivi par : Melle S. DUCAMP
Tél. : 03.20.18.34.99
Télécopie : 03.20.18.34.43
Mail : sylvie.ducamp@sante.gouv.fr

Références à rappeler :
DW/SD/Nieppe-43D1.06

Le Directeur Départemental des Affaires
Sanitaires et Sociales

A

Monsieur Jean-Noël CLAEREBOUT

2038 rue de Warneton

59850 NIEPPE

Monsieur,

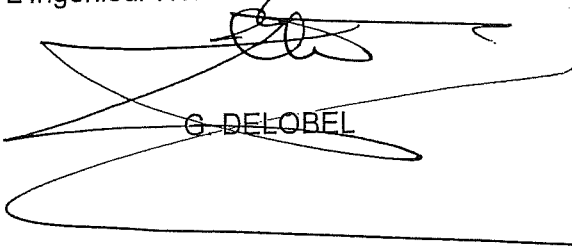
Pour me permettre d'examiner en toute connaissance de cause votre requête, je vous informe que par même courrier, je transmets cette correspondance à Mr le Maire de NIEPPE.

Je lui demande dans un premier temps de vérifier le bien fondé du signalement et d'intervenir le cas échéant auprès du responsable pour remédier à cette situation dans le cadre des dispositions du Règlement Sanitaire Départemental au titre de ses pouvoirs de police en matière d'hygiène et de salubrité publique sur sa commune.

Je transmets également votre plainte à Mr le Directeur Départemental des Services Vétérinaires pour attribution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

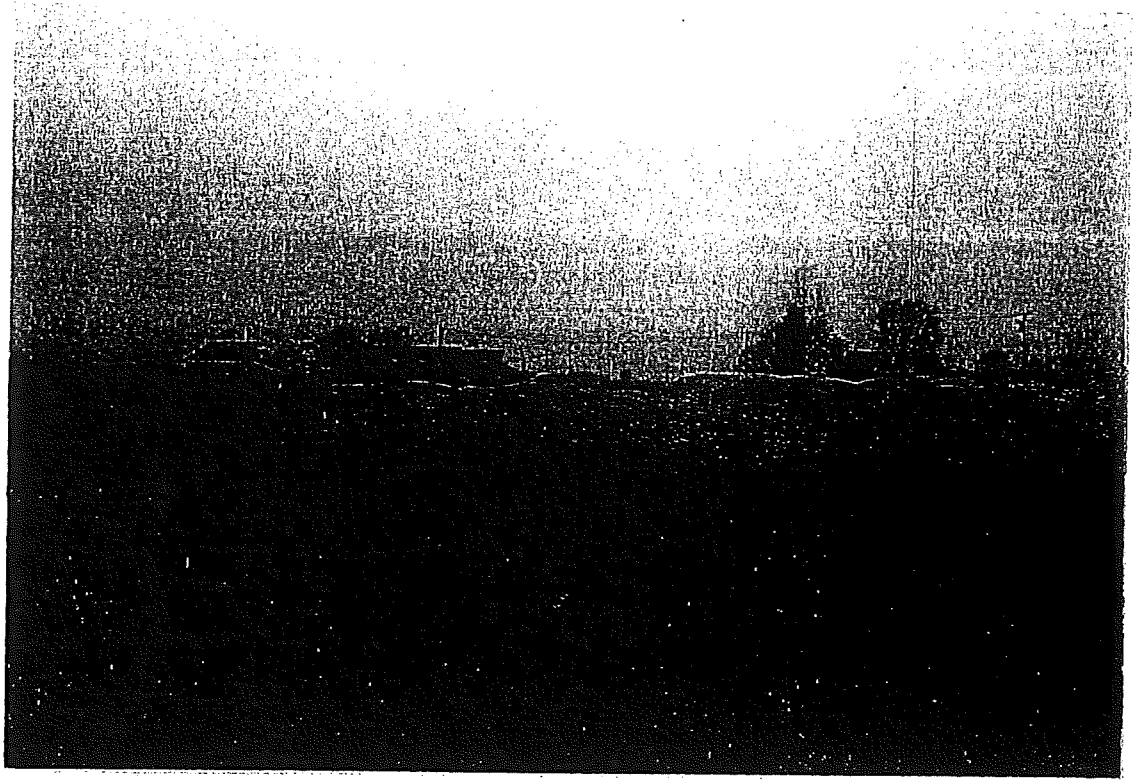
Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales,
L'Ingénieur Hors Classe du Génie Sanitaire,



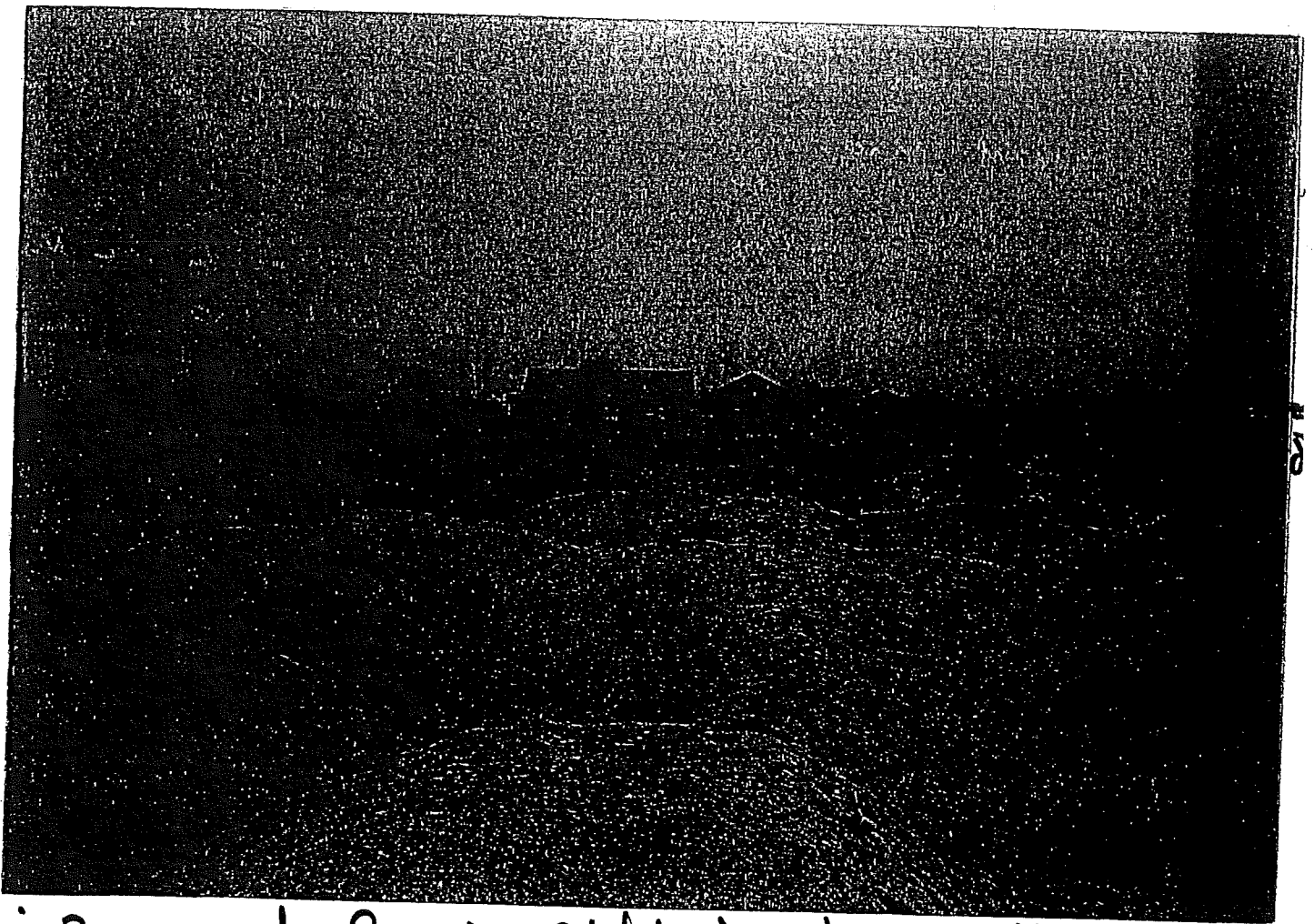
G. DELOBEL

(45)
Adresse postale : Tout le courrier doit être adressé à :

Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales – B.P. 2008 – 59011 LILLE Cedex



Toujours Pas bache



à 30 m de la propriété de Mr. Gauthier
de fote restant sur place 2 ans et de
à nouveau 100. 5 ans.

Documents annexes par M. LAMBRE
le 08 janvier 2020 à 10h 05

DIVERSES REMARQUES et QUESTIONS de Mr RENE LAMBRE
sur la demande d'extension de l'élevage de poulets de Mr DEBAILLEUL
rue de Warneton à NIEPPE.

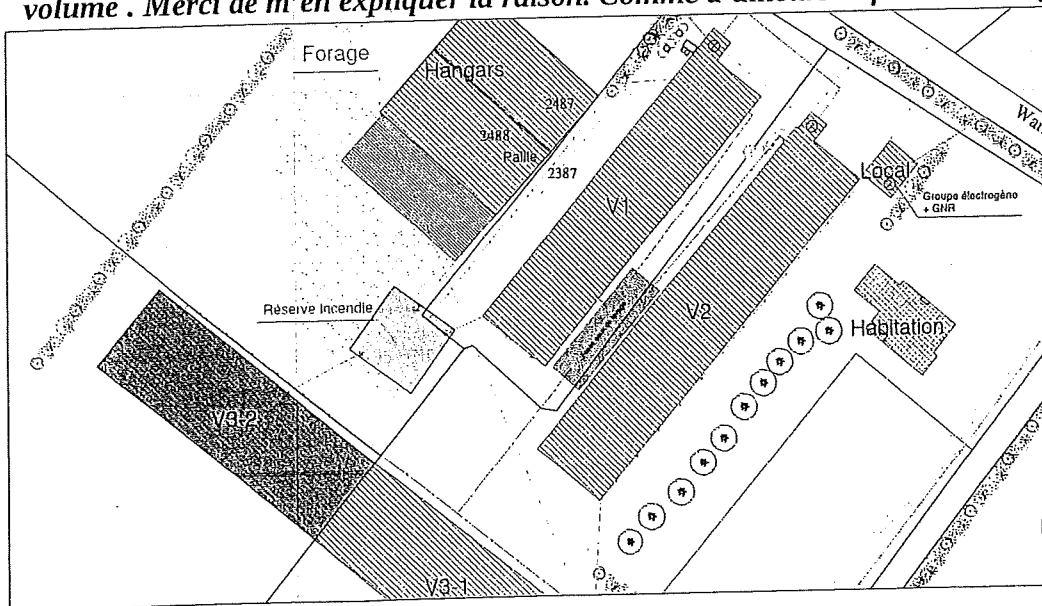
Un premier forage étant fonctionnel, quelle est la nécessité du second forage ?
Pourquoi les deux forages (l'ancien et le nouveau) ne sont-ils pas à la même profondeur ?
Le forage est au même emplacement que l'ancien projet, mais passage de 126 à 80 m avec débit de 8 au lieu de 1,8 m³/h. Merci de m'expliquer le choix dans ces différences constatées.

Le forage est proche des hangars, cela est-il normal ? et si oui pourquoi ?
Surtout que le dernier hangar fait l'objet d'une demande de permis de construire reçu à la mairie Nieppe vers le 04/12/2018 réf PC 05943118 Oo O65. Se souvenir d'un autre permis de construire sollicité pour extension d'un bâtiment d'élevage déposé vers le 9/01/2019 réf PC05943119 Oo 002. Il est même noté sur ce dernier « vu pour être annexé à mon arrêté » datant du 03 MAI 2019 (3 mois plus tard).
Personne n'a de souvenir d'indication prévenant les citoyens pour ces demandes ...

Dans le nouveau projet, le forage avec un puisage à 80 m, un débit de 8 m³/h avec un prélèvement annoncé de 2900 m³ est-il le reflet de la réalité sachant que le 1^o forage n'était pas muni de compteur volumétrique (constat du contrôle par la SPAE 3 avril 2018) ? comment faire dans ce cas une évaluation correcte ?
De plus, on passe de 1,8 m³ à 8 (440 % d'augmentation) alors que l'augmentation du nb de poulets est d'environ 30 %. Faut-il comprendre que le passé de l'élevage ne respectait pas le contrat demandé en 2010 ? et le nouveau le fera-t-il ?, les contrôles seront-ils annuels et aléatoires sans prévenir l'éleveur avec un organisme reconnu produisant un document affiché en mairie. Rappel : pas de compteur de quantité d'eau pompée lors du dernier contrôle (le seul sur 8ans??).
Conséquence (plus ou moins vue avant) comment sont traitées, stockées les eaux grises et noires, plus généralement l'ensemble des déchets humides produits par l'élevage.

Ne peut-on pas s'étonner que le 1^o forage ait été validé alors que le projet à cette époque n'a quasiment pas été porté à la connaissance des riverains ?

J'ai pu constater que la réserve incendie ne change pas en surface, ce qui suppose un même volume. Merci de m'en expliquer la raison. Comme d'ailleurs la fosse d'eaux grises.



Des maladies rares (environ 5 cas signalés) semblent être présentes en nombre anormal sur une aussi petite zone -rues de Warneton et du Docteur Vanuxem, nous avons demandé aux personnes nous ayant informées de leur doute sur l'origine de bien constituer un dossier de suivi médical, il n'est pas impossible que ce soit l'élevage en discussion.
Pouvez-vous nous garantir que vous suivez ce type de risque et si oui, nous indiquer : la modalité de suivi et la méthode de transmission de leurs doutes/dossiers ?.

Il faudrait aussi conseiller à M. Le Maire de Nieppe d'établir des arrêtés Municipaux en relation avec la sécurité environnementale et humaine des citoyens. Une police assermentée en suivi et pénalisation de l'environnement polluant devrait exister, l'existence d'un adjoint à l'environnement n'est pas suffisante, est-il assermenté pour ce genre d'infraction ?.

Pouvez-vous nous rassurer sur ce grave souci risquant de s'amplifier dans les années à venir, Nieppe devenant une ville entourée d'élevages et de champs gérés par/ loués à nos voisins Belges. En Belgique, le respect des lois établies par l'Europe semble un peu mieux suivi et plus pénalisant ; en cas de non-respect, elles font fuir les pollueurs vers la France.

Notons -de plus - que les installations apportent peu à la ville et aux commerçants (poussins et nourriture viennent de Belgique et les poulets adultes repartent « vivants » vers la Belgique), au moment de la construction quelques artisans ont droit à un chantier.

Cependant l'inverse de ces remarques est sous-entendu dans le dossier de l'expert ...
Par contre, l'augmentation de la pollution, c'est la seule certitude et pour des années, n'est pas notée par l'expert rédacteur de la demande d'extension, sans doute un oubli !!

Des dépassements locaux ou globaux des normes réglementaires ont également été constatés de 2007 à 2010 pour le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃) et le dioxyde de soufre (SO₂). Ces polluants ont des conséquences notables sur les milieux naturels et agricoles.

L'état du milieu « air extérieur » apparaît ainsi dégradé dans la région.

Cette remarque dans le dossier de demande est particulièrement choquante, elle suppose que comme la région est déjà bien polluée par les élevages, pourquoi poser un problème sur l'extension d'une pollution de +30 % pour un élevage déjà pollueur, c'est bien comme cela que vous comprenez ? Si non, merci de m'expliquer le sens de ce texte ?.

C'est donc pourquoi les installations ne sont pas optimisées et entretenues en recherche de protection des humains et des animaux.

Extrait d'un paragraphe de la demande sur la pollution locale :

Des dépassements locaux ou globaux des normes réglementaires ont également été constatés de 2007 à 2010 pour le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃) et le dioxyde de soufre (SO₂). Ces polluants ont des conséquences notables sur les milieux naturels et agricoles.

L'état du milieu « air extérieur » apparaît ainsi dégradé dans la région.



La rédaction de ce paragraphe indique la présence de pollutions locales avant l'extension sollicitée.

En effet, il y a déjà beaucoup d'élevages et d'industries polluantes, il faudrait donc arrêter les extensions et les nouvelles demandes d'élevage sauf en Bio comme cela est conseillé par M. MACRON en réponse à une question d'un parti Animalier.

En conclusion :

Ce paragraphe fournit une réponse / une aide à notre souhait d'annuler la demande, c'est bien ce qu'il faut comprendre ou «joue-t'il» sur le fait que rajouter encore de la pollution n'est pas son souci ?

Divers extraits avant questions :

Revision 2012 - Document de travail - Ne pas diluer

ITAVI
L'INSTITUT TECHNOLOGIQUE DES ÉLEVAGES
AVICOLES, OUVRIERS ET PISCICOLLES

Estimation des rejets par les élevages avicoles
Azote - Phosphore - Potassium - Calcium - Cuvre et Zinc

Bilan Réel Simplifié

Contract : Paul Pancham
pancham@itaviville.fr
02.30.62.00.13

Juillet 2017

Objet : rapport d'inspection
Réf : 2018-03787
Lille, le 25 avril 2018

Contexte de l'inspection
Raison sociale : DEBAILLEUL François
Adresse du siège social : 1000 Rue de Wameton 59850 NIEPPE

Monsieur DEBAILLEUL Régis
Madame BRAME Catherine
Chemin mitoyen 5
8350 Neure Eglise
(Belgique)

Adresse du gîte:
La Grange des deux Pays
1301 Chemin Mitoyen
59850 NIEPPE
mail: brame1301@gmail.com
06 19 55 84 52

Monsieur le Préfet de la Région Hauts de France
Préfet du Nord
Direction des Politiques Publiques
Bureau des Licultations Classées pour la Protection de l'Environnement
12 rue Jean Simeon Poiré CS 20 003
59039 LILLE CEDEX

P1

P2

P3

**P1 ° Annexe 25 BRS
GEREP**

Analyse de l'institut ITAVI sur les conditions de production. Le document indique des dépassements autorisés par les lois Européennes déjà peu regardantes sur le bien-être animal. Établi en 2018 sans doute en préparation discrète de la demande actuelle. Des extraits de ce document avec commentaires sont disponibles sur demande.

P2° Annexe 1- Arrêtés préfectoraux

Extrait du bilan de l'inspection SPAE du site en 2018 ref rapport 2018-03787. Nombreux manques, mais rien de négatif pour l'éleveur, un texte officiel disponible indique aux inspecteurs le mode de rédaction du rapport afin de rester un peu « flou » sur les décisions à prendre.

P3° Courrier des personnes notées gérant un gîte non indiqué sue la demande d'extension . Ce gîte subit l'environnement négatif de l'élevage et de l'épandage il est situé à une distance plus faible que certains autres notés dans la demande , curieux !!

Rappel : l'intitulé des annexes P1 et P2 provient des fichiers disponibles : 955140DCZIP.zip issus du site documents.projets-environnement.gouv.fr

Ces personnes ont écrit au Préfet , ils nous ont donné une copie de la lettre, elle a été distribuée aux membres du futur collectif de Nieppe .

Notons que l'éleveur augmente sa pollution si un tiers lui signale une anomalie d'élevage , la plus classique le tas de fumier en attente d'épandage sans protection en limite de propriété.
Si un jour un incident de voisinage arrive , il ne faudra pas faire les surpris ...

En lisant les différents documents dont des extraits sont fournis, on constate que ce Monsieur ne respecte pas la loi sur les élevages déjà en limite du respect animal , mais encore -pour l'instant - acceptée par l'Europe, il ne suit pas les obligations depuis l'accord de l'extension de 2010 et dans son nouveau dossier on constate des lacunes ou des manques de précisions. Tout va bien !!

J'avoue ne pas comprendre comment une Préfecture peut/pourra accepter un tel dossier , je ne parle même pas du vécu de la période actuelle de l'enquête publique.

Le commissaire – enquêteur a refusé une réunion publique demandée par un collectif en préparation , alors que l'article R123-17 indique pour une ICPE qu'il ne peut la refuser ; vrai aussi pour Le Maire de Nieppe qui suit son commissaire d'après ses dires, c'est d'ailleurs noté dans un article de la Voix Du Nord d'Armentières publié le 28/12/2019 par Gilles CONTRAIRE .

Nous étions présents avec le journaliste . Plus scandaleux , le Commissaire dit ce même jour, vous n'avez qu'à faire un procès, alors que cette réunion un «peu forcée» était faite pendant l'enquête publique , le tout avec des réponses souvent maladroites de ce Monsieur.

Faut-il comprendre que tout est déjà «plié»? . Si oui , sommes – nous encore en démocratie , en respect du citoyen,? .

J'avoue en douter fortement et je ne suis pas le seul , nous avons facilement obtenu la signature de 200 personnes situées à moins de 1km du projet et 99%Nieppois , cela en période de Fêtes de fin d'année, période bien adaptée pour une enquête publique!.

Encore un choix au hasard (sic) du demandeur et de nos administrations vu que le projet est en action depuis plus de un an en coulisse, les dates des dossiers de demande de permis le confirment



1/11/13

Annexe 13 adouci



A jointure de arguwa l'aire amonnest

MAES

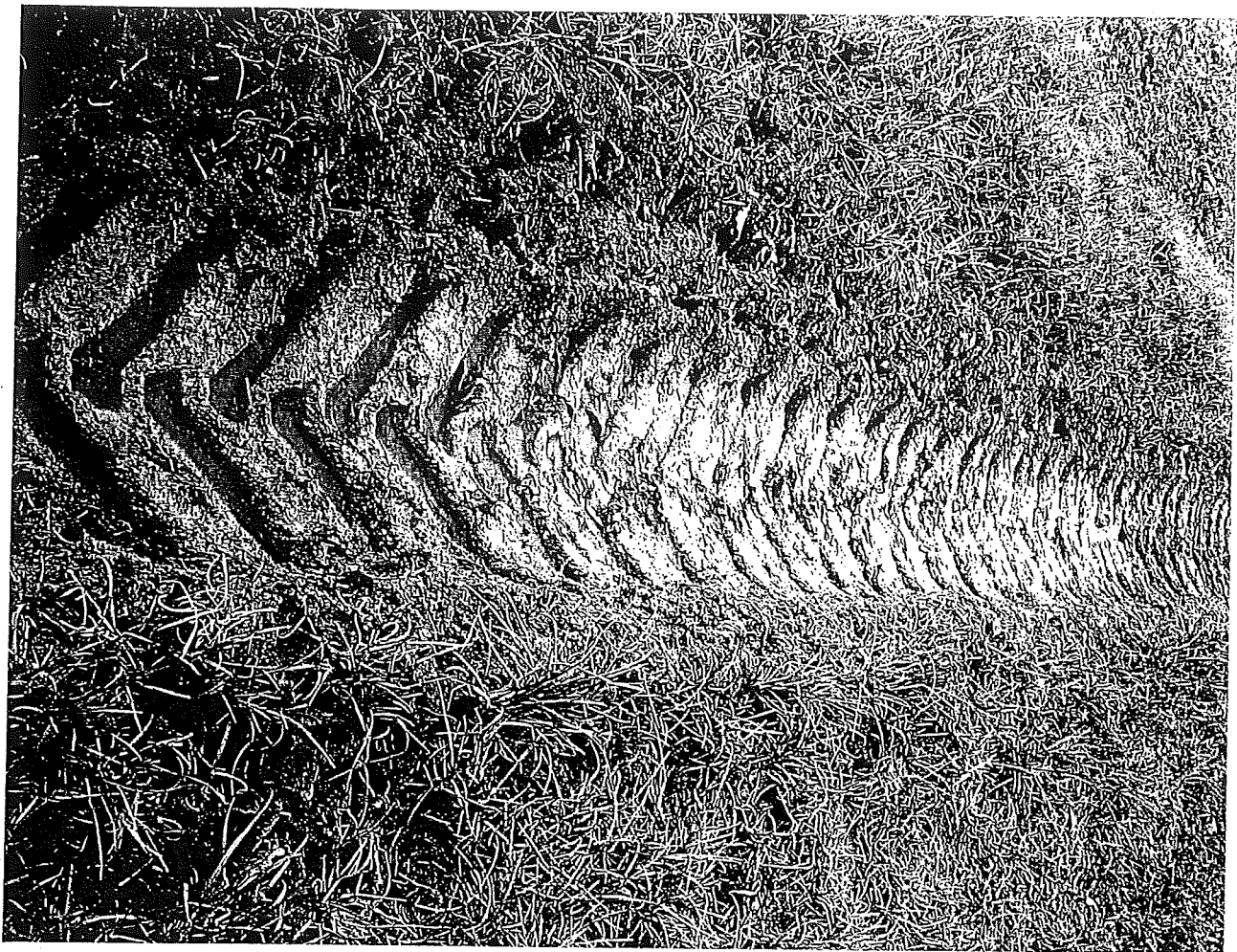
dépot de
plaques de
ciment et
de plaques
genre éternit

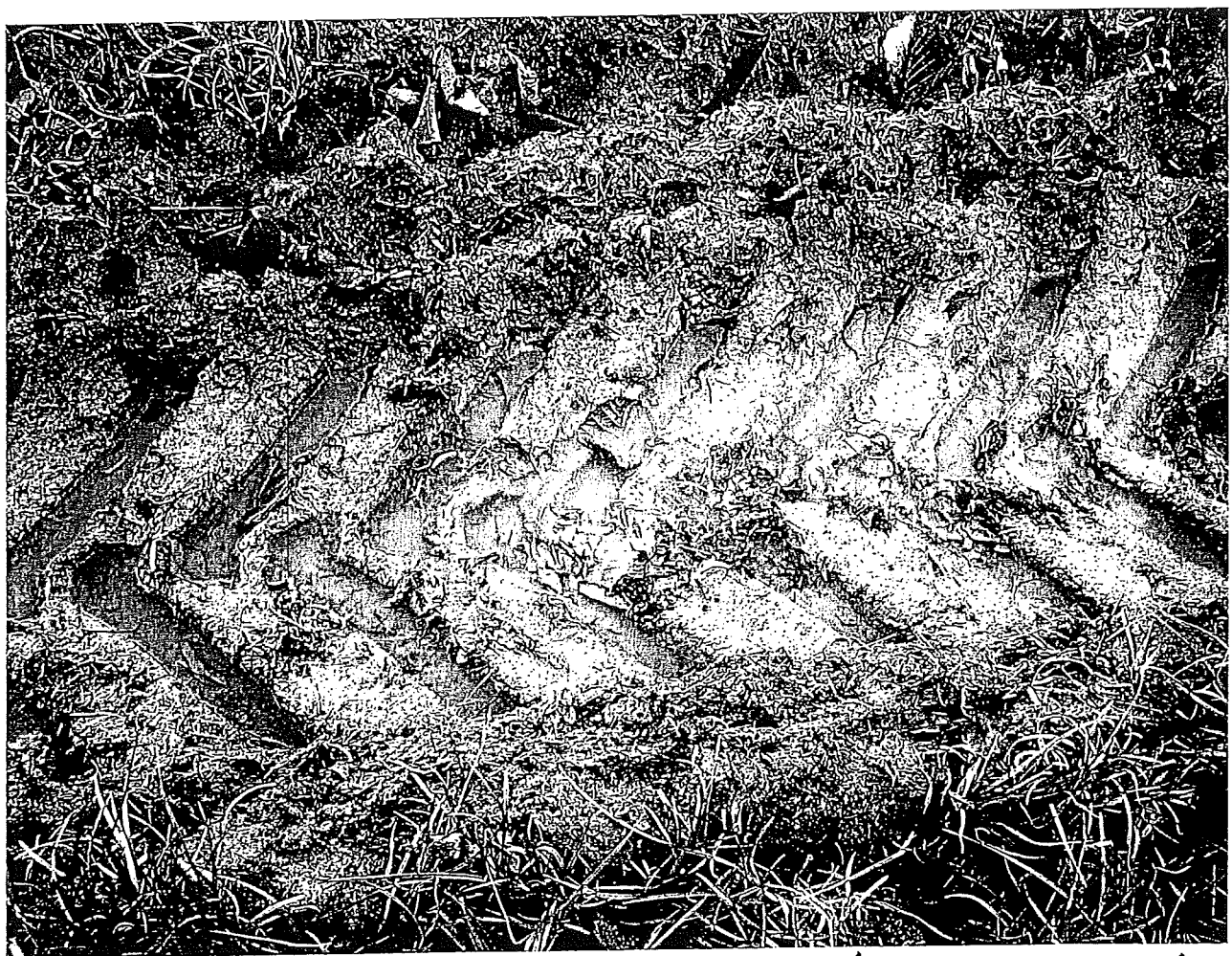
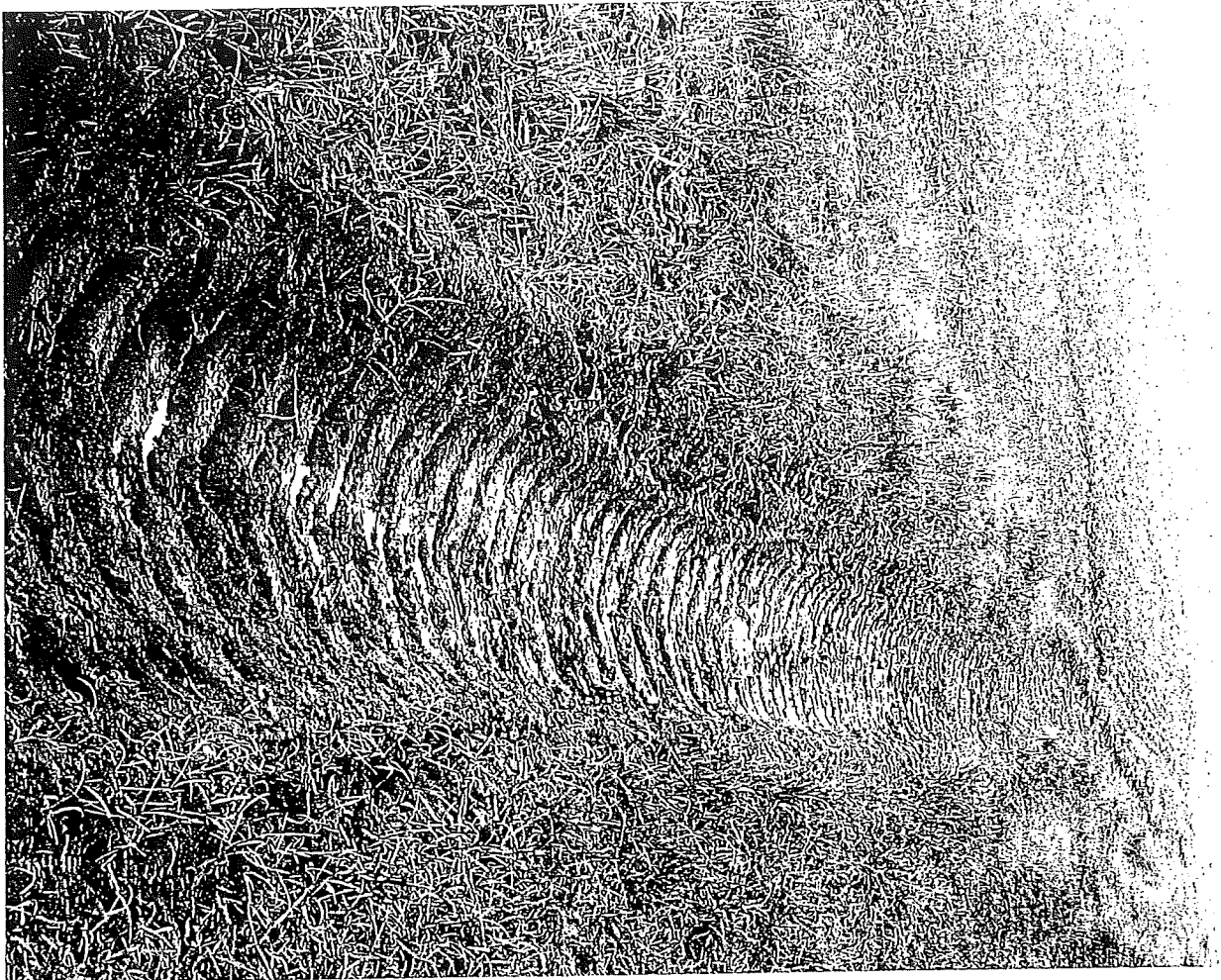
Recouvert par de la

main bouyowa



2/20/13





argile provenant des fondations de la
maison de M^r Debailleul

P.J.

(Annexe 14)

(A.14)

**Brigitte DELEVAL 124 rue Maurice Ravel 59850 NIEPPE
CONFIRMATION DE MA RENCONTRE DU 27 DECEMBRE 2019 AVEC LE COMMISSAIRE-
ENQUETEUR CONTRE CE PROJET**

Le 21 décembre 2019 j'ai été informée d'un projet d'extension à 88200 poulets industriels dans un élevage à deux rues de chez moi.

Le 27 décembre 2019, en quittant le commissaire-enquêteur, j'ai rencontré les riverains des poulaillers existants et j'ai davantage compris qu'il fallait interdire cette extension car cet éleveur n'a jamais respecté son voisinage ni les règles inhérentes à son activité.

Voici ce que l'on m'a expliqué :

La **ventilation naturelle** des bâtiments est **insuffisante** en fin d'élevage, en été et en période de canicule ce qui l'oblige, pour garder ses poulets en vie, à utiliser des **turbines** qui expulsent l'**air chaud ammoniacé avec les poussières** sans se préoccuper qu'il indispose et met en danger ses voisins proches et les personnes situées à plus d'un kilomètre des bâtiments, c'est-à-dire moi, rue Maurice Ravel, les constructions situées rue Georges Bizet, rue Maurice Ravel, rue Charles Gounod, rue Claude Debussy, rue Hector Berlioz, rue Frédéric Chopin, toute la rue de Warneton et la rue du Pontceau ainsi que les autres rues et quartiers proches de l'élevage

L'**eau de nettoyage** des bâtiments est envoyée dans le fossé à ciel ouvert le long de la route des promeneurs à pieds car **il n'y a pas** de bassin de décantation,

Le **fumier avec les cadavres** est transporté dans des bennes **non bâchées** et **stocké à l'air libre** ce qui **attire les rats**

Monsieur DEBAILLEUL ne respectent rien, ni les hommes qui vivent autour de chez lui, ni l'état sanitaire des poulets livrés à l'abattoir, ni la santé des consommateurs auxquels ces poulets sont destinés. **Comment voulez vous qu'il soit concerné par le bien être animal pour fournir un poulet de qualité**

La Directive Européenne 2007/43/CE du Conseil du 28 juin 2007 renforce l'encadrement de l'élevage des poulets destinés à la production de viande
Des **contrôles vétérinaires** doivent être effectués pour vérifier les conditions d'hébergement des animaux et en particulier le nombre des poulets au m² et la mise à disposition de litière **sèche et friable**

Le bien-être animal concerne aussi la santé des consommateurs

Je suis contre cette extension car :

- **Je suis confrontée** régulièrement à cette odeur de fumier de ces poulaillers et des particules véhiculées par l'air alors que j'habite à 1km de l'élevage. Il est impossible de rester dans le jardin sans porter un masque de protection. Il faut rester dans la maison en attendant que cette nuisance s'évacue.

Cet éleveur sachant qu'il y a actuellement des discussions sur son projet **a procédé à la ventilation par turbines le 31 décembre en milieu d'après midi**, certainement **pour nous souhaiter une bonne fin d'année** et nous informer **qu'il ne changerait en rien ses habitudes en 2020**

- Le bien être animal est bafoué.

On me dit que ces poulets industriels élevés en 35 jours avec 22 oiseaux au m² sont destinés à une population aux revenus modestes à un prix de d'achat accessible.

Cette population sait elle que ces poussins d'un jour grandissent sur un sol en béton sur lequel on a déposé de la paille pour 35 jours, qu'ils ont de moins en moins de place pour survivre et que la mortalité est due à des déficiences cardiaque ou respiratoire.

Les poulets qui réussissent à vivre dans ces conditions dans une forte teneur en ammoniacque développent aussi des problèmes respiratoires.

Au fil des jours leur litière devient de plus en plus sale car elle n'est pas changée durant ces 35 jours. Elle devient alors une croute d'excréments séchés dans laquelle les cadavres se décomposent.

Mais c'est destiné à une population à revenus modestes..... Alors !!!

-L'écologie est piétiné alors qu'elle est notre avenir

« « **Notre maison brûle et nous regardons ailleurs** » est une phrase prononcée par Jacques Chirac, président de la République française, en ouverture de son discours devant l'assemblée plénière du IV^e Sommet de la Terre le 2 septembre 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud. »

- Le trafic de camion va s'intensifier et la pollution s'accroître sur cette route de campagne où deux voitures ont déjà de la peine à se croiser

- Le développement du tourisme va s'arrêter car, malgré les efforts de la municipalité, comment emprunter les chemins dans la campagne en compagnie d'odeurs nauséabondes, de rats et vue sur des tas de fumier

Les voisins, qui vont aussi s'exprimer, expliqueront mieux que moi leur quotidien à côté de ses nuisances

Monsieur DEBAILLEUL cet éleveur qui **ne respecte pas les normes sanitaires** avec 67500 poulets, peut-il être autorisé à agrandir son élevage pour passer à 88200 poulets ???!!

Comment peut-on bafouer la réglementation sans être inquieté.

Non seulement je suis contre l'extension mais je demande que des contrôles soient effectués d'urgence pour constater l'état actuel de cet élevage avant de statuer sur sa demande

V.B. Le samedi 28 décembre 2019, un article très bien documenté est paru dans le journal LA VOIX DU NORD

1A15

Annexe 15 associée à R54
Elisabeth MAES

Mme Elisabeth Borne, Ministre de la transition écologique et de la solidarité
Copie à Mr Michel Lalande, Préfet des hauts de France, Préfet du Nord
Copie à Mme Jennifer De Temmerman, Députée de la 15^e circonscription du Nord
Copie à Mr Bataille, Président du CCFI
Copie à Mr Lemaire, Maire de Nieppe
Copie à Mr Caudron, adjoint au Maire de Nieppe
Copie à Mr Franck Meurillon, adjoint au Maire de Nieppe
Copie à Mr Jean-Pierre Dekeister, commissaire enquêteur

A Nieppe, le 9 janvier 2020

Objet : observations, questionnement ... sur l'extension de l'élevage de Mr François Debailleul rue de Warneton à Nieppe par Mme Elisabeth Maes présidente de TerreAuBénin association nieppoise de solidarité.

Mesdames, Messieurs,

Après avoir fait les observations à Mr Dekeister, commissaire enquêteur et avoir noté, en mairie, sur le registre prévu à cet effet, les nuisances qui me concernent en tant que riveraine de l'exploitation de Mr Debailleul et directement impactée par les conséquences néfastes de son élevage sur ma santé, mon environnement, ma qualité de vie, je tiens à vous soumettre quelques éléments beaucoup plus généraux sur ce type d'élevage qui nous, qui vous, impactent cette fois ainsi que l'humanité entière dans ce monde de la globalisation.

Je connais François du temps où j'étais cliente à la ferme de ses parents (bien avant 1992) où ils vendaient en local des chicons (endives). Je me permettrai donc d'utiliser le prénom de François dans le texte suivant.

Lors de la présence de citoyens nieppois sur le marché (samedi 28 décembre 2019) pour informer leurs concitoyens de l'extension du poulailler, François est arrivé, nous avons entamé une discussion.

En dehors des arguments de François concernant l'élevage et l'épandage (donc les Nieppois et jusqu'à 30km autour pour l'épandage) je retiens cet argument de François beaucoup plus global et qui me questionne en tant que présidente d'une association nieppoise de solidarité pour le Bénin : il faut nourrir le monde.

NOURRIR LE MONDE

Ce leitmotiv relayé par nombre d'organismes en relation avec l'agriculture et l'élevage intensifs pour leurs propres intérêts est erroné.

Voici une série de chiffres qui permettent déjà de réfléchir sur ce mensonge.

Plus de **41 tonnes de nourriture sont jetés chaque seconde** dans le monde.

Cela représente un gaspillage alimentaire de 1,3 milliards de tonnes d'aliments par an, soit 1/3 de la production globale de denrées alimentaires dédiées à la consommation.

Selon la FAO **54 % du gaspillage alimentaire se produisent en amont de la chaîne : production, récolte, manutention.** 46 % se produisent en aval de la chaîne : transformation, distribution, consommation.

10 millions de tonnes, **10 milliards de kilos** : c'est le poids annuel du **gaspillage alimentaire estimé chaque année en France.** Un gâchis déconcertant qui a lieu à tous les étages, de la production à la consommation, en passant par la transformation, la distribution et la restauration.

Ces chiffres concernent bien le gaspillage alimentaire qui est différent des « déchets alimentaires » inévitables tels que les os, les coquilles d'œufs ou encore les épluchures végétales compostables.

N'y a-t-il pas avec ces chiffres, matière à réfléchir sur la production intensive de poulets (et autres productions bovines, porcines ...) ?

CONSÉQUENCES DE L'ÉLEVAGE INTENSIF SUR LES PAYS DU SUD (et autres pays du monde en voie de développement)

Au Bénin (de part l'implication de notre association dans ce pays je ne citerai que cet exemple valable dans bien d'autres pays),

Sur le marché de Cotonou, le **poulet local** est certes toujours là, mais ce produit de base est **devenu un luxe pour de nombreux Béninois**. "Ça c'est du poulet bicyclette. Je le vends 3 500 CFA parce qu'il est très gros", explique une vendeuse du marché.

Plus de cinq euros le poulet, à ce prix là un poulet congelé est moitié moins cher. La volaille européenne ou brésilienne, produite à grande échelle, a cassé les prix sur le marché de Cotonou et met en péril la production locale.

Peut-on laisser les plus pauvres dans une situation d'auto-insuffisance alimentaire pour des exportations de nos excédents alimentaires ?

Peut-on laisser les plus pauvres travailler, comme des esclaves, sur des exploitations à l'autre bout du monde pour produire des aliments servant à nourrir des poulets qui leur seront revendus à bas prix pour détruire leur marché local ?

« ... Or l'élevage industriel, largement hors-sol, dépend aussi bien du soja transgénique venu d'Amérique latine que des immenses quantités de pétrole dont le système de production a besoin. Ainsi que des engrais et pesticides qui en sont dérivés... Il faut oser considérer la surface agricole « virtuelle » nécessaire aux bons poulets industriels. De ce point de vue, il est clair que nos pays utilisent des surfaces qui n'existent pas chez eux. Au détriment, il va de soi, de ceux à qui elles appartiennent. » P225 Bidoche l'industrie de la viande menace le monde de Frabrice Nicolino les liens qui libèrent

Peut-on encore se regarder en face lorsque pour gagner encore plus d'argent on soumet une autre partie de l'humanité à la misère, à la sous nutrition voire la famine ?

On peut alors se poser la question du coût de la production en élevage industriel.

COÛT DE LA PRODUCTION EN ÉLEVAGE INDUSTRIEL

Le poulet qui sort de l'élevage de François, acheté poussin à 0,3462 € pièce, est vendu à 0,83€ le kg soit un bénéfice de 0,4838€ le kg. **Cela représente-t-il réellement le prix du travail de François ?** Dans ces conditions seul un élevage intensif peut lui permettre, par le nombre de poulets, d'assumer les charges inhérentes à ce type d'exploitation.

Mais il faut évidemment considérer que ces charges sont une conséquence aussi de son type d'élevage. En effet, la productions d'aliments sur ses propres terres est insuffisante vu le nombre de poulets élevés enfermés. Il lui faut donc acheter des aliments pour nourrir ses poulets.

D'où viennent ces aliments ? De l'autre bout du monde via la Belgique.

CONSÉQUENCES ÉCOLOGIQUES

Bilan carbone y compris le transport des poussins et poulets, production de gaz à effet de serre, ammoniacque ... ? tout cela a-t-il été comptabilisé dans l'exploitation de François ?

La nourriture importée pour nourrir les animaux en intensif outre la présence d'OGM provoque un désastre écologique dont nous sommes tous témoins et que nous entretenons par nos choix politiques, d'agriculture et élevage, notre consommation .

Nos choix impactent sur le changement climatique avec cet autre désastre qui envahit nos écrans depuis quelques semaines : un continent brûle (déjà 2 fois la surface de la Belgique) sa forêt primaire brûle avec ses plus de 500 millions d'animaux morts dont la plus part n'existent que sur ce continent. Et je pense aux Aborigènes qui voient leur patrimoine millénaire disparaître et une centaine de leurs proches morts.

Le niveau de pollution dans l'air a parfois dépassé de 11 fois celui jugé dangereux pour l'homme.

Cette pollution arrive en Nouvelle Zélande. La poussière se dépose sur les glaciers et empêchent la réflexion solaire entraînant une accélération de la fonte des glaces.

Claude et Lydia Bourguignon ont créé le LAMS, laboratoire d'analyse de sol spécialisé dans l'étude écologique de profil cultural pour restaurer la biodiversité des sols de terroir afin d'améliorer la qualité des denrées agricoles.

Leurs publications sont pleines d'enseignements sur les nouvelles pratiques de l'agroécologie pour sauver les sols et sous sols du désastre où les mènent l'agriculture et l'élevage intensif :

- *Le Sol, la terre et les champs : pour retrouver une agriculture saine*, Paris, Sang de la Terre, « Les dossiers de l'écologie », 2008
- *Le Sol, la terre et les champs*, Paris, La Manufacture Sang de la Terre

J'invite François, ses Parents, chacun de vous les élus, à venir observer un sol vivant, chez moi, à 60 m des terres de François.

J'aimerais vous citer une anecdote lors de la visite de Bienvenu ADJE CHABI (Doctorant en agriculture) notre correspondant au Bénin, venu dans le cadre d'une exposition de notre association à la médiathèque de Nieppe et qui a fait une conférence le jeudi 25 avril 2019 sur la permaculture au Bénin.

Après avoir observé le sol de mon potager nous avons été voir le champ de François situé juste de l'autre côté du chemin pédestre qui jouxte notre propriété. Bienvenu a voulu prendre dans ses mains une motte de terre au bord du champ. Impossible ! La motte était trop dure et solidement attaché au sol. « Même avec ma houe je ne pourrai pas travailler ce sol »

Alors sol vivant ? Non ce n'est plus qu'un substrat où il faut apporter engrais chimique et traitements pour espérer avoir du rendement.

Le problème des 630 tonnes de fumier à épandre est donc un réel problème pour l'état du sol et sous sol.

Je ne reviendrai pas sur les autres nuisances car elles sont rapportées par d'autres citoyens nieppois sur le registre disponible en mairie.

LE MAL ÊTRE ANIMAL

J'ai été témoin lors de la canicule de 2018 d'une livraison de poulets en passant rue de Warneton devant l'exploitation de François. Ces pauvres bêtes déjà placées dans le camion en attente du chargement complet, sortaient la tête des cages en grande souffrance sous une température dépassant les 25°.

Comment rester insensible alors que j'ai des poules qui me connaissent, répondent à mon appel et me montrent donc « l'intelligence et la sensibilité » des gallinacées.

Par contre l'insensibilité a gagné tous ceux qui ont transformé les animaux d'élevage en animaux de chair avec une nourriture « artificielle » sans plus aucun lien avec l'existence d'un être vivant respectable ayant le droit d'être élevé et tué dans de bonnes conditions pour nous nourrir sainement.

Je pourrai ainsi continuer l'analyse des impacts catastrophiques qu'à ce type d'élevage industriel sur notre santé, l'environnement...

Les lectures sur ce sujet sont nombreuses, je vous en fournis une liste pour étayer mes dires (voir à la fin). Je n'ai pas évoqué l'effondrement possible de notre civilisation si nous continuons à fermer les yeux sur notre dysfonctionnement mais certains articles sont éloquentes sur le sujet.

Je préfère proposer des choix positifs à François.

Pourquoi ne pas envisager un changement d'orientation avec le choix de ses bâtiments existants ouverts sur les terres qui l'entourent afin de produire du poulet fermier qui serait vendu principalement en local ? Ces nouvelles pâtures pourraient être plantées d'arbres fruitiers avec vente de pommes, poires non traitées toujours en local.

Revenir en plus, comme ses parents, à la production de chicons et autres légumes vendus localement Et en allant même plus loin la transformation des poulets sur place avec des créations d'emplois réelles à la clef.

(2 smics versés actuellement et 1,5 prévus pour l'extension, sur 7500 nieppois, peut on parler d'emploi local pour l'entreprise agricole de François?)

Moins d'achats d'aliments, de transports, de dépenses énergétiques, de matériels lourds.

Moins de fientes et quasiment plus d'animaux morts à évacuer.

Le Brésil, l'Australie, la Nouvelle Zélande ? l'autre bout du monde ? Non ! La porte à côté ! Notre monde brûle !

Et nous avons notre responsabilité sur ce qui s'y passe par nos choix de vie.

Je pourrai vous citer bien d'autres exemples car la liste précitée n'est pas exhaustive. Et les conséquences écologiques pour nous, à Nieppe et dans le Nord ?

CONSÉQUENCES ÉCOLOGIQUES

Sur nos ressources en eau dans le nord.

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse-le-prefet-du-Nord-place-l-ensemble-du-departement-en-alerte-renforcee>

On peut y lire : *Sécheresse : le préfet du Nord place l'ensemble du département en alerte renforcée 2019, une année inédite marquée par la sécheresse*

Le constat du niveau bas des nappes phréatiques dès avril, couplé au déficit pluviométrique persistant, à des températures élevées et à la diminution des débits des cours d'eau

Afin d'anticiper toute dégradation supplémentaires des nappes, tous les usagers sont appelés à diminuer leurs prélèvements pour ne pas porter atteinte à la ressource.

Et encore plus inquiétant la prolongation de cette alerte :

Article de VDN <https://www.lavoixdunord.fr/687950/article/2019-12-31/la-prefecture-du-nord-prolonge-l-alerte-secheresse-dans-le-departement>

La préfecture du Nord prolonge l'alerte sécheresse dans le département

En place depuis neuf mois, l'état d'alerte sécheresse qui devait se terminer le 31 décembre dans le Nord vient d'être prolongé par la préfecture jusqu'au 15 janvier 2020. Malgré un automne pluvieux, les nappes phréatiques n'ont pas retrouvé un niveau suffisant.

Déborah Adoh | 31/12/2019

Le type d'élevage intensif mené par François nécessite énormément d'eau (2888 m³ par an prévus). Cette eau ne lui est pas facturée car provenant d'un forage. Ceci me paraît révoltant. J'ai été au Bénin pour rencontrer nos partenaires. J'ai vécu chez eux avec l'eau du puits pour me laver : 3 bols d'eau et ce dans la ville universitaire d'Abomey Calavi qui touche Cotonou pas dans la campagne ! J'ai vu les femmes et les enfants attendre leur tour au puits des villages. Certaines personnes vivant en France ne savent payer l'eau qu'avec difficulté...

Peut on encore accepter que l'agriculture et l'élevage intensif mettent en péril, au niveau de notre pays, de notre planète, notre or bleu : l'eau ?

Sur l'état du sol agricole

Beaucoup de personnes ignorent que l'enfouissage des fientes animales dès leur production est « mortel » pour le sol.

L'argument qui m'a été donné par Mr René Debailleul sur la présence de mouettes mangeant les vers de terre est très simpliste pour contrecarrer l'observation que je fais sur les sols agricoles morts.

Il faut bien sur l'avis d'experts en la matière pour prendre conscience de cette disparition de la vie du sol et sous sol tels Claude et Lydia Bourguignon venus faire des conférences à Lille et en décembre 2019 à Hazebrouck.

Lydia Bourguignon : Lydia Gabucci-Bourguignon, maître es sciences, a travaillé à l'INRA

Claude Bourguignon : ingénieur agronome français, ancien Assistant de Recherche à l'INRA

Quelques références de livres de ma bibliothèque personnelle et que je mets à disposition de François et de ses parents si ils le souhaitent :

Des constats sur la catastrophe environnementale en cours

- Le monde selon Monsanto – Marie Monique Robin -
- Notre poison quotidien – Marie Monique Robin -
- Bidoche . L'industrie de la viande menace le monde – Farice Nicolilno – Les liens qui libèrent
- L'humanité disparaîtra, bon débarras – Yves Passalet -Essai
- Comment tout peut s'effondrer – Pablo Servigne Raphaël Stevens- Anthropocène Seuil
- L'humanité en péril Virens de bord toute ! - Fred Vargas- Flammarion
- Est ce que nous voulons vivre dans ce monde là – Eva Joly – Folio documents
- Le crime est presque parfait l'enquête choc sur les pesticides et les SDHI – Fabrice Nicolino – Les liens qui libèrent

Et des solutions rendant l'espoir

- Les nouveaux paysans...ils réinventent la campagne - Gilles Luneau - Edit du Rocher
- Solutions locales pour un désordre global - Coline serreau - Edit Actes du sud
- Les moissons du futur Comment l'agroécologie peut nourrir le monde - Marie Monique Robin Arte édition
- Le sol, la terre et les champs pour retrouver une agriculture saine - C et L Bourguignon – Sang et Terre
- Demain et après ... Un nouveau monde en marche – Cyril Dyon – Domaines du possible Actes sud
- Pour en finir avec la faim dans le monde – Pierre Rabhi Juliette Dusquesne – Presses du Châtelet
- Parole de Terre une initiation africaine - Pierre Rabhi – Albin Michel
- Graines de possible - Pierre Rabhi Nicolas Hulot – Le livre de poche
- La convergence des consciences - Pierre Rabhi – Babel Essai
- Choisir maintenant -Al Gore – Editions de la Martinière
- La consommation citoyenne – Alternatives économiques pratique
- Partageons ! - Yves Paccalet – l'aube
- Le développement durable au quotidien – Farid Baddache – Eyrolles pratique
- Le plan B pour un pacte écologique mondial – Lester R . Brown – Calamn-lévy
- Sortir de la société de consommation – Serge Latouche – Les liens qui libèrent
- le commerce équitable – Cyril Maré - Studyrama

Et bien sur des films que j'ai vu au cinéma et m'ont profondément touchés : nos enfants nous accuserons par Jean Paul Jaud 2008 et Au nom de la terre par Edouard Bergeon 2019 . Carnets de campagne France Inter à 12h30 . Et bien d'autres sources d'information car ces listes sont exhaustives.

Elisabeth Maes

Présidente de TerreAuBénin
Association nieppoise de solidarité
1590 rue du Sac
59850 Nieppe
Terreaubenin@ntymail.com

Plus d'emploi et de débouchés locaux car actuellement les retombées sur Nieppe sont quasiment nulles car l'alimentation, les poussins viennent de Belgique et les poulets y retournent pour être abattus et proposés emballés dans les magasins Colruyt de Belgique (c'est François qui me l'a dit lors de la discussion sur la place du marché).

Avoir la possibilité d'être fier du travail fait, de renouer les liens avec la Terre avec son noble métier de paysan et non plus d'exploitant agricole, de pouvoir être innovateur dans une autre forme d'agriculture et d'élevage dans Nieppe avec le soutien des habitants.
Bien sur c'est tout une remise en question de fonctionnement, de financement, de réapprentissage de pratiques oubliées.

Lorsque en 1992 l'exploitation « Debailleul » a changé de production, nous les riverains ne savions pas ce qui nous attendait. Maintenant on sait et on en veut plus.

Vous avez mis environ 2 minutes à lire ce texte soit 120 secondes.
Selon la FAO (Food and Agricultural Organization) qui dépend des nations unies la faim tue un enfant toutes les 6 secondes dans le monde.

20 ENFANTS SONT MORTS DE FAIM LE TEMPS DE VOTRE LECTURE.

Ce n'est pas l'agriculture et l'élevage industriels qui répondront à ce problème. Ils l'affirment depuis 50 ans mais n'ont jamais éradiqué la faim.
D'autres formes d'agriculture et élevage respectueux de toutes les formes de vie peuvent le faire. Des choix urgents s'imposent. *L'agroécologie ...est la solution pour, enfin, éradiquer la faim dans le monde. Pierre Rabhi - Pour en finir avec la faim dans le monde - Presses du Châtelet*

Mesdames et Messieurs responsables des décisions à prendre à tous les échelons de l'état, c'est à vous que je m'adresse. C'est aussi à vous d'aider François et tous ceux qui auraient envie de changer de mode de production pour une vie meilleure pour eux et pour le monde.

Il en va de notre survie, de celle des paysans béninois et de l'humanité.

En tant que présidente de TerreAuBénin, j'ai amené le débat sur un plan élargi car mondial.
On ne peut plus dire que nous ne savions pas.
Et pour reprendre le titre du film de Jean Paul Jaud qui a été à l'origine de ma prise de conscience et de mes engagements :

« NOS ENFANTS NOUS ACCUSERONT »

François, Mme et Mr Debailleul, Mesdames Messieurs nos élus, il est encore temps de réagir pour qu'un jour **nos et vos enfants, nos et vos petits enfants**, ne nous accusent pas de n'avoir rien fait alors que nous savions, alors que **vous saviez**.

Solidairement avec l'espoir d'un avenir viable sur notre belle planète Terre que j'espère vous entretiendrez par votre réponse à mes questions.

Elisabeth MAES



Je vous remercie de bien vouloir
joindre ce courrier au registre
de l'enquête publique
le 10/1/2020
Emaes

Envoyé : lundi 13 janvier 2020 22:29

À : accueil-mairie@ville-nieppe.fr

Objet : Projet extension élevage de mr debailleul à nieppe

1A46

Annexe 16.

associée à ~~1667~~

A l'intention de Mr Dekeister commissaire enquêteur,

Bonjour,

Je tenais à apporter mon soutien à Mr DEBAILLEUL dans son projet

Je suis éleveur en Bretagne, dans les côtes d'armor, david labbé, 12 route François Prigent 22860 PLOURIVO tel 06-71-00-44-69

J'ai été technicien en poulet label dans les Hauts de France auparavant... Norvolailles (dep 76)... ont fourni l'abattoir DOUX à Graincourt les Havrincourts (dep 62)

Je produis du poulet Lourd et vous invite à venir voir ici comment fonctionnent nos installations.

Actuellement, un poulet sur deux consommés en France est importé... et d'après les statistiques, les importations continuent d'augmenter. Les autres pays n'ont pas les mêmes normes qu'en France où l'on produit un poulet de qualité sanitaire.

Beaucoup d'associations extrémistes veulent détruire nos filières, derrière elles, les vrais financeurs sont des sociétés qui misent gros sur la viande « alternative » (= le sans viande, 100 % industriels, plus d'agriculteurs.. etc etc)

Je soutiens donc ce projet.

Bon courage à l'éleveur, car il en faut pour monter un projet, de nos jours en France.

Amicalement,

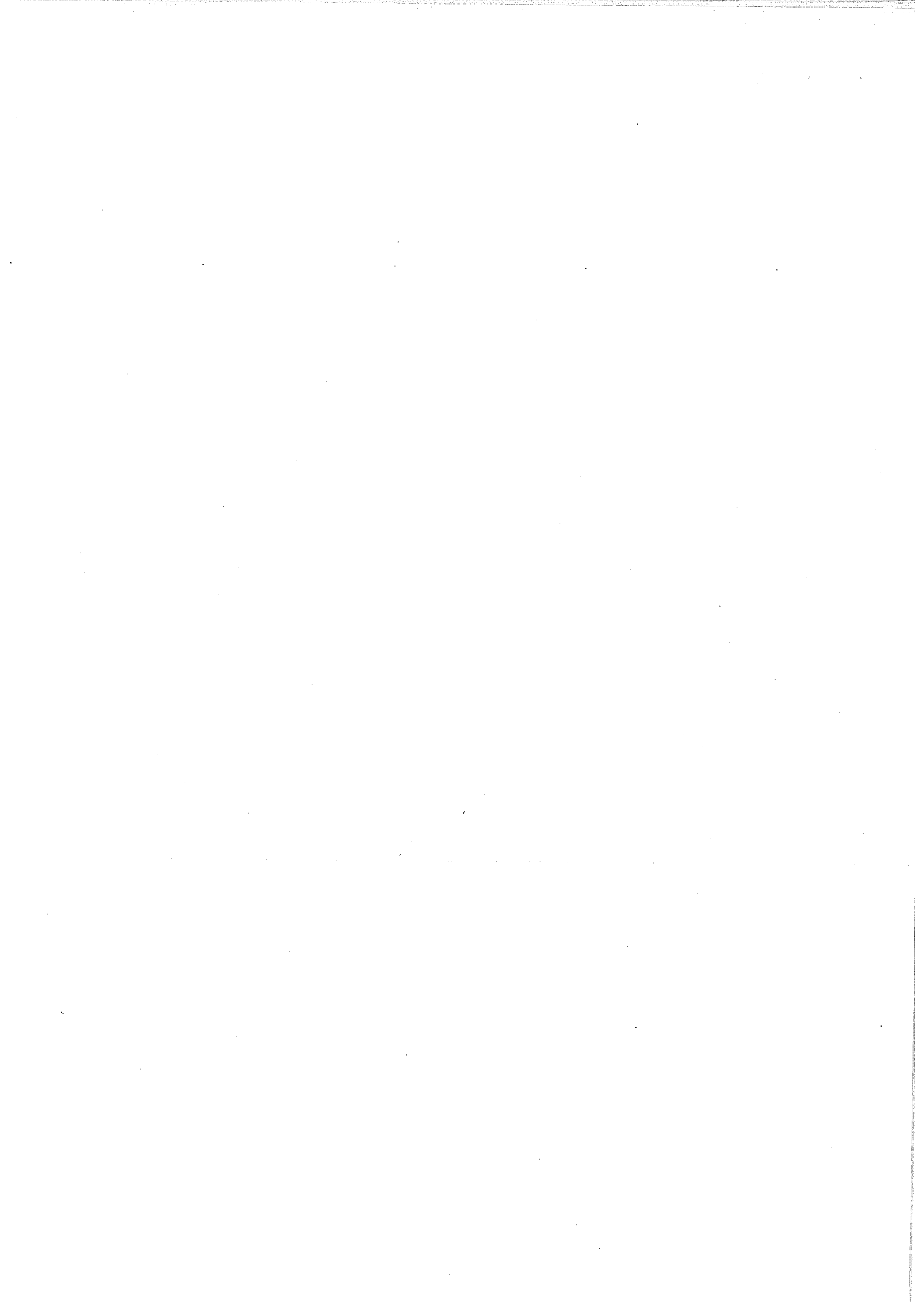
David labbé

Conseiller Municipal sur Plourivo

Exploitant agricole

FDSEA 22

Délégué CERFrance.



A17

Annexe 17.
associée à R69

Mes remarques et questions suite à l'étude du dossier soumis à enquête publique intitulée agrandissement d'un élevage avicole à Nieppe par Mr François Debailleul.

N° d'enregistrement de garantie 2019_3750

« Section 2 Présentation du projet »

Quelques pages relevées dans le document intitulé « Section 2 Présentation du projet » m'ont inspiré des remarques et questions, que je détaille ci-après.

Table des matières

8 PRÉSENTATION DU PROJET.....	2
8.4 CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES.....	2
17 QUALITÉ DE L'AIR.....	4
17.1.4 Les particules en suspension (PM2,5 et PM10).....	4
Voici ce que je comprend et déduit de ce paragraphe 17.1.4 :.....	4
Des chiffres difficilement imaginables à la vue de 1 400kg, 80µg et 4,5 mg !.....	4
34 AUTRES NUISANCES.....	6
34.1.3 Mesures correctives de lutte contre les insectes et les rongeurs.....	6
Voici ce que je comprend et déduit de ce paragraphe 34.1.3 :.....	6
37.2 ANALYSE DES IMPACTS CUMULÉS AVEC LES PROJETS CONNUS.....	7
Quelques réflexions et questions en vrac :.....	8
ANNEXE.....	9

ANNEXE

Rédigé par :
Éric MAES
1 590, rue du Sac
59850 NIEPPE
boitemail@cegetel.net

8 PRÉSENTATION DU PROJET

8.4 CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

8.4.1 Capacités techniques

La production de volailles avant projet est théoriquement la suivante :

	Poulets produits/an après mortalité (4%)	Poids de sortie (kg)	Poids total (kg)
Poulets standards	140 400	1,9	266 760
Poulets lourds	278 928	2,5	697 320
	419 328		964 080

Le chiffre d'affaires théorique réalisé par l'éleveur sur la vente des volailles avant projet est donc de **800 184,40 €** (ces données sont différentes de celles du tableau des capacités financières car le taux de mortalité, le poids de sortie et le prix de vente sont en réalité variables à chaque lot).

La production de volailles après projet sera la suivante :

	Poulets produits/an après mortalité (4%)	Poids de sortie (kg)	Poids total (kg)
Poulets standards	187 200	1,9	355 680
Poulets lourds	363 168	2,5	907 920
	550 368		1 263 600

Il ressort des deux tableaux ci-dessus, que la mortalité avant et après projet est donnée pour un taux de 4 %.

Si l'on se réfère l'Arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande (voir ci-dessous),

Poids moyen en sortie avant extension : $(266\ 760 + 697\ 320) / (140\ 400 + 278\ 928) = 2,3\text{kg}$

Poids en sortie après extension : $(355\ 680 + 907\ 920) / (187\ 200 + 363\ 168) = 2,3\text{kg}$

Dans un poulailler d'une exploitation ne doit à aucun moment dépasser 39 kg/m^2 (Article 3 de l'Arrête)

soit $39\text{kg} / 2,3\text{kg} = 16,96$ poulets au m^2 .

tableau 14. Description des bâtiments d'élevage – Après projet

Bâtiment	Surface intérieure (m²)	Surface extérieure (m²)	Nombre de places (poulets)	Murs	Toiture	Ventilation (nombre de turbines)
V1	1 000	1 078	21 000	Panneaux sandwich et jupe en bois	Tôles fibrociment gris naturel	4 en pignon Nord-Ouest
V2	1 200	1 313	25 200	Panneaux sandwich et jupe en bois	Tôles fibrociment gris naturel	6 en toiture 4 en pignon Sud
V3-1	1 000	1 077	21 000	Panneaux béton, finition cailloux lavés	Tôles fibrociment gris anthracite	7 en toiture 2 en pignon Sud-Est
V3-2	1 000	1 044	21 000	Panneaux béton, finition cailloux lavés	Tôles fibrociment gris anthracite	7 en toiture 4 en pignon Nord-Ouest
TOTAL	4 200	4 512	88 200			

Sil l'on reprend les chiffres donnés ci-dessus :

$4\ 200\text{m}^2 \times 39\text{kg m}^2 = 163\ 800\text{kg}$ pour l'espace disponible, soit

$163\ 800\text{ kg m}^2 / 2,3$ (poids moyens) = 71 277 poulets maximum pour les 4 200m².

Ce sont donc 88 200 poulets prévus alors que la loi limite à 71 277 bêtes selon les surfaces annoncées.

Question : 16923 poulets seraient-ils hors la loi ?

Il est vrai que le poids au m² peut être augmenter, toutefois dans ce cas, les textes prévoient certaines obligations (voir l'Annexe III de l'Arrêté du 28 juin 2010 ci-dessous).

Question : Ces obligations ont-elles /sont-elles respectées ?

17 QUALITÉ DE L'AIR

17.1.4 Les particules en suspension (PM2,5 et PM10)

Les particules fines en suspension, dont le diamètre est inférieur à 2,5 µm (PM2,5), ne sont pas mesurées sur les 2 stations (Citées en 17.1 LES POLLUANTS ATMOSPHERIQUES Les stations de mesure urbaines et péri-urbaines les plus proches de l'aire d'étude sont celles de Marcq-en-Barœul à 17 km du site d'exploitation et de Wattignies, à 19 km du site).

Les particules dont le diamètre est inférieur à 10 µm (PM10) sont seulement mesurées sur la station de Marcq-en-Barœul. La moyenne annuelle est passée de 33 à 20 µg/m³, de 2007 à 2015.

Le nombre de jours de dépassements de la valeur limite journalière est passé de 56 à 7 de 2007 à 2015.

D'après l'outil de calcul pour estimer les émissions dans l'air liées aux élevages de volailles, les animaux de M. DEBAILLEUL émettront chaque année **1 411 kg de particules PM10 par an.**

Voici ce que je comprend et déduit de ce paragraphe 17.1.4 :

Selon <http://www.airparif.fr/reglementation/normes-francaises>

Les principales valeurs mentionnées dans la réglementation française sont synthétisées dans les tableaux ci-dessous :

Polluants	Valeurs limites	Objectifs de qualité	Seuil de recommandation et d'information	Seuils d'alerte	Niveau critique
Particules fines de diamètre inférieur ou égal à 10 micromètres (PM10)	En moyenne annuelle : depuis le 01/01/05 : 40 µg/m ³ .	En moyenne annuelle : 30 µg/m ³ .	En moyenne journalière : 50 µg/m ³ .	En moyenne journalière : 80 µg/m ³ .	
	En moyenne journalière : depuis le 01/01/2005 : 50 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 35 jours par an.				

Des chiffres difficilement imaginables à la vue de 1 400kg, 80µg et 4,5 mg !

Selon ce tableau : la norme française concernant les seuils d'alerte est fixé à 80µg/m³ (80 picogrammes soit 0,00008g) pour se situer sous le seuil d'alerte en moyenne journalière.

Si l'on reprend les chiffres fournis (pour faire simple il est considéré que les émissions sont stables durant l'année, alors qu'il est précisé dans le document qu'elles sont liées à l'occupation et à l'âge des poulets) :

1 411 kg : 365 jours = 3,865753425 kg/jour (ne tient pas compte des pics et variations journalières)

3,865 753 425 kg/jour soit 3 865 753 425 µg/jour

3 865 753 425 µg : 80µg/m³ = 48 321 917 m³ d'air nécessaires pour dissiper au taux de 80µg/m³

50 millions de mètres cubes d'air qui sont donc nécessaires pour dissiper ce rejet journalier dans l'atmosphère pour passer juste sous le seuil d'alerte.

Autre exemple : si l'on se réfère à la norme Euro6 pour les véhicules

La norme Euro6b et Euro6c (septembre 2015), a fixé le seuil d'émission pour les véhicules diesel à 4,5 mg/km (0,0045g de particules fines par km). soit :

3,865 753 425 kg/jour = soit 3 865g d'émission de particules journalières

3 865g/jour : 0,0045g/km = 858 888 km

858 888 km, c'est ce que doit parcourir journallement une voiture pour atteindre l'équivalent de ce que rejettera chaque jour l'exploitation de Monsieur Debailleul.

Il est vrai qu'au paragraphe 36.2.1 (Contexte environnemental du site) il est en effet précisé :

Cette étude laisse apparaître une qualité de l'air globalement bonne, excepté pour les paramètres Ozone et particules en suspension PM10, pour lesquels des dépassements de l'objectif de qualité (O3) et de la valeur limite journalière (PM10) ont été constatés.

Par ailleurs, la législation Européenne sur la qualité de l'air (directive 2008/50/CE) impose une limite de concentration de particules dans l'air à 50 µg/m³ (PM10) pour une exposition de 24 heures, à ne pas dépasser plus de 35 jours par an, et à 40 µg/m³ (PM10) en exposition moyenne annuelle. Des procédures d'infraction pour dépassement des niveaux ont été lancées contre 16 États membres, dont la France, ainsi que deux recours devant la cour de justice de l'Union Européenne.

Définitions :

- **Particules fines PM10** : Les particules fines, également appelées PM (particulate matter, en anglais) sont des matières microscopiques en suspension dans l'air. Les PM10 ont un diamètre inférieur à 10 microns (6 à 10 fois plus petites que l'épaisseur d'un cheveu). Elles sont considérées comme « le polluant le plus nocif pour la santé humaine en Europe » par l'AEE (Agence européenne de l'environnement). Les risques pour la santé sont principalement respiratoires et cardio-vasculaires. Ces microparticules pénètrent profondément dans les bronches jusqu'aux alvéoles pulmonaires. Ces particules sont classées la catégorie « cancérogènes probables » (Groupe 2A) par l'OMS (Organisation mondiale de la santé, qui les reconnaît comme responsable de cancers du poumon).
- **Le seuil d'alerte** : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence.
- **Le seuil d'information et de recommandation** : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaire l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions.
- **Les particules fines PM2,5** : Ces particules peuvent atteindre les alvéoles pulmonaires.
- **Les particules fines PM10** : Selon leur taille, ces particules restent dans les poumons.

Mes observations

Tous ces éléments corroborés par le paragraphe 36.2.1 (Contexte environnemental du site) nécessitent et doivent obliger, et pas seulement dans le cadre du « principe de protection » mais **dans une véritable démarche de santé publique des riverains et usagers du parc du château, d'obliger la mise en place de systèmes de filtration adaptés et correctement entretenus.**

Lors de notre rencontre du lundi 30 décembre 2019, avec Monsieur le Maire, il nous a été indiqué que les idées et recommandations seraient les bienvenues. Aussi, je me permets de penser que cette suggestion sera présentée lors des délibérations du Conseil Municipal à venir.

Question : Monsieur Debailleul ne devrait-il pas être obligé d'installer un matériel de filtration réellement efficace sur son exploitation ?

34 AUTRES NUISANCES

34.1.3 Mesures correctives de lutte contre les insectes et les rongeurs

Les mouches sont traitées à l'aide l'insecticide SMASH KILLER.

Voici ce que je comprend et déduit de ce paragraphe 34.1.3 :

Une recherche sur internet permet d'être renseigné sur ce produit : le Smash killer.

SMASH KILLER est un insecticide à base de perméthrine.

Une autre recherche internet sur « perméthrine » amène à la page ci-dessous :

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Perm%C3%A9thrine#Toxicit%C3%A9>

Comme les autres pyréthriinoïdes, la perméthrine est neurotoxique. **Sa toxicité chez l'humain n'est pas encore classée¹**, mais elle est **très toxique pour de nombreux animaux**, et en particulier les chats et les animaux à sang froid comme les batraciens ou les insectes : Abeilles, coccinelles, guêpes, syrphes (Moins connus que les abeilles, les syrphes sont des pollinisateurs importants des plantes sauvages et agricoles).

Chez les mammifères, l'absorption cutanée est très lente en comparaison de la dégradation de la perméthrine dans le corps, et notamment par le foie. De même, l'absorption digestive est très faible. Le risque toxique est donc mineur pour les mammifères dans les conditions de dosage normal, **à l'exception du chat.**

La perméthrine n'est pas tolérée chez le chat², elle provoque des symptômes type convulsion, hyperesthésie, hyperthermie, hypersalivation, pertes d'équilibre... Ces symptômes sont réversibles à condition d'être traités à temps, sans quoi **l'empoisonnement peut être fatal**. Cette intolérance est due à un défaut en glucuronosyltransférase, une enzyme de détoxification commune chez les autres mammifères (ce défaut rend également le chat intolérant au paracétamol et à de nombreuses huiles essentielles). L'utilisation d'antiparasitaires externes à base de perméthrine est donc formellement contre-indiquée chez le chat.

Les poissons et les batraciens sont également très sensibles à la perméthrine. Les oiseaux y sont résistants.

¹Sa toxicité chez l'humain n'est pas encore classée : Cela signifie qu'aucune étude n'a aujourd'hui permis d'affirmer ou d'infirmer la toxicité de la perméthrine chez l'homme. Pourquoi le simple principe de précaution ne s'appliquerait pas ? Pour mémoire, il a fallu quelques décennies pour classer le glyphosate comme potentiellement cancérigène et que le chlordécone, bien qu'interdit aux États Unis, il a continué à être utilisé aux Antilles Françaises. Selon l'agence Santé publique France, "plus de 90% de la population adulte" en Guadeloupe et Martinique est contaminée par le chlordécone.

Une enquête parlementaire est en cours. Il lui sera très difficile de démêler les responsabilités et éventuelles pressions exercées pour le maintien de ce produit, en effet, Monsieur Bruno Ferreira, DG de la Direction Générale de l'Alimentation, lors d'une audition publique, qui a révélé la disparition de 15 années d'archives et de rapports sur le chlordécone (années les plus polémiques entre 1972 et 1989).

La perméthrine n'est pas tolérée chez le chat² : Il se trouve qu'à une centaine de mètres se trouve une pension pour chat (La Chatellerie des Flandres, 1425 rue de Warneton - 59850 Nieppe) alors que la toxicité chez le chat est avérée : voir le lien sur le site de ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) ci-après <https://www.anses.fr/fr/content/pas-de-perm%C3%A9thrine-pour-les-chats>

Question : Les risques pour les pensionnaires accueillis à la Châtellerie des Flandres ont ils étaient pris en compte par Monsieur Debailleul et les propriétaires la pension en ont-ils été informés ?

37.2 ANALYSE DES IMPACTS CUMULÉS AVEC LES PROJETS CONNUS

Les impacts portent sur :

- L'augmentation du trafic routier aux abords du site et sur l'A25 ;

- Le projet de M. DEBAILLEUL conduira à l'augmentation de la circulation des poids lourds. Sur 221 poids lourds/an après projet, seuls 13 passeront par l'A25 et par Nieppe.
- Les impacts cumulés seront donc très faibles.

Question : Et ou passeront les 208 autres poids lourds (221 moins les 13 qui passeront par l'A25 et par Nieppe ?
Il est en effet aisé d'affirmer que les impacts cumulés seront donc très faibles.

- Augmentation des polluants atmosphériques d'environ 12 % ;

- Le projet de M. DEBAILLEUL engendrera une augmentation de l'émission de gaz à effet de serre de 33 % par rapport à l'avant projet. De nombreuses mesures sont mises en place pour limiter les émissions dans l'air.

Question : Quelles sont ces nombreuses mesures mises en place pour limiter les émissions dans l'air ?
Cette affirmation sera-elle vérifiée, tant pour l'existant que l'éventuel futur ?

- Destruction d'habitats naturels et d'individus ;

- L'impact du projet de M. DEBAILLEUL sur les habitats, la faune et la flore sera quasiment nul. La construction aura lieu sur une parcelle cultivée n'abritant aucune espèce. Les bonnes pratiques d'épandage limiteront les impacts indirects sur la faune et la flore.

Question : Quelles sont ces nombreuses mesures mises en place pour limiter les émissions dans l'air ?
Cette affirmation semble être du domaine de l'auto-satisfaction et ne demande qu'à être vérifiée, tant pour l'existant que l'éventuel futur, cela sera-t-il fait ?

- Impact paysager ;

- Le futur bâtiment sur l'exploitation de M. DEBAILLEUL sera bien intégré dans le site et dans le paysage.

Question : Pourquoi limiter les plantations tel que défini dans les documents de soumission ?
Minimiser l'impact paysager semble incongru. Quel plaisir a-t-on de voir (de subir) ces bâtiments gris sale lors de promenade, alors que nous vivons dans une cité qui se déclare « Nieppe une ville à la campagne »
Sans vouloir revenir à la construction traditionnelle de briques (voilà du local qui créé de l'emploi), il faut cacher ces constructions de ciment gris par une véritable haie d'arbres et arbustes, et ceci étant valable pour les bâtiments actuels.

- État de pollution des sols, pollution diffuse des eaux souterraines ;

- L'impact du projet de M. Debailleul sur la qualité de l'eau et des sols sera maîtrisé par la mise en place sur son site d'exploitation de mesures d'évitement de la pollution. Les ouvrages de stockage des effluents et les canalisations seront notamment étanches et correctement dimensionnés. L'épandage n'aura pas lieu sur des surfaces ou à des périodes à risque.

Question : Il est dit ici : « la qualité de l'eau et des sols sera maîtrisé par la mise en place sur son site d'exploitation de mesures d'évitement de la pollution » cela sous-entendrait-il que ce n'est pas le cas aujourd'hui ?

Ce qui d'ailleurs, semble aller dans le sens des riverains, passants et usagers des chemins pédestres, qui indiquent avoir constaté et aperçu de façon régulière des monticules de dépôts de fientes stockées à ciel ouvert sur les terres environnantes, entraînant des écoulements d'un liquide nauséabond vers les chemins et les becs.

Quelques réflexions et questions en vrac :

Page 87 :

Les haies et arbres présents sur le site d'exploitation permettent de stocker 0,3 tCO₂.

Réflexion et question concernant ce passage de la page 87

Le document fait état pour les gaz à effet de serre avant projet (page 86) d'un total de 332,6tCO₂ donc actuellement c'est donc 0,0009 % qui sont stockés. Y-a-t-il une raison d'en être satisfait ?

Page 120 :

Une haie, constituée d'essences locales (charmilles), sera implantée à l'Ouest du futur bâtiment. Elle favorisera l'habitat des oiseaux et du gibier.

Réflexion et question concernant ce passage de la page 120

Une haie, constituée d'essences locales, alors que l'on parle de charmilles, une charmille étant composée d'une seule essence : des charmes. Nous sommes bien loin d'une diversité d'essences locales.

Page 123 :

De nouvelles plantations seront mises en place à l'Ouest du site. Elles permettront d'intégrer le bâtiment dans le paysage et de limiter l'impact visuel du site d'exploitation. Ces haies permettront également :

- o De développer un habitat propice à la biodiversité ;
- o D'absorber du CO₂ et de dégager de l'O₂ ;
- o D'améliorer la structure du terrain en créant un frein au ruissellement ;
- o De limiter les nuisances liées au bruit et aux odeurs ;

Des essences locales seront utilisées : charmilles

Réflexions et questions concernant ce passage de la page 123

Absorber du CO₂ :

L'on vient de voir ci-dessus la situation actuelle. En extrapolant, l'exploitation future devrait émettre 444tCO₂. S'il fallait compter sur les plantations de haies pour absorber le CO₂ qui serait émis, Monsieur Debailleul devrait augmenter de 1 480 fois la place actuellement occupée par les haies et arbres actuellement présents sur le site d'exploitation.

Green washing ? Nous sommes bien en deçà des objectifs COP21.

Améliorer la structure du terrain en créant un frein au ruissellement :

Pourquoi mettre un frein au ruissellement alors que soit disant les eaux sont collectées et stockées dans des bassins de rétention étanches ?

Page 124 :

L'exploitation de M. DEBAILLEUL est un exemple de développement du tissu économique local. En effet, c'est la vie régionale agricole qui est en jeu avec le maintien de l'emploi des exploitants agricoles, mais également celui des personnes travaillant en amont (agro-fournisseurs, vétérinaires, techniciens...) et en aval (abattoirs...) de ces structures.

La construction d'un nouveau bâtiment va également faire travailler les constructeurs, les fournisseurs de matériaux et d'équipements...

Par ailleurs, ce projet s'appuie sur des valeurs sociétales, car les retombées du projet bénéficieront aux collectivités (retombées fiscales, emplois, qualité de la vie, image du territoire, etc.) comme à tous les acteurs locaux, qui investiront aux côtés des demandeurs.

Enfin, l'exploitant participe au maintien des paysages touristiques de la région, par le maintien et le développement des haies et l'entretien des cours d'eau et fossés.

Réflexions et questions concernant ce passage de la page 124

Les poussins sont fournis par une société belge, tout comme les aliments. Les poulets sont ensuite transportés par des camion belges, vers des abattoirs de Belgique ou des Pays-bas.

Pour la construction, les préfabriqués ne seront-ils pas préparés en Belgique et le montage assuré par des ouvrier de l'entreprise de préfabriqué ?

Qu'elles sont donc les retombées sociétales en emploi, qualité de vie, image du territoire, et ne parlons pas du maintien des paysages et de l'entretien des fossés ?

ANNEXE

Arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande

NOR: AGRG1016905A

Version consolidée au 12 janvier 2020

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,
Vu le règlement (CEE) n° 2092/91 du Conseil du 2.....

Arrête :

Article 3

Exigences applicables à l'élevage des poulets.

1. Tous les poulaillers doivent respecter les exigences énoncées à l'annexe I. Tous les lots abattus sont soumis, à l'abattoir, au suivi tel que prévu aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe III.
2. La densité d'élevage maximale dans une exploitation ou dans un poulailler d'une exploitation ne dépasse à aucun moment 33 kg/m².
3. Par dérogation au paragraphe 2, une densité d'élevage plus élevée est autorisée, à condition que, outre les exigences définies à l'annexe I, le propriétaire ou l'éleveur respecte les exigences énoncées à l'annexe II et au paragraphe 1 de l'annexe III.
4. Lorsqu'une dérogation est accordée au titre du paragraphe 3, la densité d'élevage maximale dans une exploitation ou dans un poulailler d'une exploitation ne doit à aucun moment dépasser 39 kg/m².
5. Lorsque les critères fixés à l'annexe V sont remplis, la densité d'élevage maximale visée au paragraphe 3 peut être augmentée, tout en ne dépassant à aucun moment 42 kg/m².

Annexes

Annexe I

EXIGENCES APPLICABLES À TOUTES LES EXPLOITATIONS

9. Tenue de registres

Le propriétaire ou l'éleveur tient, pour chaque poulailler de l'exploitation, un registre dans lequel figurent :

- a) Le nombre de poulets introduits ;
- b) La surface utilisable ;
- c) L'hybride ou la race des poulets, s'il les connaît ;
- d) Lors de chaque contrôle, le nombre de poulets trouvés morts et les causes de mortalité si elles sont connues ainsi que le nombre de poulets mis à mort et la cause ;
- e) Le nombre de poulets restant dans le troupeau après l'enlèvement des volatiles destinés à la vente ou à l'abattage.

Ces registres sont conservés pendant au moins trois ans et sont mis à la disposition des services de contrôle lors des inspections ou lorsque ceux-ci le demandent.

Annexe II

EXIGENCES CONCERNANT LES DENSITÉS D'ÉLEVAGE PLUS ÉLEVÉES

A. Notification et documentation

1. Le propriétaire ou l'éleveur communique à l'autorité vétérinaire du département où se trouve son élevage son intention d'augmenter la densité d'élevage pour qu'elle soit supérieure à 33 kg/m² de poids vif.

Il indique la valeur maximale qu'il s'engage à respecter et informe l'autorité vétérinaire départementale de toute modification de cette densité d'élevage dans un délai d'au moins quinze jours avant l'installation du troupeau dans le poulailler.

Si l'autorité vétérinaire le demande, il transmet dans le même temps un document résumant les informations contenues dans la documentation prévue au point 2.

2. Le propriétaire ou l'éleveur conserve et rend accessible dans le poulailler une documentation décrivant en détail les systèmes de production. Cette documentation comprend en particulier des informations sur les modalités techniques relatives au poulailler et à son équipement comme :

- a) Un plan du poulailler précisant les dimensions des surfaces occupées par les poulets ;
- b) Des informations concernant les systèmes de ventilation et, le cas échéant, de climatisation et de chauffage, y compris leur localisation, un schéma du système de ventilation indiquant les paramètres de qualité de l'air visés, par exemple, débit d'air, vitesse et température ;
- c) Des informations concernant les systèmes d'alimentation et d'abreuvement et leur localisation ;
- d) Des informations concernant les systèmes d'alarme et les systèmes de secours en cas de panne d'un équipement automatique ou mécanique indispensable à la santé et au bien-être des animaux ;
- e) Le type de revêtement de sol et la litière normalement utilisés ;
- f) Les caractéristiques du programme lumineux habituellement utilisé.

Cette documentation est mise à la disposition de l'autorité vétérinaire à sa demande et tenue à jour. Il convient, en particulier, d'y consigner les inspections techniques réalisées sur les systèmes de ventilation et d'alarme.

Le propriétaire ou l'éleveur communique sans tarder à l'autorité vétérinaire du département où se trouve son élevage tout changement par rapport à cette description du poulailler, de l'équipement ou des procédures qui est susceptible d'avoir une incidence sur le bien-être des volatiles.

B. Contrôle des paramètres environnementaux

Le propriétaire ou l'éleveur veille à ce que chaque poulailler de l'exploitation soit équipé de systèmes de ventilation et, si nécessaire, de chauffage et de climatisation, conçus, fabriqués et fonctionnant de manière que :

- a) La concentration en ammoniac (NH_3) ne dépasse pas 20 ppm et la concentration en dioxyde de carbone (CO_2) ne dépasse pas 3000 ppm selon des mesures prises au niveau de la tête des poulets ;
- b) Lorsque la température extérieure mesurée à l'ombre dépasse 30 °C, la température intérieure ne dépasse pas cette température extérieure de plus de 3 °C ;
- c) L'humidité relative moyenne mesurée à l'intérieur du poulailler sur une période de quarante-huit heures ne dépasse pas 70 %, lorsque la température extérieure est inférieure à 10 °C.

Annexe III

CONTRÔLE ET SUIVI DANS L'ABATTOIR

1. Mortalité

- a) En cas de densité d'élevage supérieure à 33 kg/m², les documents accompagnant le troupeau mentionnent la mortalité journalière et le taux de mortalité journalier cumulé, calculé par le propriétaire ou l'éleveur, ainsi que l'hybride ou la race des poulets.
- b) Sous le contrôle du vétérinaire officiel de l'abattoir, ces données, ainsi que le nombre de poulets de chair morts à l'arrivée, sont enregistrées en précisant le nom de l'exploitation et le poulailler au sein de celle-ci. La plausibilité des données et du taux de mortalité journalier cumulé est vérifiée en tenant compte du nombre de poulets de chair abattus et du nombre de poulets trouvés morts à l'arrivée à l'abattoir.

2. Inspection post mortem

Dans le cadre des contrôles effectués conformément au règlement (CE) n° 854/2004 susvisé, le vétérinaire officiel de l'abattoir évalue les résultats de l'inspection post mortem afin de détecter d'autres signes éventuels de carences en matière de bien-être, tels que des niveaux anormaux de dermatite de contact, de parasitisme et de maladie systémique dans l'exploitation ou le poulailler de l'exploitation d'origine.

3. Communication des résultats

Si le taux de mortalité visé au point 1 ou les résultats de l'inspection post mortem visés au point 2 correspondent à une carence en matière de bien-être des animaux, le vétérinaire officiel communique les données au propriétaire ou à l'éleveur des animaux et à l'autorité vétérinaire départementale du lieu d'élevage des animaux. Le propriétaire ou l'éleveur des animaux ainsi que l'autorité vétérinaire départementale prennent des mesures appropriées.

Annexe N° 18

96 "Cartes consultatives"

remises au Commissaire enquêteur
le 14 Janvier 2020 par M^r

COUDEL

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : CLAEREBOUT, Prénom : Noël-Bernard

Ville de résidence : Salperwick

Signature :



Il m'y a qu'à Nieppe
que je vois des tas de
liantes de volailles en dépôt

de bordures de champ, aux
quels copulent et
puent des chats et nuisibles
devant des cadavres de volailles.
D. 10. 2. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

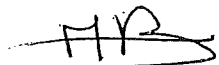
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Branjean, Prénom : Maïne

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : CHERIGIER Prénom : Laëtitia

Ville de résidence : Nieppe

Signature :

A 18

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : DESMYTTER Prénom : Bernard

Ville de résidence : Nieppe

Signature :

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : DELAERE Prénom : Timothée

Ville de résidence : Millemere d'Ascq

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

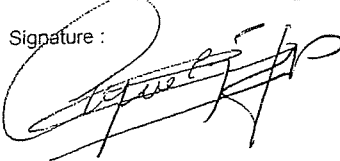
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : MASQUIELIER Prénom : Jean Pierre

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.


Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Wauwau, Prénom : Benjamine

Ville de résidence : Nieppe

Signature : 

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : JUHEL, Prénom : M. Françoise

Ville de résidence : NIEPPE

Signature : 

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

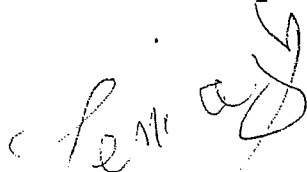
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Level Prénom : dominique

Ville de résidence : maisonnel

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

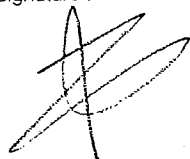
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Zobel Prénom : romain

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : NORMAN Prénom : al

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :

Ch Norman

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : JUTEAU Prénom : Heur

Ville de résidence : Nieppe

Signature :

Heur

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

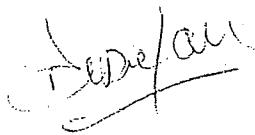
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : DEFAU Prénom : André

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

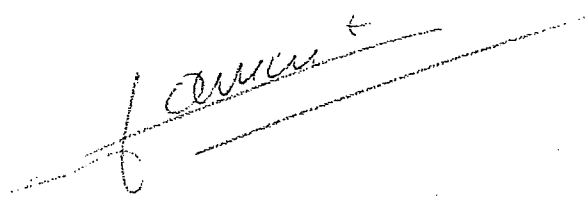
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : FLAMENT Prénom : BRUNO

Ville de résidence : ESTAIRIE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

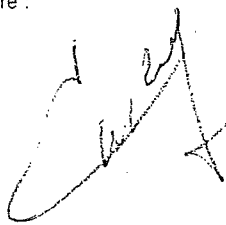
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Carroll, Prénom : David

Ville de résidence : DEBAILLEUL

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

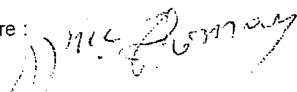
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Domina, Prénom : Alexandre

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : DULAC Prénom : Patricia

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

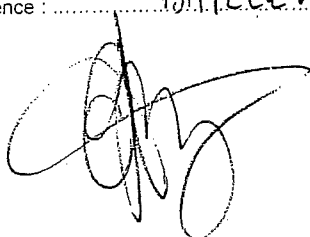
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Guermomyne Prénom : André

Ville de résidence : DEBAILLEUL

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

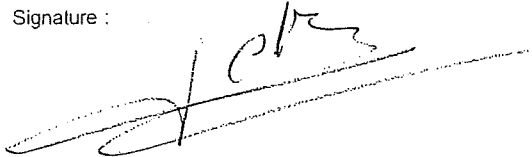
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : COULET....., Prénom : François.....

Ville de résidence : Nieppe.....

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

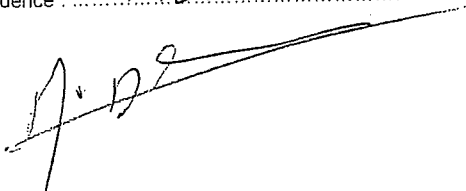
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : DESBIENS....., Prénom : Annie.....

Ville de résidence : NIEPPE.....

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : GOSSELIN Prénom : Marie - Hélène

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

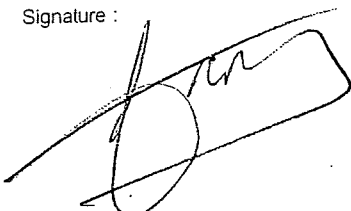
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : ARON Prénom : Brigitte

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

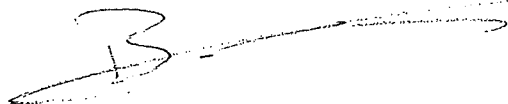
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : BOUTEZ, Prénom : François

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : MILTON, Prénom : cedric

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

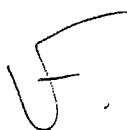
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Fozzel Prénom : Lucy

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Van der Meer Prénom : Jeanne

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : LEROY Prénom : Daniel

Ville de résidence : Yteemwiche

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

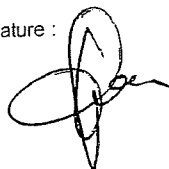
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : DECRAENE Prénom : heuve

Ville de résidence : Nieppe 518 rue du Portreau

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

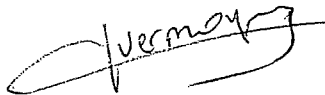
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : GUERMONDIER Prénom : Corinne

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : DELBAERE Prénom : Thérèse

Ville de résidence : Quenoy-lez-Daële

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : CLAREBOUT, Prénom : Noël-Bernard

Ville de résidence : Salperwick

Signature :



*Il m'y a qu'à Nieppe
que je vois des tas de
bientes de volailles en dépôt
de bordures de champ, sur lesquels copulent et
puent des rats et nuisibles, déborent des cadavres de poulet*

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

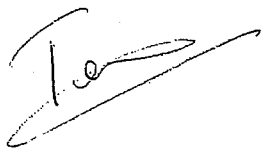
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Tallier, Prénom : Christine

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

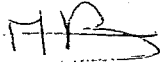
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Franjean, Prénom : Maïne

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

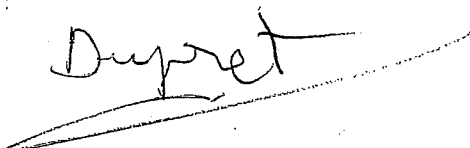
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Dupret, Prénom : François

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

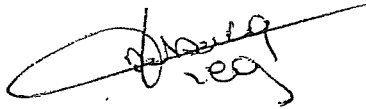
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Prénom :

Ville de résidence :

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

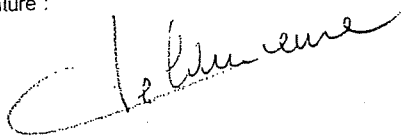
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Debaillieux Prénom : Marc

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

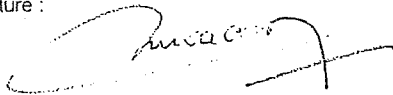
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : MARCAZZI Prénom : ALIER

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

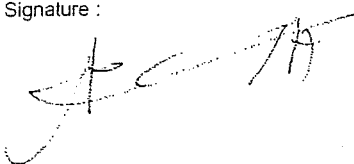
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : MARCAZZI Prénom : Nicole

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

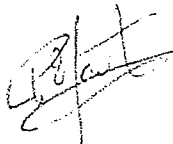
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : M. MARTIN, Prénom : François

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : DEBOO, Prénom : François

Ville de résidence : Boeschepe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : CHERIGIER Prénom : Laëtitia

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : DELAERE Prénom : Timothée

Ville de résidence : Villeneuve d'Ascq

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

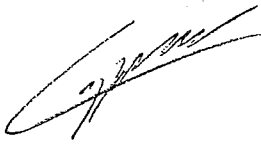
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : CAPPOEN Prénom : Romuald

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : BAUW Prénom : Térence

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : NOCQ, Prénom : Alain

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

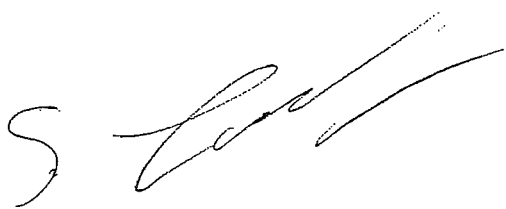
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : COUTEL, Prénom : Simon

Ville de résidence : Hille - Helleumes

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur.

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

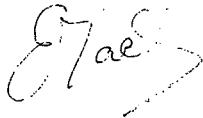
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : MAES, Prénom : Elisabeth

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur.

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

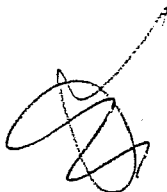
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : BARREAU, Prénom : Bernadette

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

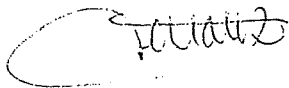
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : AVOUIZ, Prénom : Benoît

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

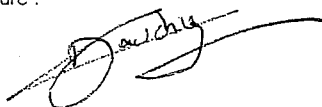
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Douchy, Prénom : Mathieu

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

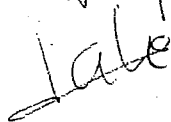
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Dalle Prénom : Virginie

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

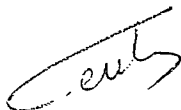
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : FENTIER Prénom : Monique

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Benoit Prénom : Guillaume

Ville de résidence : Nieppe

Signature : Benoit

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : VETU Prénom : Rodolphe

Ville de résidence : Nieppe

Signature : Rodolphe

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : HISTORISIK Prénom : PIERRE

Ville de résidence : Nieppe

Signature :

HISTORISIK
P

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Prénom :

Ville de résidence :

Signature

Historisik

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Martel....., Prénom : Bernard.....

Ville de résidence : 550 route de Waverton Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : DAVILLY....., Prénom : FASCAL.....

Ville de résidence : NIEPPE.....

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

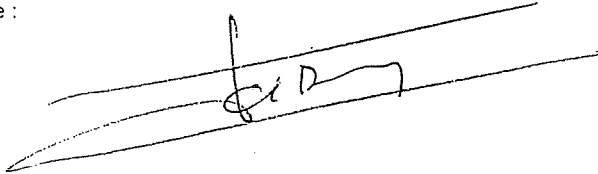
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : DELPIERRE....., Prénom : Jean Claude.....

Ville de résidence : NIEPPE.....

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Briot....., Prénom : Violaine.....

Ville de résidence : Nieppe.....

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

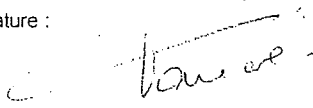
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : T. ANCRE, Prénom : Nancy

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

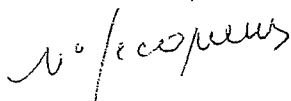
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Pequeux, Prénom : Nicole

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : DEMEULENAERE Prénom : Patricia

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

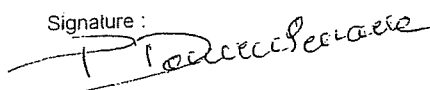
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Prénom : DEMEULENAERE Patricia

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

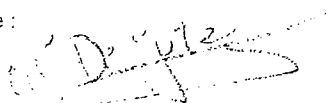
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : DE GENTIERE, Prénom : MARIE DOLE

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

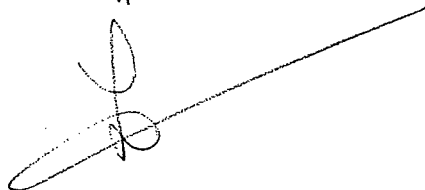
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : CARLENTI, Prénom : Quirina

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

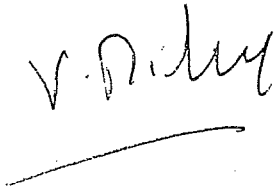
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : D. DIDRY, Prénom : Vincent

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

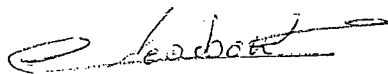
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom CLAUDE EDOUT, Prénom : Jean Noël

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : LAURENT Prénom : Carine

Ville de résidence : Coix-du-Bac

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

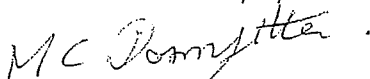
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Desmylter Prénom : Marie Claire

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : DELBAERE, Prénom : Thérèse

Ville de résidence : Quenoy / Seule

Signature : M^{me} Delbaere

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : RAIVIE, Prénom : Solange

Ville de résidence : Nieppe

Signature :

A. Raivie

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

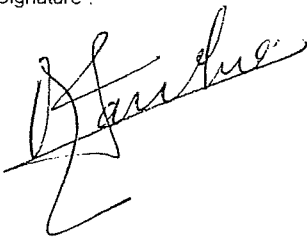
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : LAMBRE, Prénom : Reno'

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : LOBEL, Prénom : Maxime

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Zinet Prénom : Chantal

Ville de résidence : Amélieux

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Coppe Prénom : Agnès

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

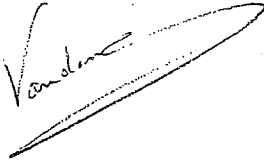
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : V. VANSAALC, Prénom : Christian

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

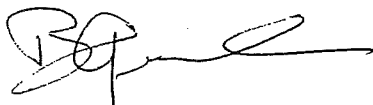
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : GOSSELIN, Prénom : Bernard

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

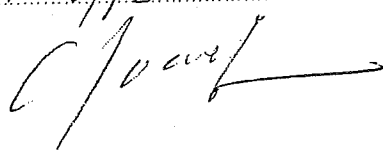
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Guaybain Prénom : François

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

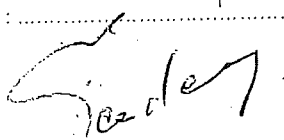
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : VANDANNE Prénom : Yves

Ville de résidence :

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom DELANOUE, Prénom Gaspard

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

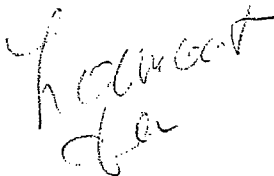
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Laurent, Prénom : Michel

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Roger Prénom : Gaëlle

Ville de résidence : Nieppe

Signature :

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : ROGER Prénom : Gabriel

Ville de résidence : Nieppe

Signature :

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Verhaeghe, Prénom : Christian

Ville de résidence : Nieppe

Signature :

Christian Verhaeghe

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Rolin, Prénom : Paul

Ville de résidence : Nieppe

Signature :

Paul Rolin

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

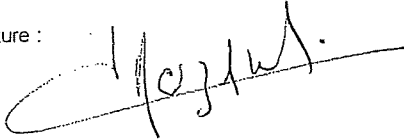
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom :, Prénom :

Ville de résidence :

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

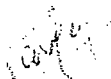
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Prénom :
P. DEBAILLEUL, Prénom : F. DEBAILLEUL

Ville de résidence :
NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

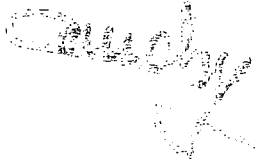
Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : SAUNDY, Prénom : Brigitte

Ville de résidence : Nieppe

Signature : 

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : LEFANT, Prénom : Louis

Ville de résidence : Nieppe

Signature : 

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.


Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Prénom :

Ville de résidence :

Signature :


Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.


Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Prénom :

Ville de résidence :

Signature :


Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : STAES Prénom : Amos

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

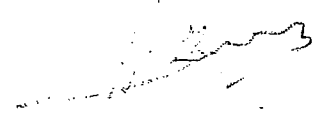
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : LEROY Prénom : J. Paul

Ville de résidence : NIEPPE

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

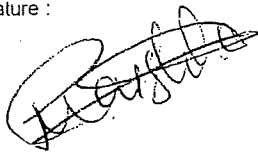
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Picard Prénom : Stéphane

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (des riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

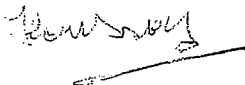
Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : Foussier Prénom : Marie-Louise

Ville de résidence : Stenay

Signature :

Foussier Marie-Louise



Préfecture du Nord
Bureau des installations classées

Objet : Consultation publique : élevage avicole à Nieppe – Demande d'autorisation d'extension d'un élevage de poulets de chair de 88 200 animaux-équivalents et d'un forage.

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur DEBAILLEUL de plus de 88 000 poulets de chair sur la commune de Nieppe déposé par Monsieur François DEBAILLEUL. Je m'y oppose pour des raisons éthiques environnementales et sanitaires.

Ce projet, qui va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 88 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif, s'inscrit de plus dans un système qui ne respecte pas l'environnement (les riverains se plaignent des nuisances dues aux odeurs et à l'ammoniac) et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

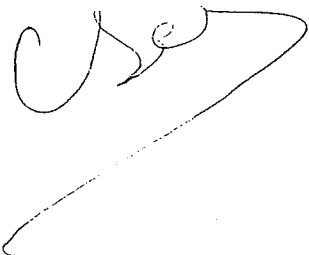
Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nom : DELOS, Prénom : Christophe

Ville de résidence : Nieppe

Signature :



Jean-Louis GELDHOFF
1133 rue des Trois Rois
59850 NIEPPE
06.04.14.81.90

A 19

Annexe N° 19

A l'attention de Monsieur DEKESTER
Commissaire enquêteur

Nieppe, le 10 janvier 2020

Objet : Exploitation de volailles de Monsieur DEBAILLEUL

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Afin d'apporter toute information complémentaire à votre enquête concernant le projet d'extension d'un élevage de poulets non bio et non labellisé de Monsieur DEBAILLEUL, situé à Nieppe, et avant que l'autorité préfectorale prenne sa décision, je souhaite vous faire part d'une situation nuisible à notre quotidien et présentant des risques sanitaires et environnementaux.

Respectueux du travail d'autrui et pour garder une relation cordiale avec le voisinage, je me suis régulièrement plaint auprès de Monsieur DEBAILLEUL concernant des nuisances liées à son exploitation.

J'ai effectué cette démarche amiable dans l'espoir qu'il allait remédier à cette situation sans devoir le formaliser dans le cadre d'un recours.

En effet, j'ai informé à de multiples reprises Monsieur DEBAILLEUL que les odeurs et les poussières de ses poulaillers n'étaient pas supportables, dangereuses et non maîtrisées.

Même par temps calme, il m'arrive très régulièrement de devoir suspendre toute activité extérieure à cause des odeurs et poussières qui émanent de son activité.
Ses nombreux dépôts de fientes de volailles sont déposés à même le sol, non bâchés et certains sont stockés pendant plusieurs semaines à proximité de ma propriété.

Je suggère donc avant un quelconque projet d'extension :

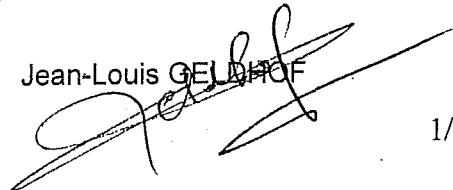
- Une adoption de mesures appropriées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles pour le voisinage direct.
- Que Monsieur DEBAILLEUL puissent maîtriser les rejets poussiéreux ammoniacés et autres particules dangereuses émanant de ses poulaillers.
- Qu'il mette ses installations actuelles aux dernières normes en vigueur avant d'étendre son activité.

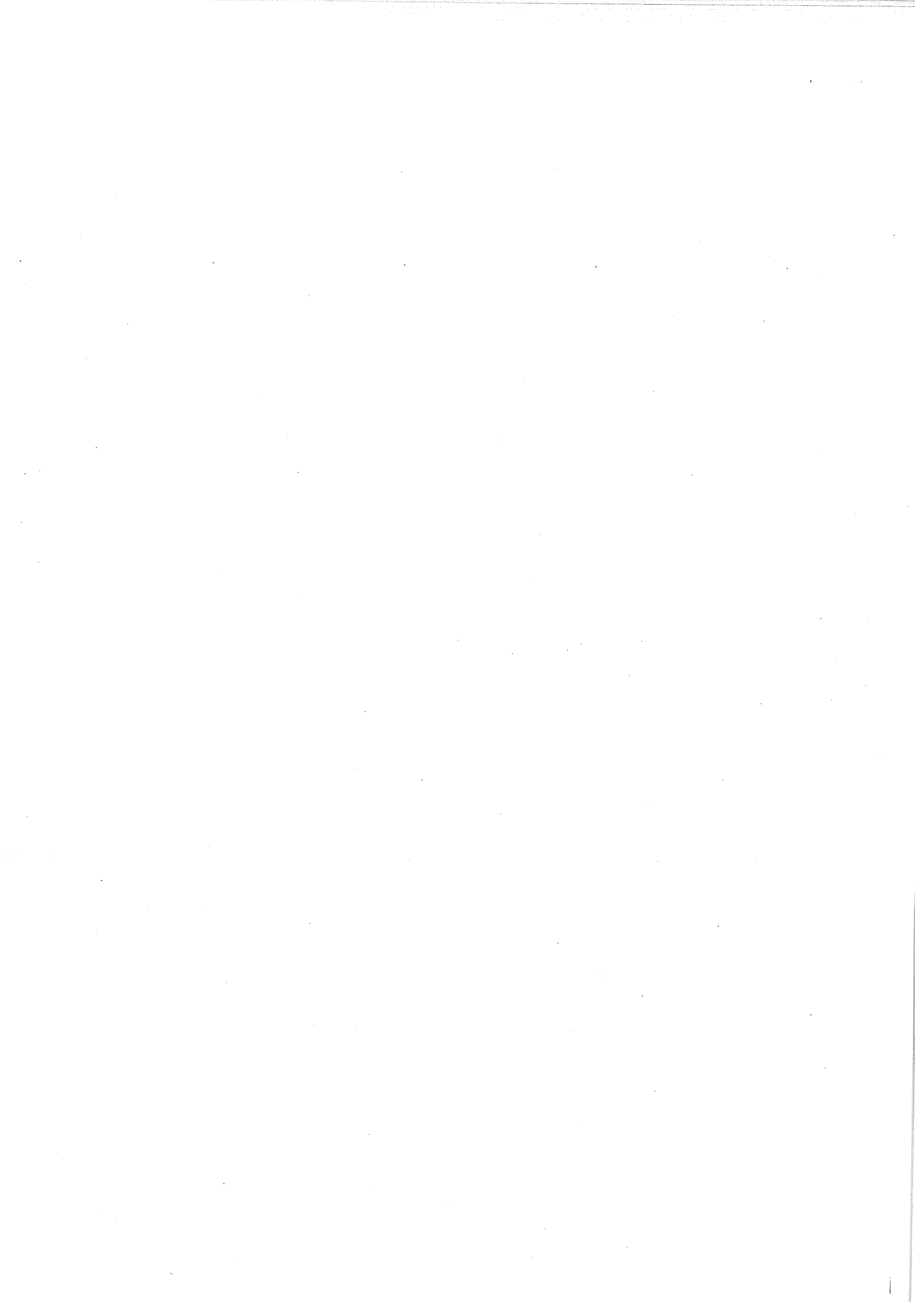
Aussi, afin d'apporter une solution à un paysage dégradé, Monsieur DEBAILLEUL pourrait se voir proposer par les autorités compétentes, de planter une haie haute, épaisse et persistante tout autour de ses poulaillers.

Je vous remercie par avance de prendre en compte notre situation et de proposer les mesures nécessaires qui pourraient convenir aux différentes parties concernées par ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

Jean-Louis GELDHOFF





Nous, retraités agricoles, parents dont les enfants se sont installés, nous tenons à soutenir le projet de François Debailleul en raison d'être un élu très professionnel, respectueux des normes sanitaires et environnementales, qui lui sont prescrites, son projet doit aboutir à la finalité de ses activités agricoles.

Notre agriculture doit répondre à une demande française, quelle soit respectée, plutôt que de laisser la place à des produits provenant de l'étranger. pas toujours de qualité. -

~~François Debailleul~~
 Jean Peucheuve

Verbeche & François Verbeche
 VERBEHE

Remis le 14 février 2020



Christophe Delos
19,1 rue Foch
59 850 Nieppe
0760443494

ANNEXE N°
21.

A21

M. Jean-Pierre Dekester
Commissaire-enquêteur

remis le 17/01/2020

Objet: projet d'extension de l'élevage de poulets de M. Debailleu

Ce projet va totalement à l'encontre des bonnes pratiques demandées, en permanence et avec raison, aux français en faveur de l'écologie:

- Elevage nécessitant de nombreux trajets de camions et de tracteurs, mais qui est dépourvu de tout bilan carbone
- Elevage allant à l'opposé du bien-être animal (entassement de 21 poules au m², lumière artificielle, poussière, chaleur, bruit...)
- Elevage contraire au bien-manger (poulets élevés sur ciment, surpoids en quelques semaines, nourris exclusivement aux aliments composés...): Quel bon goût pourraient-ils avoir?
- Les besoins en eau pour un tel projet sont énormes alors que même le Département du Nord traverse une longue période de sécheresse interdisant par mesures préfectorales sans cesse renouvelées aux particuliers d'utiliser l'eau pour des besoins autres que l'alimentation et l'hygiène.
- Dans ce projet, curieusement, rien n'est prévu pour traiter l'eau sale rejetée après utilisation.

Par conséquent, ce projet est une totale aberration en termes de pollution (odeur, eau, carbone...) et si il était quand même autorisé, cela prouverait que les discours politiques en faveur de l'environnement restent avant tout des opérations de communication sans réelle volonté d'agir concrètement!

... / ...

De plus, à titre personnel, je suis farouchement opposé à ce projet pour 2 raisons supplémentaires qui me tiennent à cœur :

1) M. François Debailleul a prévu (et il a déjà mis en oeuvre cette intention comme le prouve l'annexe 2 à ce courrier) de stocker son ~~litière~~ sans abri (c'est à dire qu'il ne peut pas rester sec longtemps!) sur un de ses champs situés loin de son domicile (et au Nord - Est pour tenir compte par défaut personnel des vents dominants)... mais en limiterophe d'un (voir ci-bis) verger qui m'appartient. A noter que cette zone choisie pour stocker litière et cadavres de poulets (bienvenues les rats!!) est également proche d'un récent gîte touristique (ce que ne mentionne pas le dossier de présentation du projet qui est aussi long que fleuve): Il est donc pas difficile d'imaginer ce que deviendra le fossé séparant le lieu de M. Debailleul de mon verger?

2) Afin de transporter son litière jusqu'à cette zone cachée des regards par mes arbres fruitiers, M. Debailleul s'est permis d'amasser des blocs de ciment, pierres ou briques sur un pittoresque petit chemin communal (le "chemin du don") empêchant ainsi tous les autres usagers de l'utiliser que ce soit à pied, à cheval ou à vélo: De quel droit?

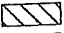

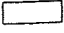

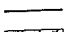
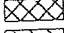


C'est pourquoi je suis convaincu que la commune de Nicyppe ne peut pas rester sans agir contre ce manque flagrant de respect des autres!

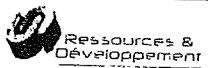
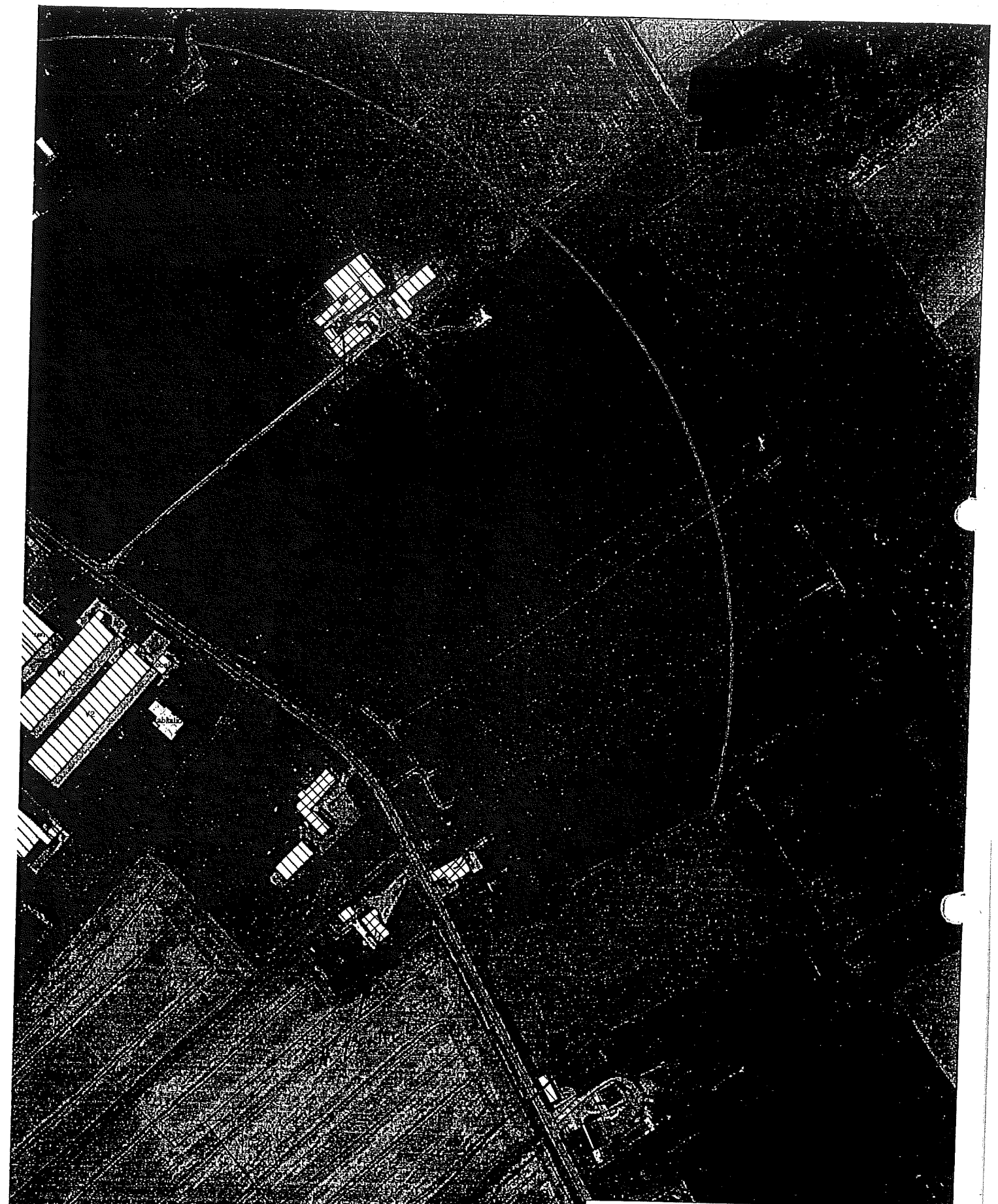
Bien cordialement





Légende

-  Bâtiment existant
-  Bâtiment d'élevage en projet
-  Habitation de l'exploitant
-  Limite de propriété
-  Cadastre
-  Habitation de tiers
-  Bâtiment de tiers
-  Plan d'eau



Ressources &
Développement

DEBAILLEUL FRANCOIS

Plan au 2500e après

DATE : 09/04/2019

Ech : 1/2500

N

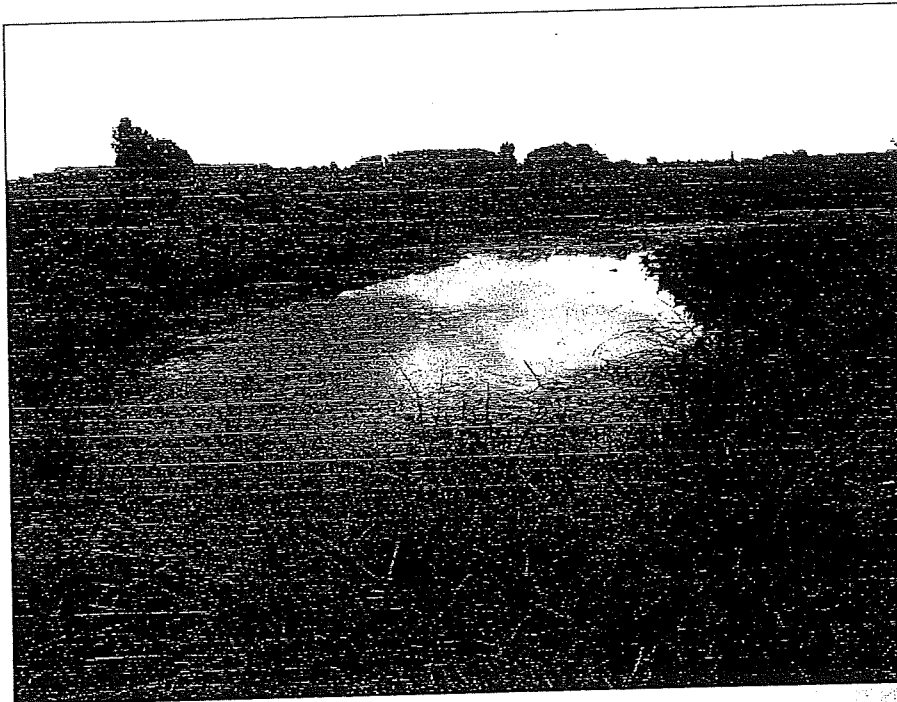
11

Comme dit M. DEBAILLEUL : « Je fais tout bien » ,

heuuu , nous avons un
« DOUX » DOUTE !!!

et

vous Messieurs, Mesdames en lecture de ce document ?... .



Il s'agit de photos
envoyées par Madame
PECQUEUR ,
montrant un dépôt de
fumier de poulets issu de
l'élevage de ce Monsieur .

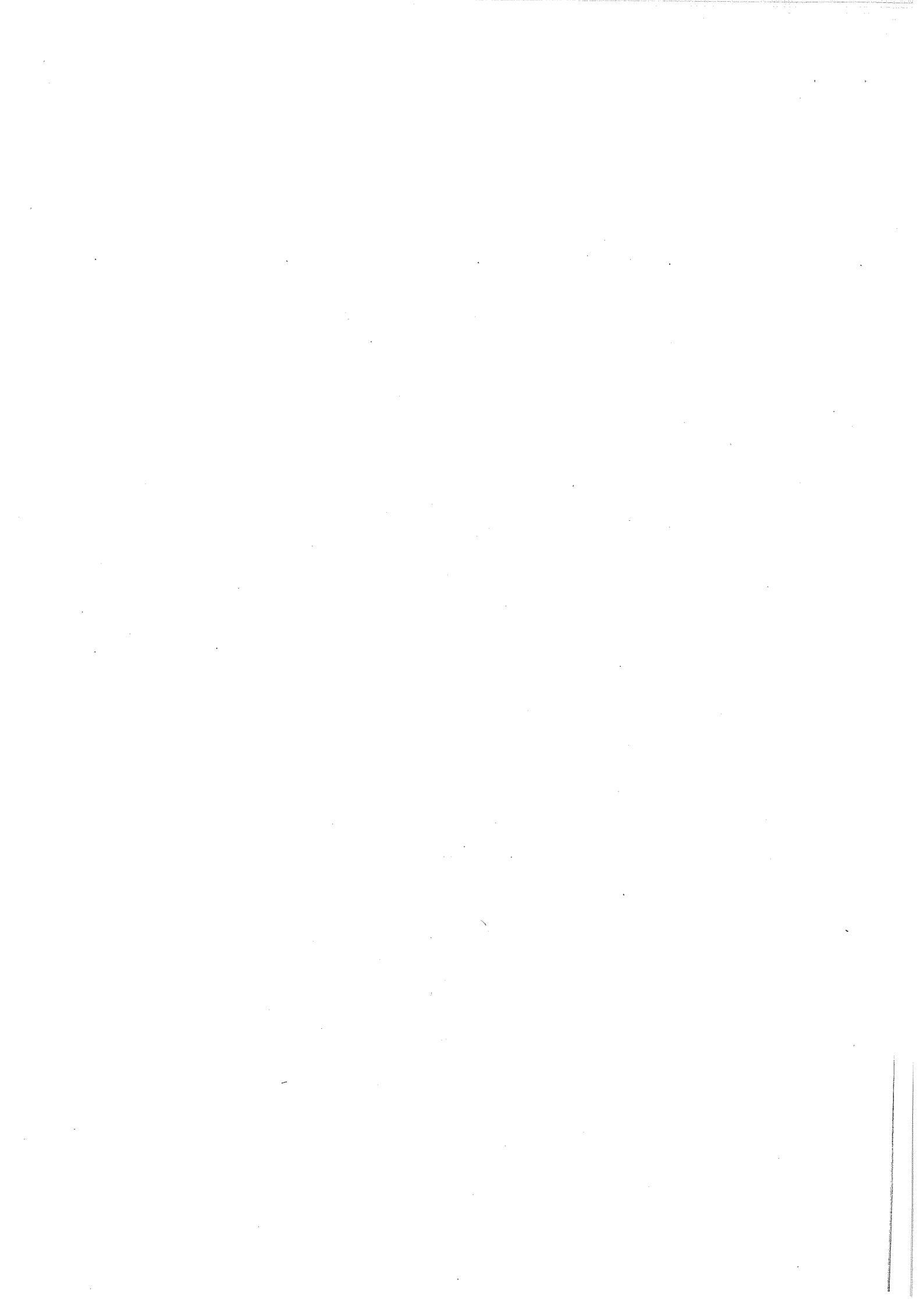
~~Ce fumier a été déposé~~
~~derrière le verger de~~
~~Monsieur DELOS !~~



PS: Comment ne pas être révoltés devant ces photos !

Document rédigé le 12/01/2020 par M.LAMBRE René, T 06 47 63 38 71

Annexe 2.



MR CLAEREBOU Jean-Noël
2038 rue de Wameton
55 850 NIEPPE

Le 11 Janvier 2020 à Nieppe

A 221

ANNEXE:
N° 22
affaire R29

REÇU LE

14 JAN. 2020

Mairie de Nieppe
Cabinet du Maire

objet: votre enquête Publique

MR DEKEISTER Commissaire enquêteur.

Monsieur je vous apporte mon témoignage en tant que voisin "depuis 1920 ma famille habite au 2038 rue de Wameton à Nieppe, Bien avant la construction du 1^{er} foulloir en 1952.

Pour le 1^{er} bâtiment n° de MR René Debailleul, une enquête publique pour "commodo et incommodo" avec Registre avait été faite en l'époque de NIEPPE.

Sur ce registre mes observations "construction d'une fumière sur béton avec fosse de récupération des liquides près des bâtiments de l'exploitation, installation d'équipements pour les nuisances olfactives et le traitement des poussières et autres polluants.

Malgré mes longs rappels verbaux réguliers, j'ai jamais tenu compte de mes plaintes incessantes.

Je demande que MR Debailleul vous apporte ce document.

Je vous prie d'envoyer copie de ce courrier à MR Le Maire de NIEPPE et MR le préfet.

Je souhaite très sincèrement que MR Debailleul puisse respecter les suites données à votre décision.

Je vous prie d'Agreez, Mes sincères salutations.

MR CLAEREBOU Jean-Noël





Document 11231 Par Mme MAES Elisabeth. | Assise R 54
1590 rue du sac 59850 Nieppe
le 15/1/2020

Lors de la consultation publique, Mr JP Dekeister argumentait que le projet de Mr François Debailleul est rentable. Je pose la question rentable pour qui ?

Dans le rapport DDAE Debailleul V2 impact 2 on peut lire p4/12

« Concernant la qualité de l'air, le site d'exploitation de M. DEBAILLEUL est localisé dans une zone où les émissions d'ammoniac sont moyennes. »

« Concernant les émissions d'ammoniac, l'exploitation dégagera 6 678 kg de NH₃ par an, soit une augmentation de 1 610 kg de NH₃ par rapport à la situation avant projet, due à l'augmentation du cheptel de volailles. »

Pour la teneur de l'air en ammoniac c'est rentable ?

p5/12 « Les émissions de gaz à effet de serre seront de 539,6 tonnes CO₂e/an après projet, soit une augmentation de 133,2 t CO₂e/an. »

Dans ce nombre annoncé ne sont pas pris en compte les différents transports (nourriture, livraison des poussins, retraits des poulets, transport des fientes sur les 163,81 h de SAU (p9/12) certains éloignés de plus 30km.

Dans le contexte du réchauffement climatique, toute augmentation de CO₂ est-elle rentable ?

La production de poussières (PM₁₀) sera de 1 411 kg/an sur l'élevage, soit une augmentation de 336kg/an par rapport à la situation avant projet. (p5/12)

Soit 1kg de plus par jour qui selon le sens du vent sa force iront se déverser sur la population nieppoise, les cours de récréation, les centres aérés, au parc du château nous les riverains

Pour la teneur en air des poussières PM_{2,5} et PM₁₀ est-ce rentable ?

p14/144 dans le rapport DDAE Mr Debailleul plan épandage

Si le projet n'est pas réalisé, l'élevage actuel continuera à émettre la même quantité de gaz et poussières dans l'atmosphère qu'à l'état actuel, provoquant une évolution négative de la qualité de l'air, dans une moindre mesure.

Des mesures sont mises en place pour limiter au mieux les émissions dans l'air.

Dans cette phrase du rapport, il y a reconnaissance par la DDAE des dégâts occasionnés sur la qualité de l'air déjà avec le projet actuel.

Poussières, ammoniac, CO₂ seront en augmentation exponentielle avec l'extension aux 88200 toutes les 6,5 semaines

Contrairement à ce que écrit le président de la FDSEA dans le paragraphe « santé » de son texte dans le registre de l'enquête à disposition à la mairie, il n'y a pas que les agriculteurs qui paient un lourd tribut à cette pratique de l'élevage industriel, les riverains aussi !

POUR NOTRE SANTÉ de Nieppois est-ce rentable ?

P67/144

Etant donné que l'exploitation de M. DEBAILLEUL ne possède pas de surface agricole, et que les effluents produits sont exportés sur des parcelles exploitées par des prêteurs de terres, les émissions de GES dues aux fertilisants minéraux et organiques sont négatives et celles dues aux émissions des sols sont nulles.

221 poids lourds/an après projet : production des gaz à effets de serre non comptabilisés

Facile de donner des chiffres négatifs dans ces conditions

Pour le sol des terres recevant l'épandage est-ce rentable ? ?

P8/12 dans le rapport de la DDAE Mr Debailleul plan d'épandage

P103/165

De nouvelles plantations seront mises en place à l'Ouest du site. Elles permettront d'intégrer le bâtiment dans le paysage et de limiter l'impact visuel du site d'exploitation. Ces haies permettront également :

- o De développer un habitat propice à la biodiversité ;
- o D'absorber du CO₂ et de dégager de l'O₂ ;
- o D'améliorer la structure du terrain en créant un frein au ruissellement ;
- o De limiter les nuisances liées au bruit et aux odeurs ;

Des essences locales seront utilisées : charmilles.

Une seule essence, de taille réduite ne constitue pas un rideau suffisant pour faire obstacle aux poussières et aux gaz.

Rentable pour Mr Debailleul mais pour les riverains, pour la biodiversité, est-ce rentable ?

Le projet de M. DEBAILLEUL permettra une bonne augmentation de la valeur ajoutée de l'exploitation, ainsi que de sa rentabilité par rapport à la situation avant projet.

Un smic et demi créés, alimentation, poussins venant de Belgique et y repartant poulets

Pour l'emploi et le commerce à Nieppe, est-ce rentable ?

Rentable ? Pas lorsqu'on regarde les impacts du projet de Mr Debailleul.

Autre remarque : est-ce loyal de ne prendre en compte que le paramètre « rentabilité » et d'ignorer tous les autres impacts négatifs ?

Elisabeth Maes

1590 rue du sac

59850 Nieppe

A Nieppe

le 15/1/2020

Maes

SOMMAIRE

Introduction	3
I • Qui sont les poulets ?	4
II • Premières victimes de l'élevage	8
III • Des animaux malades laissés sans soins	12
IV • L'abattage, une mort violente pour les poulets	18
V • Des conséquences sur la santé des consommateurs	22
VI • Plus de 9 Français sur 10 opposés à l'élevage intensif des poulets	24
Conclusion	28

INTRODUCTION

Avec plus de 800 millions d'individus élevés par an¹, les poulets de chair sont, en nombre, les premières victimes de l'élevage en France.


• • •

À l'heure où la consommation de viande connaît une baisse historique en France, celle de poulet poursuit encore son ascension, au détriment de millions de vies sacrifiées sans nécessité.

Loin des regards, les conditions d'élevage des poulets sont des plus alarmantes. Détenus à 83 % en élevages intensifs², ils subissent enfermement, restrictions comportementales et croissance accélérée préjudiciable à leur état général de santé.

Vous découvrirez dans ce dossier ce que réservent les élevages et les abattoirs français à ces oiseaux sensibles et qui possèdent de grandes capacités cognitives aujourd'hui attestées par la science. Vous découvrirez comment la loi est contournée, ou tout simplement ignorée, bafouée, au profit d'une production toujours plus rapide toujours plus intensive, toujours plus terrifiante.

VIDÉOS D'ENQUÊTE VISIBLES SUR



800millions.fr

¹ En 2016, 809 447 000 poulets de chair ont été produits en France (chiffre définitif, organisme final). Agreste, Statistique agricole annuelle (SAA). Données accessibles en ligne : <http://datatxt.datadirectoire.agriculture.gouv.fr/donnees/statistiques-agricoles/production-agricole/consommation/consommation-2016>

² IFAV (Institut technique des filières avicoles, carnicoles et piscicoles), 19 rue de la République, 91000 Evry-Courcouronnes, France. Données accessibles en ligne : <http://www.iaav.asso.fr/content/les-societes/la-science/consommation> (consulté le 7^e juillet 2018).



I

QUI SONT LES POULETS ?

C'est aujourd'hui incontestable, les poulets sont des êtres sociaux et intelligents, au même titre que les mammifères.

• • •

Identité

Avec 66 milliards d'individus abattus dans le monde chaque année, les poulets sont les animaux domestiques les plus nombreux sur la planète³

Comme les poules pondeuses, ils appartiennent à l'espèce des poules domestiques *Gallus gallus domesticus*, plus âgés que des poussins, mais pas encore adultes, les poulets sont les adolescents de cette espèce, aussi bien mâles que femelles. Contrairement aux poules pondeuses qui sont sélectionnées génétiquement pour pondre un maximum d'œufs, les poulets élevés pour leur viande sont sélectionnés pour produire un maximum de chair en un minimum de temps. Si l'espérance de vie de ces oiseaux se situe autour d'une dizaine d'années, les poulets de chair sont abattus à l'âge d'un mois environ dans les élevages intensifs.

³ En 2016, le nombre de poulets abattus dans le monde a été évalué par la FAO à 65 947 411 000 individus. FAOSTAT, données accessibles en ligne : <http://www.fao.org/faostat/en/#data/QL> (consulté le 20 juillet 2018).



Poulet sauvé d'un élevage Doux regardant son reflet dans un miroir (âge : 26 jours).

Des capacités étonnantes

Les poules domestiques font partie des espèces animales les plus étudiées par l'éthologie, en particulier par l'éthologie cognitive, la science qui s'intéresse à l'intelligence des animaux. Désormais, on sait ainsi de manière incontestable que les capacités cognitives, mais également émotionnelles et sociales des poulets sont du même ordre que celles des mammifères⁴.

Parmi les capacités les plus étonnantes révélées chez ces oiseaux, on sait par exemple que les poussins réussissent le test de « permanence des objets » dès l'âge de quelques jours. Cela veut dire qu'ils prennent conscience qu'un objet continue d'exister même lorsqu'il n'est plus dans leur champ visuel, une capacité que les jeunes humains développent habituellement

entre 8 et 12 mois ! Autre aptitude remarquable, les poussins sont capables de dénombrer des objets et de réaliser des opérations simples telles que des additions et des soustractions, et ce dès l'âge de quelques jours⁵.

Les poules domestiques peuvent éprouver une large palette d'émotions, y compris des émotions complexes telles que la joie, l'ennui ou la frustration. Face à des individus en danger, il est frappant de constater que ces oiseaux sont capables d'empathie. Ayant la notion du temps, ils sont également capables de se projeter dans des événements futurs. Pour prendre des décisions, ils tiennent compte de leur expérience et de leur connaissance de la situation, et peuvent ainsi résoudre des problèmes complexes⁶.

⁴ Marino L., 2017, « Thinking Chickens: A Review of Cognition, Emotion, and Behavior in the Domestic Chicken », *Animal Cognition*, 20(2), p. 127-147. Disponible en ligne : <http://link.springer.com/10.1007/s10071-016-0954-4> (consulté le 9 juillet 2018).

⁵ P. Marzocchi et al., 2015, « Numerical Ability in Newborn Chicks », *Proceedings Biological Sciences*, 282(1666), p. 2451-2460. Disponible en ligne : <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/25842266> (consulté le 9 juillet 2018).

⁶ Voir Marino L., 2017 (note 4).



Une vie sociale riche et organisée

Les poules domestiques s'organisent – quand elles en ont la possibilité ! – en groupes de 20-25 individus maximum, composés de plusieurs femelles et d'un mâle, ou exclusivement de mâles. Chaque groupe suit une organisation sociale complexe, où tous les individus occupent une place spécifique dans la hiérarchie. L'apprentissage des plus jeunes ne se fait pas par seule observation et reproduction des comportements, mais également par enseignement des poules à leurs petits⁷.

Au sein du groupe, chaque membre est capable de reconnaître individuellement chacun de ses congénères, ce qui a pu être démontré à partir de photos. Lors de cette étude originale, les oiseaux reconnais-

saient leurs congénères, y compris sur des photos anciennes (congénères plus jeunes), et même s'ils ne voyaient qu'une partie de leur corps⁸.

Cette vie sociale riche est rendue possible par des capacités de communication hors norme, que des éthologues jugent voisines de celles de certains primates⁹. Les poules communiquent principalement via la posture de leur corps, ainsi que par des sons. Des chercheurs ont évalué à au moins 24 le nombre de cris différents qu'elles peuvent émettre, dont le sens est fonction des événements associés¹⁰. Leurs capacités sensorielles sont également très développées, en particulier la vue, l'ouïe, et le toucher.

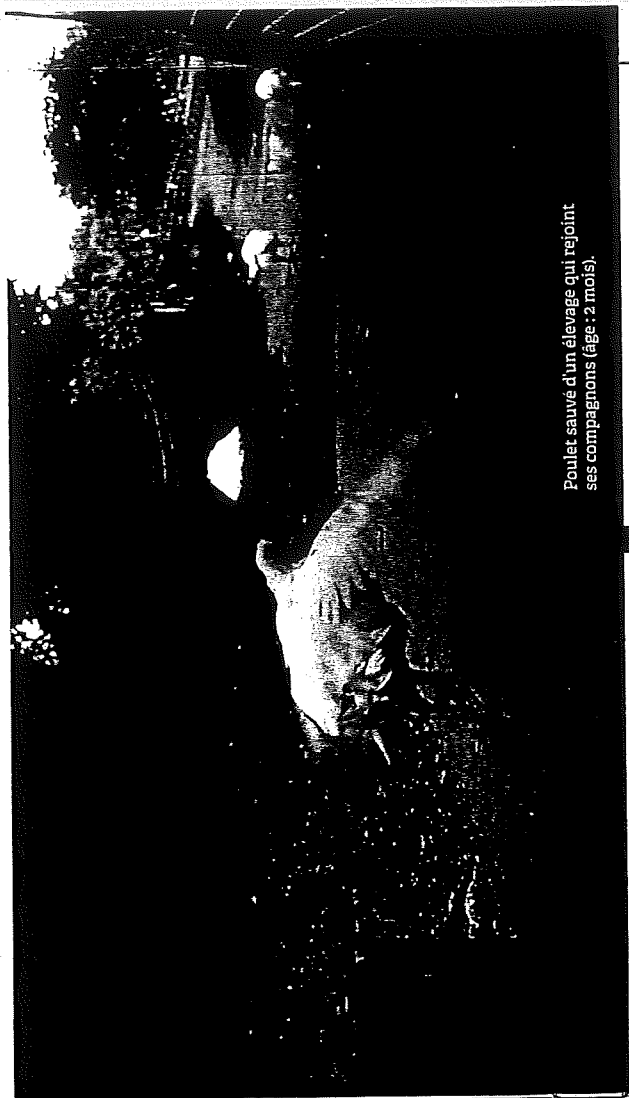
Des oiseaux avant tout !

On a tendance à l'oublier, mais les poules domestiques sont bel et bien des oiseaux. Si on leur en donne la possibilité, elles présentent la même large gamme de comportements que leurs ancêtres de la jungle¹¹.

Comme tous les oiseaux, les jeunes poulets aiment se percher, ont besoin d'étendre leurs ailes, de courir, de voler, de s'étirer. Extrêmement curieux, ils consacrent de longues heures à l'exploration de leur territoire.

Chez ces oiseaux, la toilette du plumage est une activité à part entière réalisée avec minutie. Cela comprend le lissage, c'est-à-dire l'arrangement, le nettoyage, le redressement et l'ébouriffage des plumes, mais également les bains de poussière, très spécifiques à cette espèce.

Il est avéré que les poulets qui ne peuvent pas exprimer ces comportements par manque de place et de matériel adapté sont plus sujets à développer des problèmes de santé et de comportement, en particulier le picage (cf. partie II).



Poulet sauvé d'un élevage qui rejoint ses compagnons (âge : 2 mois).

Poulets sauvés d'un élevage Doux explorant leur territoire (âge : 2 mois).

7 Lutz, juin 2018. In: *Journal de l'Association Ethologie*. Étologie : les relations d'apprentissage entre une poule et ses poussins. Vidéo accessible à l'adresse http://www.ethologie.com/attach2018-01/ETHO_S01a6.

8 Dawkins D., Zayan R., 1981. « Étude de la reconnaissance individuelle par l'usage de photographies chez les primates et les oiseaux », *Primate*, 1, p. 225-248.

9 Smith C. L., Johnson J., 2012. « The Chicken Challenge: What Contemporary Studies of Fowl Mean for Science and Ethics », *Between the Species*, 15(1), p. 75-102. Disponible en ligne : http://digitalcommons.calpoly.edu/his_zoology/ (consulté le 1^{er} juillet 2018).

10 Collins M., Collins E., 1997. « The Vocal Repertoire of the Red Junglefowl: A Spectrographic Classification and the Code of Communication », *The Condor*, 89(3), p. 510. Disponible en ligne : <https://www.jstor.org/stable/1366610?origin=crossref> (consulté le 9 juillet 2018).

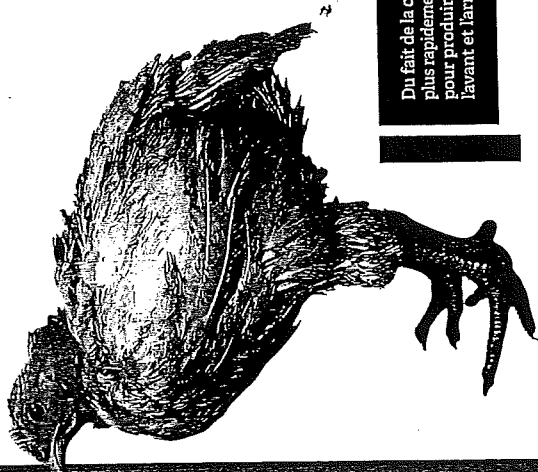
11 Conseil de l'Europe, 1995. Recommandation concernant les poules domestiques (*Gallus gallus*) adoptée par le Comité permanent de la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages lors de sa 30^e réunion le 28 novembre 1995. Article 4. <https://rm.coe.int/168024d595>



En France, 83 % des poulets sont élevés de manière intensive¹⁹ :

22

C'est le nombre d'individus couramment entassés au mètre carré dans ces élevages²⁰. Dans des hangars pouvant contenir entre 30 000 et 40 000 individus, les poulets sont privés d'une grande partie de leurs comportements naturels : pas d'apprentissage parental, pas d'interactions sociales (rendues impossibles par le surnombre et la densité), pas de possibilité de prendre des bains de poussière, pas de perchage, ni étrements ni battements d'ailes, recherche de nourriture fortement restreinte, régulation thermique impraticable (normalement effectuée par rapprochement ou éloignement des congénères). Même leur sommeil est perturbé par un éclairage puissant destiné à stimuler leur croissance.



Du fait de la croissance accélérée, les muscles des poulets se développent plus rapidement que leurs autres organes. Leur poitrine est surdéveloppée pour produire des blancs de poulet, ce qui crée un déséquilibre entre l'avant et l'arrière du corps.

35 JOURS

C'est l'âge précoce auquel ils sont tués après avoir subi un engraissement accéléré²¹. Sélection génétique (souches dites « à croissance rapide »), alimentation riche et appétente, stimulants de l'appétit et de la digestion, additifs antibiotiques : tout est fait pour que les jeunes oiseaux prennent du poids le plus rapidement possible. Résultat : les poulets de chair dits « standards » grossissent aujourd'hui quatre fois plus rapidement que dans les années 1950 ! Les scientifiques reconnaissent désormais de manière unanime que de nombreux problèmes de santé et de bien-être des poulets sont favorisés par cette croissance accélérée²².

O

C'est le nombre de fois où la litière des poulets est changée au cours de leur vie. Pendant un mois, ces oiseaux sont contraints d'évoluer sur le même substrat où s'accumulent leurs déjections, ce qui favorise les brûlures de la peau et les troubles respiratoires. Dans ces conditions, un excès de chauffage et une restriction de l'abreuvement sont nécessairement de mise pour tenter de maintenir le sol sec. La litière n'est changée qu'après le départ des poulets pour l'abattoir et avant l'arrivée de nouveaux poussins.

19 Les informations qui suivent concernent les 83 % de poulets élevés de manière intensive. Il est à noter qu'en France, 17 % des poulets sont élevés dans des systèmes alternatifs (principalement bio et Label Rouge). Ils ont alors accès à l'extérieur. Les souches sélectionnées sont plus rustiques et les animaux moins exposés aux problèmes de santé (blessures, maladies et décès). Cependant, quel que soit le mode d'élevage, les poulets de chair sont élevés dans des groupes de milliers d'individus et des problèmes perdurent dans ces élevages (densités, taux de mortalité...). Les manipulations brutales et douloureuses, les massages, sont également des pratiques communes à tous les modes d'élevage. Quant aux risques de contamination, elles sont strictement similaires quel que soit l'élevage de provenance.

20 En France, plus de 80 % des poulets de chair sont élevés à la plus haute densité autorisée, soit 42 kg/m², d'après un rapport de 2018 de la Commission européenne. Pour les poulets pesant 1,9 kg, une densité de 42 kg/m² correspond à 22 individus par m².

21 En France, plus de 80 % des poulets de chair sont élevés à la plus haute densité autorisée, soit 42 kg/m², d'après un rapport de 2018 de la Commission européenne. Pour les poulets pesant 1,9 kg, une densité de 42 kg/m² correspond à 22 individus par m².

22 En France, plus de 80 % des poulets de chair sont élevés à la plus haute densité autorisée, soit 42 kg/m², d'après un rapport de 2018 de la Commission européenne. Pour les poulets pesant 1,9 kg, une densité de 42 kg/m² correspond à 22 individus par m².

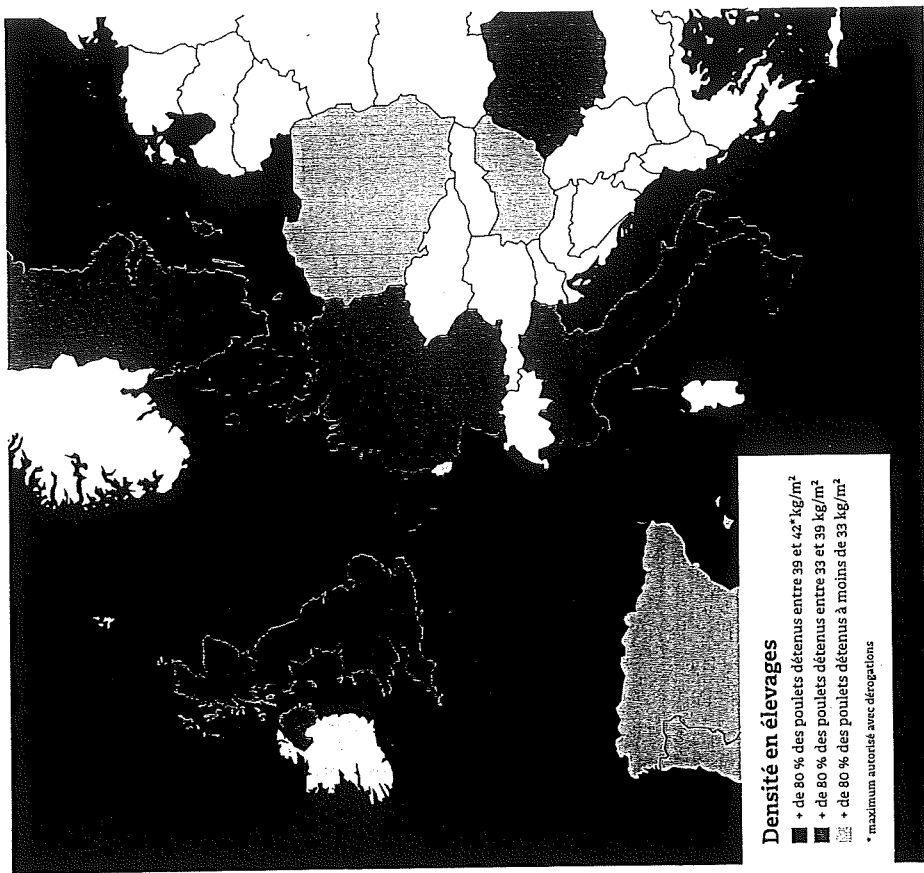
23 En France, plus de 80 % des poulets de chair sont élevés à la plus haute densité autorisée, soit 42 kg/m², d'après un rapport de 2018 de la Commission européenne. Pour les poulets pesant 1,9 kg, une densité de 42 kg/m² correspond à 22 individus par m².

Le pire a lieu en France

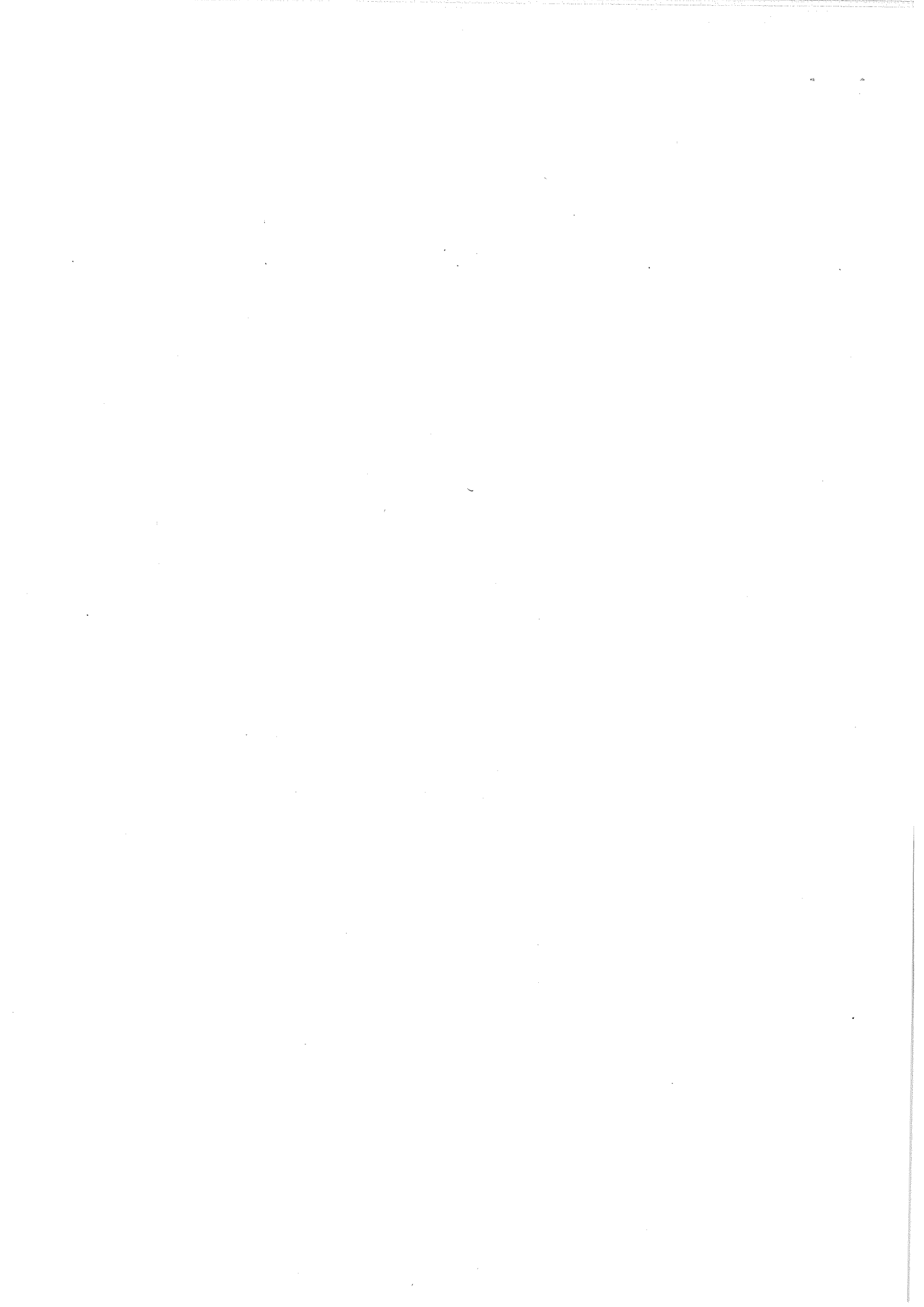
Contrairement à l'image d'Épinal qu'on peut avoir, c'est bien en France que les conditions de vie des poulets sont les pires, au sein de l'Union européenne.

En 2018, un rapport de la Commission européenne évaluant l'application de la Directive de 2007 sur l'élevage des poulets de chair pointe en effet du doigt

les pratiques françaises. Ce rapport indique qu'en France, plus de 80 % des poulets sont élevés au seuil de densité autorisé le plus haut (42 kg/m², soit environ 22 poulets par m²), alors qu'à l'échelle de l'Union cette densité extrême ne concerne « que » 26 % des oiseaux. En somme, 55 % des poulets européens élevés dans les plus hautes densités sont élevés en France²³.



23 Commission européenne, 2018. Rapport au Parlement et au Conseil sur l'application de la Directive 2007/43/CE et son influence sur le bien-être des poulets élevés pour la production de viande, p. 4. Disponible en ligne : https://ec.europa.eu/transparency/rectangle_doc/?doc=2018/08/EN_COM_2018_08_04_EC-EN-MAIN-PART_1_PDF (consulté le 1^{er} juillet 2018).



III

DES ANIMAUX MALADES LAISSÉS SANS SOINS

Au mépris des recommandations scientifiques et de la loi en vigueur, les poulets ont été rendus malades et boîteux par l'intensification de la production, et sont laissés sans soins dans les élevages.

• • •

Des recommandations scientifiques savamment ignorées

En 1995, le Conseil de l'Europe a émis une recommandation relative à la protection des poules domestiques²⁴. Cette recommandation s'appuie sur les connaissances scientifiques et prévoit toute une série de mesures en ce qui concerne l'hébergement des oiseaux (taille du groupe, régime d'éclairage, manière de calculer les densités), les aménagements nécessaires (perchage, bains de poussière, litière permettant de piquer et gratter, exercice), le nettoyage de la litière afin d'éviter des teneurs élevées en gaz nocifs, ou encore les techniques d'alimentation. Ce texte juridique, doublement contraignant pour la France²⁵, n'a pourtant jamais été appliqué, faute de volonté et de sanctions mises en œuvre.

En 2000, c'est cette fois la Commission européenne (via son institution dédiée l'EFSA : Autorité européenne de sécurité des aliments) qui a émis un rapport officiel sur l'élevage des poulets de chair²⁶.

Alors que ce texte devait servir de support à l'élaboration de la réglementation à venir, le Conseil de l'Union européenne a voté en 2007 une directive qui en ignore la majeure partie²⁷ ! Si bien qu'actuellement, il est par exemple autorisé d'entasser des poulets jusqu'à 42 kg/m² (soit environ 22 poulets par m²)²⁸, alors même que l'EFSA préconisait de ne pas dépasser 25 kg/m² : « Les études sur les troubles du comportement et les problèmes aux pattes indiquent clairement que la densité de peuplement ne devrait pas dépasser 25 kg/m² afin d'éviter en grande partie les graves problèmes de bien-être, et qu'au-dessus de 30 kg/m², même avec de très bons systèmes de contrôle de l'environnement, la fréquence des problèmes graves augmente fortement²⁹. » D'autres éléments ont été quant à eux complètement occultés du texte, comme la question de la croissance accélérée, ou celle de l'apport d'enrichissements du milieu tels que des perchoirs.

24 Conseil de l'Europe, 1995. Recommandation concernant les poules domestiques (*Gallus gallus*) adoptée par le Comité permanent de la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages lors de sa 30^e réunion, le 28 novembre 1995. Disponible en ligne : <https://rm.coe.int/t/t086025239> (consulté le 5 mars 2018).

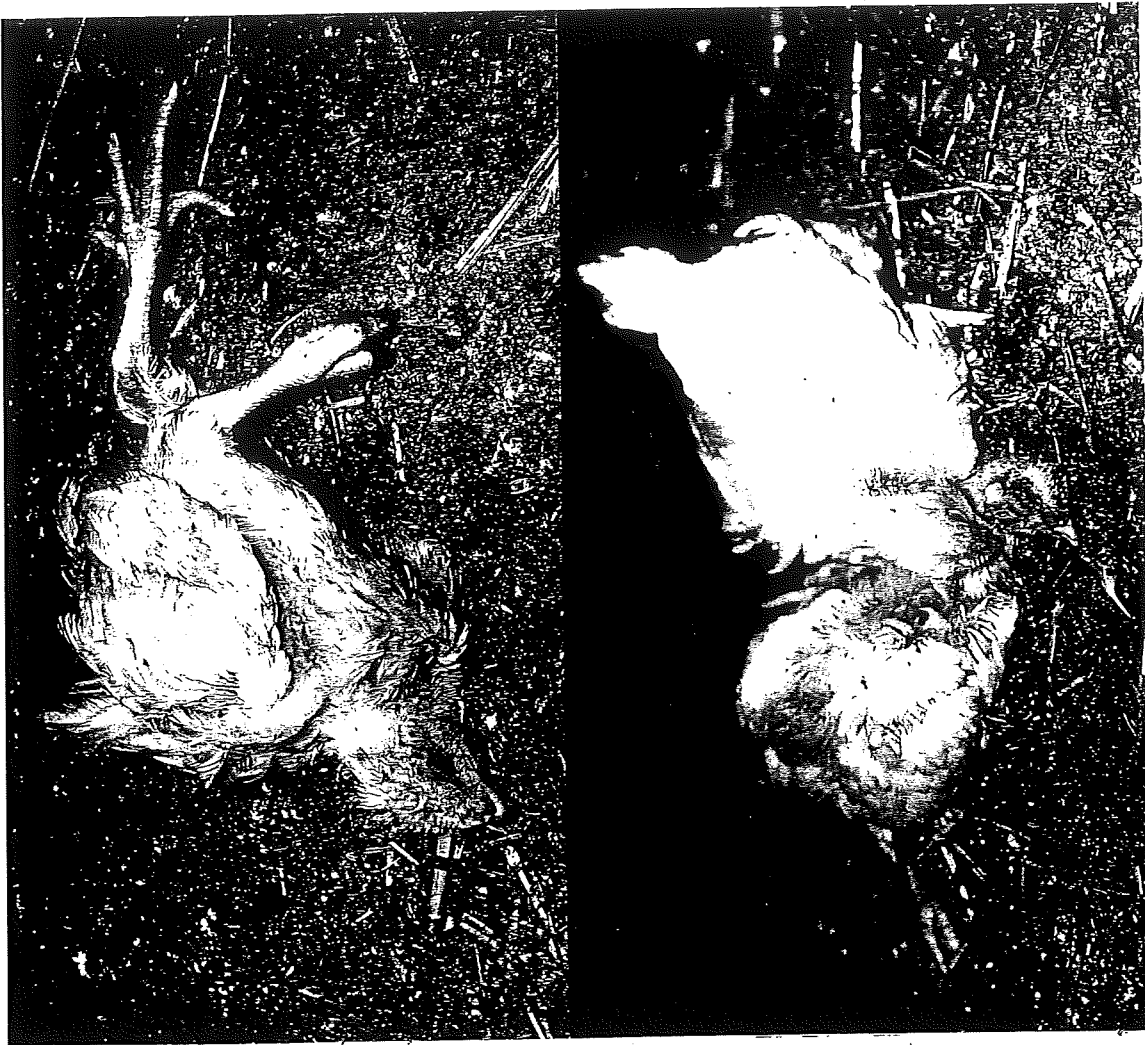
25 Ce texte est doublement contraignant pour la France dans la mesure où à la fois la France et l'Union européenne sont signataires de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages, et qu'il est plus contraignant à appliquer les recommandations du Conseil de l'Europe, 1976. Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages. Disponible en ligne : <https://rm.coe.int/t/t086025239> (consulté le 1^{er} juillet 2018).

26 Commission européenne, 2000. The welfare of animals kept for meat production (Broilers). Rapport du Comité scientifique sur la santé et le bien-être animal adopté le 20 septembre 2000. Disponible en ligne : https://ec.europa.eu/food/animal/welfare/docs/sci/sci_comm_out3_en.pdf (consulté le 1^{er} juillet 2018).

27 Directive 2007/43/CE du Conseil du 28 juin 2007 fixant des règles minimales relatives à la protection des animaux dans les élevages de viande. Journal officiel de l'Union européenne, 12 juillet 2007. Disponible en ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32007L0043&fromDoc=32007L0043-01&fromUri=32007L0043-01>. Cette directive est entrée en application en France en 2010 pour la partie relative à la protection des poulets destinés à la production de viande. Journal officiel n° L 193, en ligne : <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2007/43/20100626/02/01/FR/201006260201> (consulté le 28 août 2018).

28 Article 3.2. de l'arrêté du 28 juin 2010 pris en application de la Commission européenne de 2000 sus-cité (note 26).

29 Extrait de la page 07 du rapport de la Commission européenne de 2000 sus-cité (note 26).





Des maladies révélatrices de mauvaises conditions de vie

S'il y a un indicateur qui ne trompe pas, c'est bien l'état de santé des poulets en élevage. Troubles locomoteurs, respiratoires, cardiaques ou encore comportementaux : ces pathologies sont la conséquence directe de conditions d'élevage inadaptées³⁰.

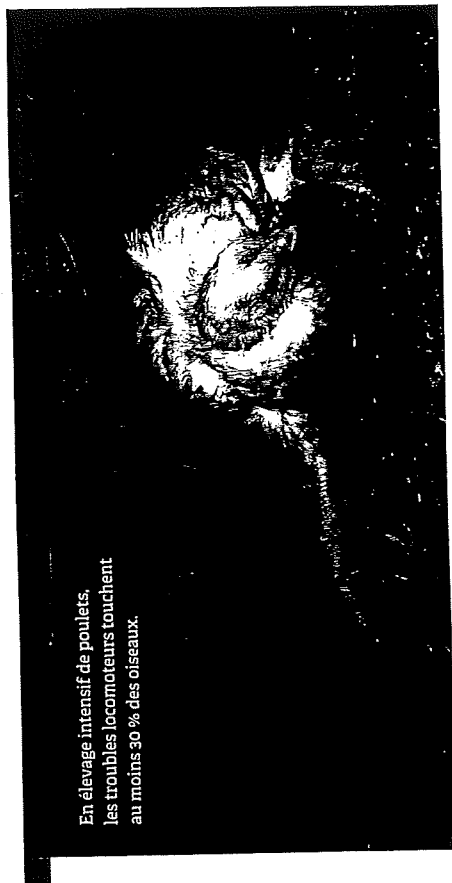
En premier lieu, la croissance accélérée des poulets, qui engendre une fragilisation du squelette et une grande inactivité, est à l'origine de nombreux maux dénoncés en 2016 par la Commission européenne³¹. Les déformations douloureuses des pattes, qui peuvent aller jusqu'à causer des boiteries voire des paralysies, concernent selon les études entre 30 %³² et 75 à 90 %³³ des poulets de chair en élevages intensifs. Selon l'INRA, ces déformations osseuses, qui s'accompagnent de tensions sur les articulations, parfois avec hémorragies, luxations des tendons ou tendinites, sont éminemment douloureuses pour les oiseaux³⁴.

La stimulation de la croissance est également à l'origine de troubles cardiaques, tels que le syndrome de la mort subite ou l'ascite (accumulation de liquide dans l'abdomen générée par une insuffisance cardiaque), principales causes de mortalité en élevage.

Autre problème majeur, la litière souillée – et l'ammoniac qui s'en dégage – provoque l'apparition de troubles respiratoires, de brûlures de la peau (dermatites) et de conjonctivites.

Enfin, les restrictions comportementales induisent des troubles du comportement, tels que le picage (l'arrachage des plumes des congénères) ou le cannibalisme. L'impossibilité de réaliser un toilettage correct favorise également le parasitisme.

En élevage intensif de poulets, les troubles locomoteurs touchent au moins 30 % des oiseaux.



Peu actifs et au contact permanent de leurs déjections, les poulets développent quasiment tous des brûlures de la peau appelées dermatites (ici sous la patte = pododermatite).

Faute de pouvoir exprimer leurs comportements naturels, les poulets s'arrachent les plumes entre eux : c'est le picage.

30 SANDRILANDS, V. Chicken Behaviour and Welfare, cours en ligne de l'Université d'Edimbourg (Avian Science Research Centre, SRUC).

Disponible après inscription à une école : <https://www.coursesera.org/learn/chickens>.

DE GUISSEY M. et al., 2016. 2016. Rapport au Parlement européen et au Conseil sur l'incidence de la sélection génétique sur le bien-être des poulets de chair. 2016. Rapport au Parlement européen et au Conseil sur l'incidence de la sélection génétique sur le bien-être des poulets de chair.

31 Commission européenne, 2016. Rapport au Parlement européen et au Conseil sur l'incidence de la sélection génétique sur le bien-être des poulets de chair. 2016. Rapport au Parlement européen et au Conseil sur l'incidence de la sélection génétique sur le bien-être des poulets de chair.

32 EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments), 2010. Scientific Opinion on the influence of Genetic Parameters on the Welfare and the Resistance to Stress of Commercial Broilers. EFSA Journal, 8(7):1666, 22 p. Disponible en ligne : https://ec.europa.eu/food/afsa/afsa_2010_1666_en.pdf (consulté le 1^{er} juillet 2018).

33 BIZEVAN D., FAURE J.-M. et al., 2004. Faire marcher le poulet : pourquoi et comment ? INRA Productions animales, 17 (1), p. 45-57.

34 INRA (Institut national de la recherche agronomique) et INRA (Institut national de la recherche agronomique), 2016. Les troubles locomoteurs des poulets de chair : de la recherche à la pratique. Rapport d'expertise réalisé en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Disponible en ligne : <https://www.gdrinra.fr/IMG/pdf/rapport-complet-poulets-douleurs-animales.pdf> (consulté le 1^{er} juillet 2018).





Les poulets vivant en permanence sur leurs déjections, les conjonctivites sont fréquentes du fait d'une teneur élevée en ammoniac.

Suralimentés, les poulets en fin de période d'élevage halètent pour évacuer l'excès de chaleur produit par leur organisme.

L'absence de soins aux animaux malades ou blessés : une infraction majeure perpétrée en toute impunité

Dans les élevages intensifs de poulets, les animaux malades et blessés sont si nombreux qu'ils ne sont pas soignés. Les élevages se composent d'un espace unique où évoluent plusieurs dizaines de milliers d'oiseaux entre lesquels il est difficile de circuler, sans aucun local prévu pour isoler et soigner ceux qui nécessiteraient de l'être. Cette absence de soins individuels constitue l'infraction la plus claire, la plus massive et la plus banalisée aux principes de protection animale en vigueur :

« Tout animal qui paraît malade ou blessé doit être convenablement soigné sans délai et, si son état le justifie, un vétérinaire doit être consulté dès que possible. Les animaux malades et si nécessaire les animaux blessés sont isolés dans un local approprié garni, le cas échéant, de litière sèche et confortable³⁵. »

« Il est interdit à toute personne qui, à quelque fin que ce soit, élève, garde ou détient des animaux domestiques ou des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité : [...] De les laisser sans soins en cas de maladie, ou de blessure³⁶. »

« Les poulets qui sont gravement blessés ou présentent des signes visibles de troubles de la santé, notamment ceux qui se déplacent avec difficulté, qui souffrent d'ascite ou de malformations graves, et ceux qui sont susceptibles de souffrir reçoivent un traitement adapté ou sont immédiatement mis à mort. Un vétérinaire est contacté chaque fois que c'est nécessaire³⁷. »

Perpétrée en toute impunité par la filière depuis de nombreuses années, cette infraction constitue un non-événement pour les services vétérinaires, qui se contentent de s'assurer qu'il n'y a pas dans les élevages « une proportion anormale d'animaux présentant des signes anciens de traumatismes ou de maladies³⁸ ».

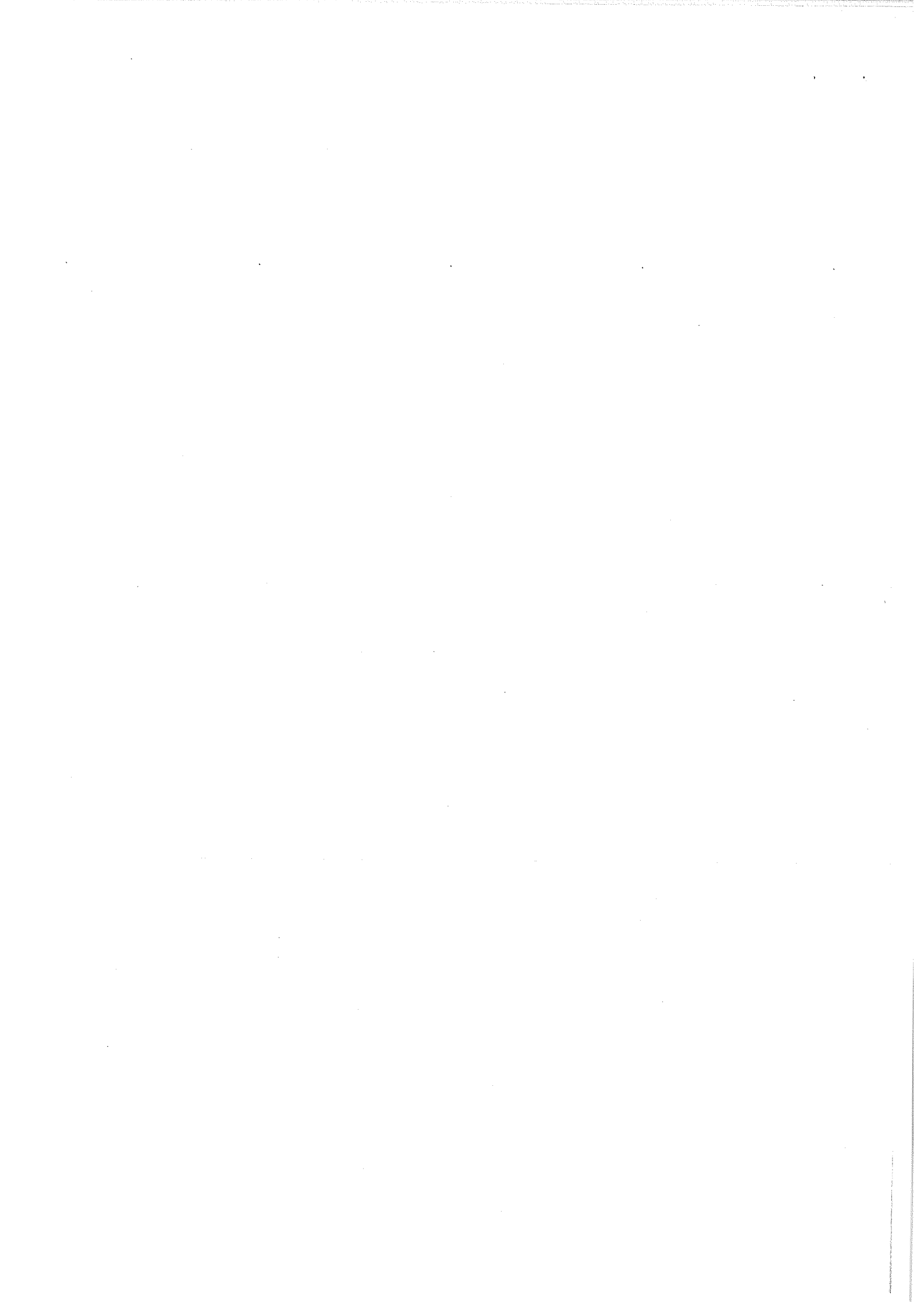
35 Arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux. Annexe I, 3. a. Disponible en ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/normatif/texte.asp?normatif_texte=LEGITEXT000006291387.

36 Code rural et de la pêche maritime – partie législative – L101. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006291387>.

37 Arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux. Annexe I, 3. a. Disponible en ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/normatif/texte.asp?normatif_texte=LEGITEXT000006291387.

38 DGAL (Direction générale de l'alimentation). Vade-mecum relatif à l'inspection d'un élevage de poulets de chair, p. 42. Disponible en ligne : https://agriculture.gouv.fr/sites/animals/files/150920_vm_inspectionpouletschaire_fr_00_v2_copiepublicite.pdf (consulté le 1^{er} juillet 2018).





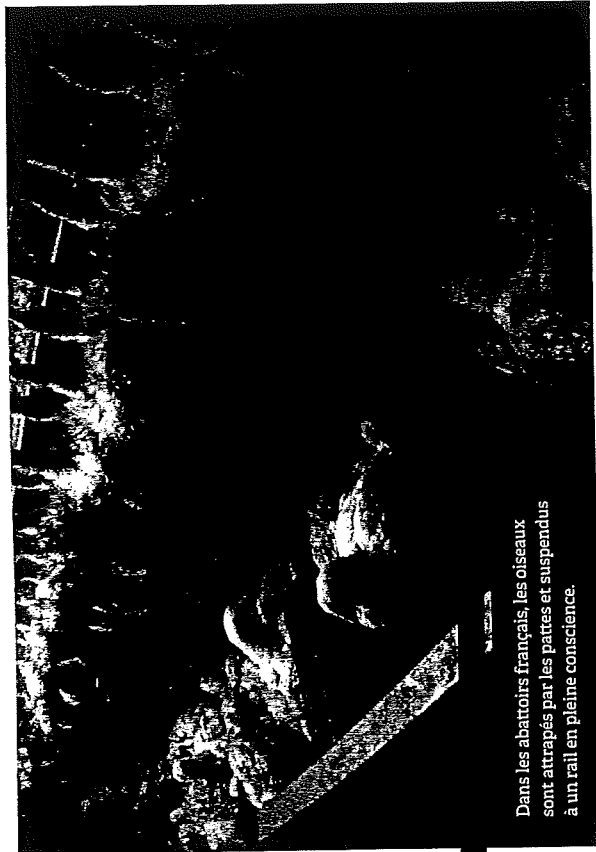
L'« accrochage » en pleine conscience : une souffrance avérée

Pour les poulets, la méthode d'étourdissement la plus couramment pratiquée en France est celle de « l'électromarcose par bain d'eau », qui implique un accrochage des oiseaux par les pattes en pleine conscience, avant une immersion de la tête dans un bain d'eau électrolysé.

En France et en Europe, il est interdit de suspendre des animaux conscients : « 3. Les méthodes d'immobilisation ci-après sont interdites : a) suspendre ou hisser des animaux conscients ; b) serrer ou attacher les pattes ou les pieds des animaux par un dispositif mécanique⁴³. »

Seule une exception le permet pour les oiseaux, non pas que cette pratique leur soit moins préjudiciable qu'aux mammifères, mais pour de simples raisons de rentabilité : « Les points a) et b) ne s'appliquent toutefois pas aux crochets de suspension utilisés pour les volailles. »

Les conséquences pour les jeunes oiseaux sont loin d'être anodines : vives réactions de peur d'une part, tensions et compressions douloureuses dans les membres d'autre part, qui vont jusqu'à causer des luxations des pattes ou des ailes à 50 % des oiseaux, et des fractures à 1 à 8 % d'entre eux⁴⁴.



Dans les abattoirs français, les oiseaux sont attrapés par les pattes et suspendus à un rail en pleine conscience.

Une électrisation par bain d'eau plus qu'aléatoire

Une fois les poulets « accrochés », leur tête est plongée dans un bain d'eau électrolysé, censé provoquer leur perte de conscience. Problème : cette méthode ne permet pas de garantir l'étourdissement de tous les oiseaux, même lorsqu'elle est correctement utilisée : « Lorsque l'étourdissement par bain électrolysé est utilisé, il n'est pas possible d'assurer que tous les oiseaux sont étourdis », nous informe l'EFSA en 2012⁴⁵.

À cela peuvent s'ajouter de mauvais réglages des équipements, qui augmentent encore le nombre d'oiseaux mal étourdis. En 2013, un audit d'inspection de l'Office alimentaire et vétérinaire européen (OAV) a révélé de sévères défaillances des équipements d'électromarcose dans les abattoirs de volailles français : « Dans tous les abattoirs visités, des paramètres d'étourdissement incorrects étaient appliqués et l'équipe chargée de l'audit a donc relevé de nombreuses volailles qui avaient été étourdis, mais présentaient toujours des signes de conscience (réflexe cornéen, respiration rythmée, importants battements d'ailes et soulèvements de tête)⁴⁶. »

Une méthode d'abattage en attente d'interdiction

Pour toutes les raisons évoquées, l'EFSA recommande depuis 2004 d'abandonner cette méthode d'abattage qui ne permet pas de mettre à mort les animaux selon les principes de protection animale en vigueur. Une recommandation qui devrait être intégrée à la réglementation européenne : « L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), établie par le règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 [...] a adopté deux avis sur le bien-être des animaux dans le cadre des principaux systèmes d'étourdissement et de mise à mort de certaines espèces d'animaux [...] en 2004 [...] et 2006 [...]. La législation communautaire dans ce domaine devrait être actualisée pour tenir compte de ces avis scientifiques⁴⁷. »

Néanmoins, pour des raisons purement économiques, comme l'indique clairement le règlement européen sur l'abattage de 2009, cette pratique continue d'être autorisée : « Les recommandations afférentes à l'abandon progressif [...] des bains d'eau pour l'étourdissement des volailles ne sont pas retenues dans le présent règlement, l'analyse d'impact ayant révélé que ces recommandations n'étaient pas économiquement viables, à l'heure actuelle, dans l'Union européenne⁴⁸. »

Si des alternatives moins douloureuses pour les oiseaux, telles que le gazage en caissons, sont développées dans certains pays européens, en France, l'étourdissement par bain d'eau électrolysé reste largement majoritaire, puisqu'il concerne 85 % des oiseaux tués annuellement⁴⁹.

⁴⁵ EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments), 2012. Scientific Opinion on the Electrical Requirements for Waterbath Stunning Equipments Applicable for Poultry, p. 4. Disponible en ligne : <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/efsa.2012.2012> (consulté le 1^{er} juillet 2018).

⁴⁶ OAV (Office alimentaire et vétérinaire européen), 2013. Rapport d'un audit effectué en France du 11 au 20 juin 2013 en vue d'évaluer les systèmes de contrôle en place régissant la production et la mise sur le marché des viandes de volaille et de leurs produits dérivés, p. 11. Disponible en ligne : http://ec.europa.eu/food/audits-analysis/act_ga/pdf/crm2013_11201322.pdf (consulté le 1^{er} juillet 2018).

⁴⁷ Règlement (CE) n° 1099/2009 du Conseil du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort. Extrait de la considération (6). En ligne : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32009L0009> (consulté le 1^{er} juillet 2018).

⁴⁸ Item note précédente.

⁴⁹ Environ 85 % de volailles abattues en 2014.

⁴⁹ Adrien Le Maroucq, 2016. Les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français, p. 70. Disponible en ligne : http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/14_04931.pdf (consulté le 1^{er} juillet 2018).

⁵⁰ FranceAgriMer, 2015. Données et bilans 2014 - Les produits carnés, avicoles et laitiers, p. 52. Disponible en ligne : <http://www.franceagrimer.fr/content/download/49669/49775/file/STA-VIE-LAIT-Donn%C3%A9es%20statistiques%202014.pdf> (consulté le 1^{er} juillet 2018).

⁴³ Règlement (CE) n° 1099/2009 du Conseil du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort. Article 15. Disponible en ligne : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32009L0009> (consulté le 1^{er} juillet 2018).

⁴⁴ EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments), 2004. Rapport scientifique relatif au bien-être animal dans les principaux systèmes d'étourdissement et de mise à mort des grandes espèces commerciales d'animaux, p. 25-326. Disponible en ligne : <http://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/efsa.2004.45> (consulté le 1^{er} juillet 2018).





PLUS DE 9 FRANÇAIS SUR 10 OPPOSÉS À L'ÉLEVAGE INTENSIF DES POULETS

Les Français se montrent très largement sensibles au sort des poulets, et sont nombreux à se dire prêts à découvrir les alternatives végétales.

• • •



Selon un sondage réalisé en juin 2018 par l'IFOP⁶⁰, 91% des Français, soit plus de 9 Français sur 10, se déclarent défavorables à l'élevage intensif des poulets.

93% jugent insatisfaisant le fait que les poulets n'aient pas accès l'extérieur, 92% s'opposent à la croissance accélérée des poulets, et 91% considèrent que la prise d'antibiotiques en élevage de poulets est un problème important.

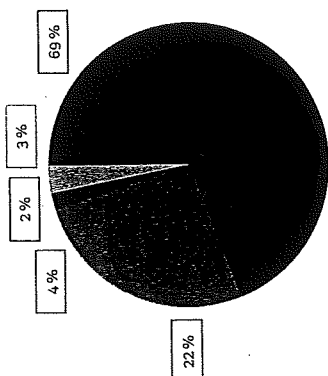
85% estiment également que les informations figurant sur les emballages ne sont pas claires quant aux conditions d'élevage et d'abattage des poulets.

Et 66% se disent prêts à remplacer une partie de leur consommation de viande de poulet par des alternatives végétales.

60 IFOP pour L214, juin 2018. Les Français et les élevages avicoles intensifs. Disponible en ligne : www.pollitique-animaux.fr/sites/www.pollitique-animaux.fr/files/les_francais_et_les_elevages_avicoles_intensifs_-_ifop_pour_l214_-_2018.pdf

Vous personnellement, êtes-vous favorable à l'élevage intensif de poulets ?

- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non, plutôt pas
- Non, pas du tout
- Ne se prononcent pas

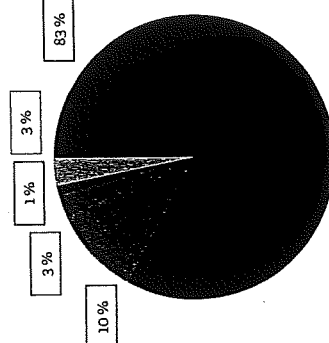


91% des Français défavorables à l'élevage intensif des poulets

91%

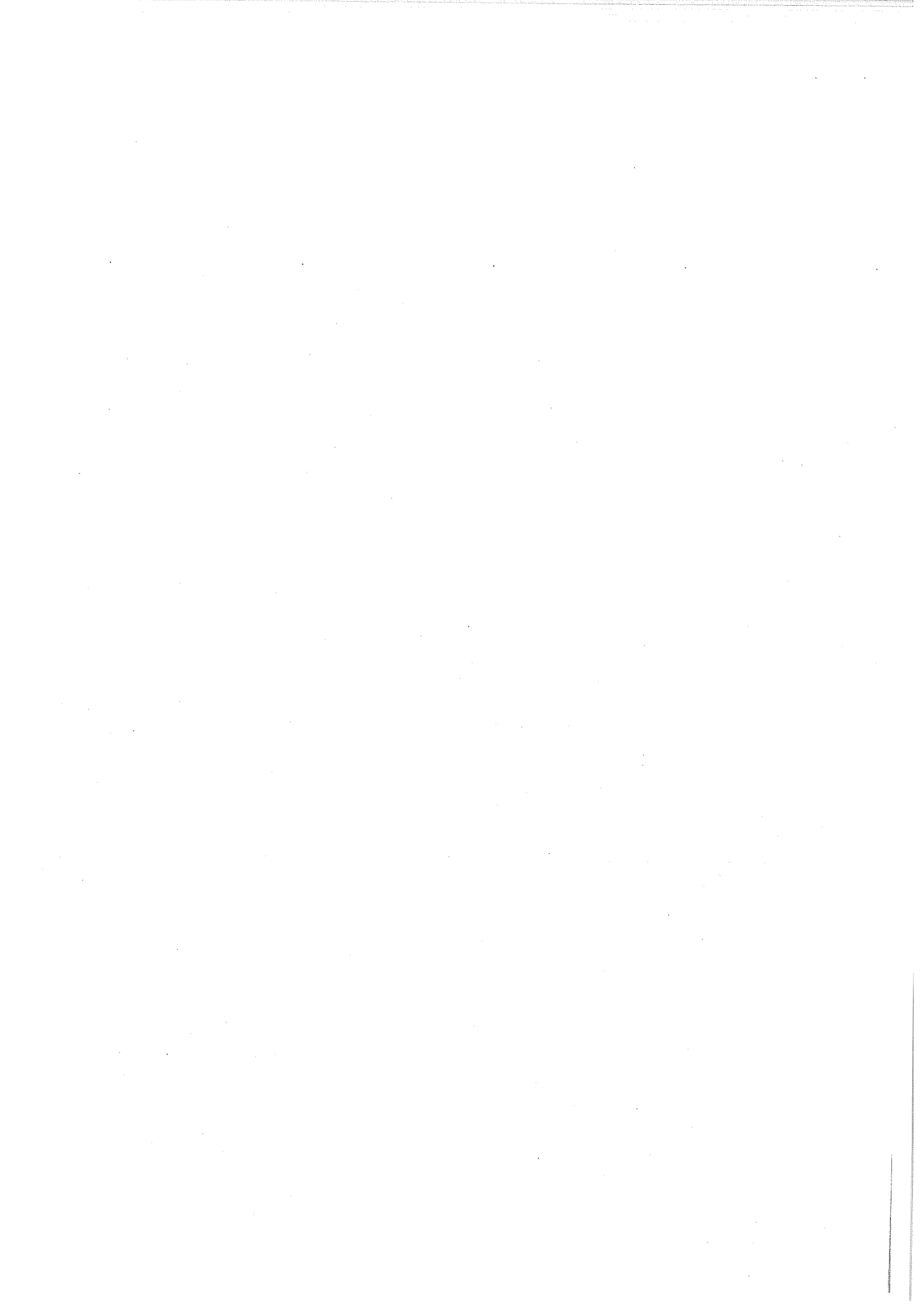
Considérez-vous que l'enfermement à vie des poulets en bâtiment est une pratique...

- Très satisfaisante
- Assez satisfaisante
- Pas satisfaisante
- Pas satisfaisante du tout
- Ne se prononcent pas



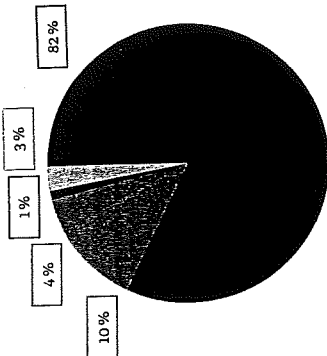
93% des Français insatisfaits de l'enfermement à vie des poulets

93%



Considérez-vous que la croissance accélérée des poulets liée à la sélection génétique est une pratique...

- Très satisfaisante
- Assez satisfaisante
- Pas satisfaisante
- Pas satisfaisante du tout
- Ne se prononcent pas

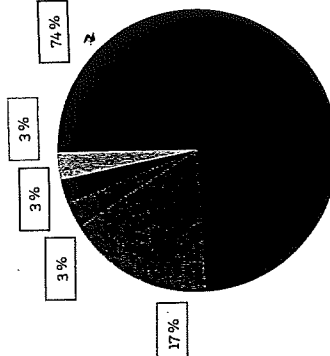


92 % des Français insatisfaits de la croissance accélérée des poulets

92%

Considérez-vous que la prise d'antibiotiques en élevage de poulets est un problème...

- Pas important du tout
- Peu important
- Assez important
- Très important
- Ne se prononcent pas

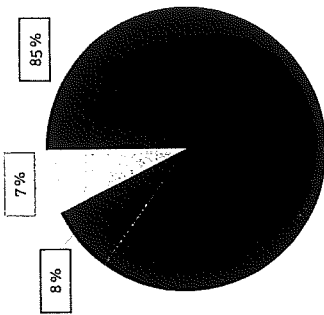


91 % des Français inquiets de la prise d'antibiotiques en élevages de poulets

91%

En tant que consommateur, considérez-vous que les informations figurant actuellement sur les emballages sont suffisamment claires quant aux conditions d'élevage et d'abattage des poulets ?

- Oui
- Non
- Ne se prononcent pas

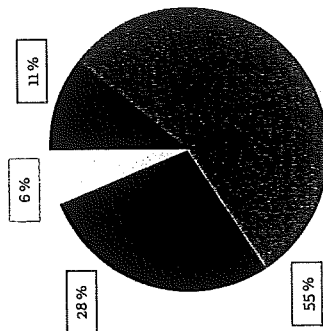


85 % des Français déplorent le manque de clarté des emballages quant aux conditions d'élevage et d'abattage des poulets

85%

Personnellement, seriez-vous prêt à remplacer une partie de votre consommation de viande de poulet par des alternatives végétales ?

- Non, jamais
- Oui, occasionnellement
- Oui, systématiquement
- Ne se prononcent pas

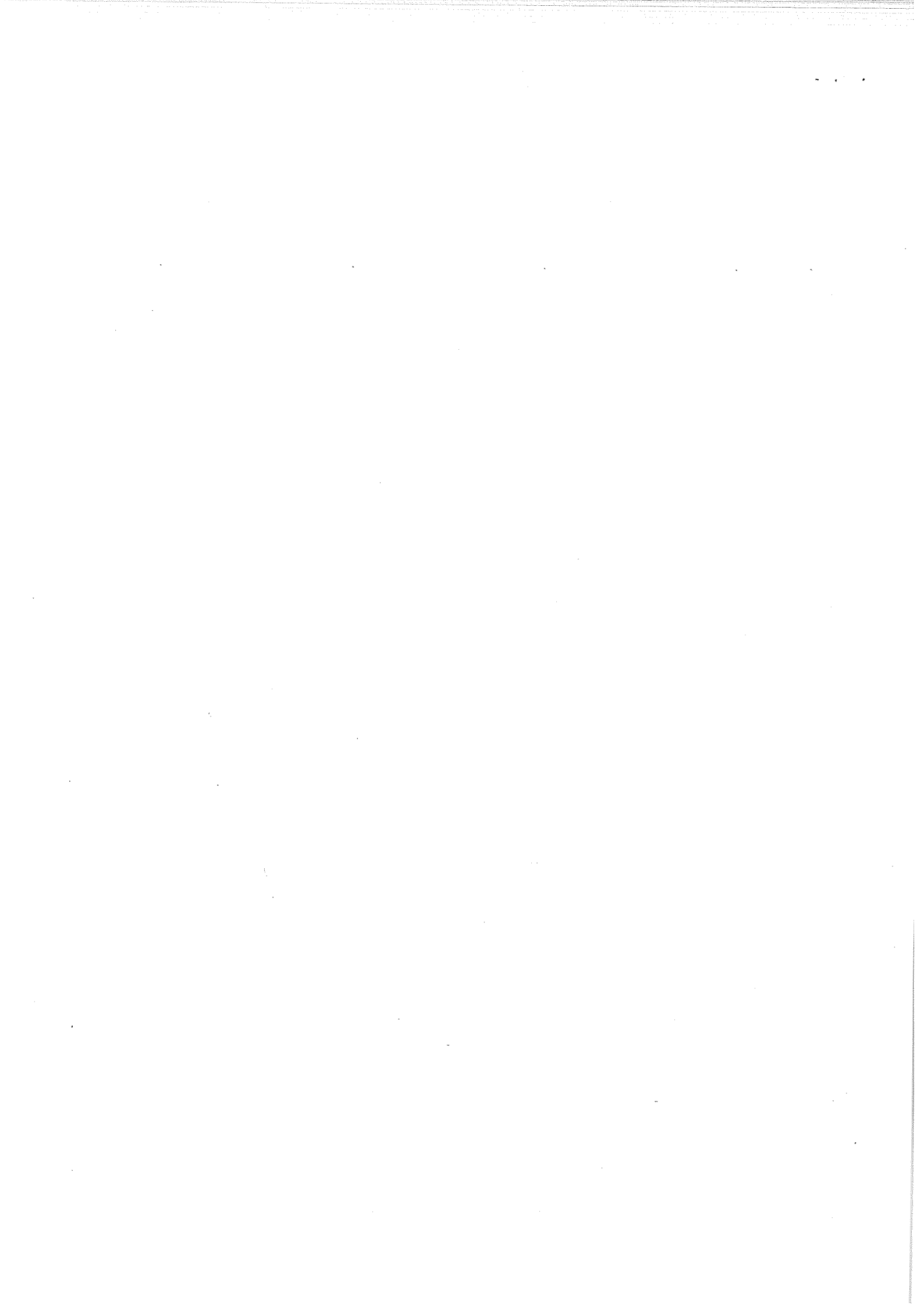


66 % des Français prêts à remplacer une partie de leur consommation de poulet par des alternatives végétales

66%







**RETROUVEZ
LA CAMPAGNE
800 MILLIONS SUR**

L'association L214 tient son nom de l'article L214-1 du Code rural :

**« Tout animal étant un être sensible doit être placé
par son propriétaire dans des conditions compatibles
avec les impératifs biologiques de son espèce. »**

